

**L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE**

MAG

Débat/opinion

La dépendance

Dossier

**Formation et qualification :
un enjeu pour l'industrie**

19 mars, le second degré mobilisé

COLLOQUE DES 5 & 6 AVRIL 2011

« Redonner un avenir au collège »



PROGRAMME

MARDI 5 AVRIL

Matinée

- **Le collège : enjeux et situation**
- **Les missions du collège, sa place dans le système éducatif**

Après-midi

- **Le travail enseignant et le métier. Regards croisés**

MERCREDI 6 AVRIL

Matinée

- **Quels leviers pour une véritable démocratisation scolaire ?**

Après-midi

- **Lancement d'un appel pour le collège**

Avec la participation de nombreux chercheurs, personnalités et syndicalistes, notamment⁽¹⁾ :

J. Bernardin, S. Boimare, S. Bonnéry, P. Bride, Y. Careil, S. Chauvel, J.-L. Derouet, B. Groison, T. Lamarche, F. Lantheaume, C. Laval, C. Leconte, C. Lelièvre, D. Paget, C. Passerieux, X. Pons, T. Poullaouec, P. Rayou, J.-Y. Rochex, F. Testu...

(1) Sous réserve de changement de dernière minute

Modalités pratiques

Lieu : Eurosites Paris Saint-Ouen, 27, rue Godillot, 93400 Saint-Ouen. Métro Mairie de Saint-Ouen (ligne 13). Inscription obligatoire auprès des sections académiques du SNES. Participation aux frais : 25 euros par participant, syndiqué ou non syndiqué. Cette participation couvre les frais de repas de midi pris en charge par



le SNES. Les billets de train et les nuitées éventuelles des participants syndiqués seront remboursés. Toutes les informations sur www.snes.edu, rubrique Collège



21

Dossier
Formation et qualification :
un enjeu pour l'industrie



34 Fenêtre sur
La révolution verte de
l'enseignement agricole

44

Entretien
avec Albert Memmi,
écrivain



SOMMAIRE

Revue de presse

4

30 jours

5

Débat/courriers

6

De blog en blog

7

Débat/opinion

8

• *Dépendance des personnes âgées :
le Sénat prépare le débat*

Actualité

10

- 19 mars : action Éducation
- Éducation prioritaire
- Colloque collègue
- Voie technologique
- Élections professionnelles

Droits et libertés

17

- Immigration
- Expulsion

Éco/social

18

- Pacte de compétitivité
- Fiscalité
- Dictionnaire

Dossier

21

- *Formation et qualification :
un enjeu pour l'industrie*

Métier

28

- SES
- Philosophie
- Lycée
- Options, chorales

Portrait

30

- Gérard Mordillat

Catégories

32

- Évaluation des personnels
- Mouvement intra
- Droit de réserve
- Questions-réponses : retraite

Fenêtre sur

34

- *La révolution verte
de l'enseignement agricole*

International

36

- FSM Dakar
- Euro manif à Budapest

Culture

38

- Livres-revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Multimédia

Entretien

44

- Albert Memmi, écrivain

Édito

Les mobilisations impulsées par les syndicats de la FSU pour un plan de titularisation ont permis de sensibiliser l'opinion et l'ensemble des personnels sur la situation de nos collègues non titulaires dans la fonction publique. Le ministère de la FP a été contraint d'engager un processus de discussions sur la précarité, arrivé à son terme. La FSU a bataillé sans relâche pour y porter nos exigences pour les personnels et le service public ; le donnant-donnant du gouvernement qui souhaitait élargir le recours au contrat en échange de titularisations a été battu en brèche.

Bien des choses se joueront encore dans la période à venir, avant l'examen de la loi, qui nécessitent de ne pas relâcher la pression syndicale afin de peser sur la politique budgétaire, celle de l'emploi public.

La campagne de la FSU sur les services publics participe de cet objectif. Quoi de plus probant pour illustrer l'attachement des usagers aux services publics que ces multiples paroles qui témoignent des attentes, des satisfactions comme des frustrations ?

Aussi est-il important d'intensifier la campagne « fiers du service public »,

de susciter
l'expression
de tous les
personnels.



Frédérique Rolet
cosecraire générale

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00).
Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). Rédacteurs en chef : Carole Condat, Nicolas Morvan. Secrétaire de direction : Bénédicte Derieux.
Collaborateurs permanents : Nicolas Bénéès, Matthieu Niango, Thierry Pétrault, Véronique Ponvert. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive.
Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03 - Fax : 05 55 18 03 73 - www.comdhabitude.fr. Copogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : SEGO, Taverny (95). C.P. N° 0113 S 06386.
I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Photo de couverture :



© Clément Martin. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €. Publicité : ARVEL, GCU (p. 47), MAIF (p. 48).
Joint à ce numéro : 32 p. Intra 2011



Motus et bouche cousue

Alternatives
Économiques 2 février 2011

FONCTION PUBLIQUE, LA PRÉCARITÉ GAGNE ENCORE DU TERRAIN

Fin 2008, les trois fonctions publiques comptaient 872 600 contractuels, privés de la sécurité de l'emploi et des avantages liés au statut de fonctionnaire. Soit 16,5 % des effectifs, contre 14,4 % il y a dix ans. En comparaison, les CDD et les missions d'intérim ne représentent « que » 9,8 % de l'emploi total. La majorité de ces contractuels sont embauchés en CDD renouvelables pendant six ans (contre dix-huit mois dans le privé). Ils peuvent ensuite en théorie décrocher un CDI, sans pour autant bénéficier du statut de fonctionnaire. Alors que 100 000 emplois publics supplémentaires doivent être supprimés d'ici à 2013, le gouvernement s'est résolu à ouvrir fin janvier une négociation pour tenter de résorber cette précarité.

L'Humanité 14 janvier 2011

TOUT DEVIENT « CLAIR » POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

À peine expérimenté et déjà étendu ! Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé que 200 collèges et lycées ainsi que 1 700 écoles allaient rejoindre l'expérimentation « Clair » dès la rentrée prochaine. [...] Au final, le dispositif « Éclair » va absorber la quasi-totalité des établissements classés en Réseaux ambition (RAR), annonçant une profonde réorganisation de l'éducation prioritaire. Pourtant sur le terrain, « Clair » offre un bilan plutôt sombre. À Marseille comme à Rouen, les personnels des établissements concernés ont réclamé leur sortie de cette expérimentation, rejetée également par tous les syndicats. Ces derniers dénoncent un dispositif dérogatoire permettant, entre autres, aux chefs d'établissement de recruter directement les enseignants « sur profil ».

L'Humanité 3 mars 2011

Les profs privés d'élection ?

Une circulaire volontairement ambiguë exige des personnels de l'Éducation nationale qu'ils s'abstiennent de « participer à des manifestations publiques » d'ici aux cantonales.

Alors que se profilent des élections cantonales, bon nombre de personnels de l'EN ont eu la surprise de recevoir un courrier de leur inspecteur d'académie leur demandant de « s'abstenir de participer à des manifestations publiques » du 7 au 27 mars au titre de la « période de réserve électorale ».

Mieux : le courrier précise qu'ils doivent [...] « soumettre à l'arbitrage » de l'inspecteur d'académie toute situation « appelant une interrogation ».

Cette circulaire a suscité pas mal d'émotion dans la profession, apparemment sommée de mettre en sourdine sa liberté d'opinion. Sur le fond, cette « période de réserve électorale » n'a rien de nouveau. Inscrite ni dans la loi ni dans le statut des fonctionnaires, il s'agit, selon les explications officielles, d'un « usage » observé par l'administration [...]. En clair si un enseignant est convié en tant que tel à une réunion publique sur l'école, il se doit de décliner l'invitation durant cette période. En revanche, rien ne lui interdit, en tant que citoyen, de se rendre à une réunion publique, voire de se présenter aux élections.

Bizarrement le courrier incriminé est loin d'être aussi précis [...]. Le texte peut laisser entendre à l'enseignant que la moindre expression publique lui est interdite. À l'heure des suppressions de postes à répétition, c'est peut-être plus prudent pour le gouvernement... ■

COURT ET LONG 23 février 2011

PLUS DE FRANÇAIS AUX ÉTATS-UNIS ?

Pour s'insérer dans le monde de demain, le chinois et l'arabe sont des bagages autrement plus utiles que les langues européennes, estime le linguiste américain John McWhorter. [...] Nous devrions déplorer que, partout aux États-Unis, des universités suppriment ou allègent leurs départements en langues étrangères. Ce qui fait le plus hurler, c'est la disparition de départements de français, d'allemand, d'italien, alors que Balzac, Goethe et Dante sont des piliers des enseignements de culture générale. Prenons le chinois, que choisissent un nombre croissant d'étudiants. Un Martien se demanderait, déconcerté, pourquoi on trouve plus important que les jeunes Américains apprennent le français, l'allemand ou l'italien que le chinois.

LIBÉRATION 2 février 2011

UN PACTE CITOYEN POUR L'ÉGALITÉ DES SEXES

Tandis que selon un sondage, les réflexes discriminants persistent, le Laboratoire pour l'égalité lance une initiative en vue de la présidentielle de 2012. Né de ce constat : « les inégalités entre les femmes et les hommes restent flagrantes. [...] Il est temps d'instaurer une égalité réelle » [...]. Quatre chantiers ont été jugés prioritaires : « Nous allons travailler sur les femmes aux responsabilités, sur l'égalité salariale et la précarité, sur les modes de vie et l'investissement des pères et sur les stéréotypes sexistes » égrène Olga Trostiansky. 88 % des sondés pensent ainsi que la garde et la prise en charge au quotidien des enfants doit être assumée par l'homme et la femme. Mais quand on demande : « Vous personnellement, seriez-vous prêt à aménager vos horaires de travail pour vous occuper davantage des enfants ? », les hommes sont 32 % à répondre oui, les femmes 49 %.

Le dessin du mois



Charlie Hebdo, 23 février 2011



© AFP

Syndrome japonais

Après le séisme et le tsunami, le Japon, avec une dignité qui force l'admiration, compte ses morts, près de 10 000 à l'heure actuelle. Mais le pire pourrait rester à venir. Dans ce pays où la technologie est reine, où la sécurité civile est une priorité, le nucléaire, à nouveau, redevient synonyme de menace mortelle.

Un quart de siècle après l'accident de Tchernobyl, une centrale nucléaire menace l'archipel et ses voisins d'une catastrophe majeure. Six réacteurs nucléaires privés de système de refroidissement, deux cœurs probablement entrés en fusion : la centrale nucléaire de Fukushima Dai-Ichi concentre les regards du monde.

Et déjà le débat est relancé sur les choix énergétiques nationaux centrés sur l'énergie nucléaire. Face à ceux qui continuent de s'interroger sur les choix énergétiques français ou réclament un referendum sur la sortie du nucléaire, Nathalie Kosciusko-Morizet, relayant N. Sarkozy, affirme, elle, dans un débat sur BFM TV, que « l'électricité nucléaire bien maîtrisée reste une bonne énergie », tout en ajoutant depuis Bruxelles, « le risque de très grande catastrophe ne peut être écarté ».

6 janvier **Les médias n'ont pas tort**
Les médias révèlent le scandale du Mediator.

9 janvier **Le pouvoir des fleurs**
Les événements se précipitent en Tunisie. La révolution du Jasmin est en marche. Elle sera suivie de celle du Lotus en Égypte.

12 janvier **Toujours des répliques**
Les Haïtiens ont observé une minute de silence exactement un an après le tremblement de terre qui a dévasté le pays.

19 janvier **Un bel a... vœux**
Les syndicats de l'Éducation nationale boycottent les vœux présidentiels.

20 janvier **Chaud et froid**
En pleine rigueur hivernale l'Organisation météorologique mondiale confirme que 2010 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée.

23 janvier **Pirates de l'Élysée**
Le compte Facebook de Nicolas Sarkozy piraté annonce qu'il ne se représentera pas et invite à son pot de départ le 6 mai 2012.

25 janvier **Monet sur les traces de Toutankhamon**
913 064 visiteurs, très précisément, se sont pressés à l'exposition Claude Monet organisée au Grand Palais. Seul le pharaon avait fait mieux en 1967, avec 1,2 million, mais en six mois.

26 janvier **Et de deux !**
Le nombre d'utilisateurs d'internet dans le monde atteint les 2 milliards : soit huit fois plus qu'au début des années 2000.

27 janvier **À qui perd gagne !**
Pour la première fois dans l'histoire de la loterie en France, le chiffre d'affaires de la Française des jeux (FDJ) dépasse la barre annuelle des 10 milliards d'euros. Les perdants ?

2 février **Autant en emporte le vol**
Dans la tourmente avec l'affaire de son jet privé tunisien, Michèle Alliot-Marie est rejointe en vol par le Premier ministre empêtré dans celle de son voyage en Égypte financé par Moubarak.

8 février **Un « J'accuse » qui passe mal**
Un mouvement sans précédent des magistrats français contre les propos de Nicolas Sarkozy accusant la justice de fautes touchées plus de la moitié des quelque 200 juridictions, dont Paris.

11 février **Dégage !**
Après le départ du président tunisien Ben Ali, c'est au tour d'Hosni Moubarak de renoncer au pouvoir. Tunisie, Égypte, qui sera le prochain peuple à proclamer la démocratie ?

16 février **Cachez ce sein que je...**
Un artiste danois, Frode Steinicke, a été exclu du réseau social Facebook pour avoir mis sur son profil le tableau *L'Origine du monde* de Gustave Courbet.

19 février **L'Iran bien à l'honneur**
L'Ours d'or de la 61^e Berlinale a été décerné au film *Nader et Simin, une séparation*, un poignant drame familial de l'Iranien Asghar Farhadi.

21 février **Le printemps des peuples s'exporte toujours**
Alors que Bahrein est à son tour dans la tourmente, la contagion révolutionnaire atteint la Lybie de Kadhafi.

3 mars **Terrible univers carcéral**
109 détenus se sont suicidés en prison l'an dernier, selon les chiffres de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.

BILLET D'HUMEUR

Smog

Un taxi parisien vide déboucha au coin de la rue et s'arrêta devant le 110, rue de Grenelle, siège du ministère de l'Éducation nationale ; Luc Chatel en sortit.

Sir Winston Churchill ne nous en voudra pas de détourner ainsi honteusement sa célèbre boutade.

Chacun pourra y lire l'exaspération de toute une profession devant une pratique qui, de plan sciences en développement de l'anglais dès la maternelle, de énième rapport sur la violence scolaire au traitement en urgence des parents d'élèves voilées, réduit chaque jour davantage la politique éducative de ce pays en une interminable campagne de com. Et tout cela pour tenter de dissimuler une transformation en profondeur du système éducatif. ■

Matthieu Leiritz

Indignation

Palmes académiques

Signe du malaise de la profession face à la politique de casse de l'Éducation nationale, plusieurs centaines de collègues ont décidé de renvoyer au ministre leurs palmes académiques. L'un d'eux a adressé à L'US la lettre qu'il a en ce sens adressée à L. Chatel.

À l'attention de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Monsieur le ministre,

Je vous prie de trouver ci-joint mon diplôme des palmes académiques qui m'a été remis avant mon départ à la retraite. Je considère en effet comme déshonorant d'avoir ainsi été distingué par votre ministère détenu en son temps par l'un de vos prédécesseurs, lui aussi grand destructeur du service public d'éducation, M. Allègre pour ne pas le citer.

Je ne sais si, à l'époque, je les avais méritées, mais ce dont je suis certain, c'est qu'aujourd'hui j'ai honte de les posséder.

Les attaques incessantes dont le service public d'éducation est à présent victime m'inclinent à vous renvoyer cette distinction. Les suppressions massives et répétées de postes, l'aggravation de la précarisation des personnels, le curé qui prévaut sur l'instituteur, ne sont que mépris des personnels et régression de la noble fonction enseignante, tout cela sous couvert de modernisation pour masquer le choix inavouable de consacrer les faveurs aux possédants, aux bien-pensants et aux bien votants.

Le 22 janvier, j'étais à nouveau dans la rue pour manifester l'écœurement que m'inspire votre politique.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, mes salutations empressées.

Jean-Jacques Court, CPE à la retraite

Enseignement

L'EIST en Angleterre

Témoignage d'un professeur français enseignant en Angleterre (recueilli par Sandrine Charrier) : un exemple d'enseignement intégré des SVT, Physique et Chimie

Les professeurs anglais enseignent « science » – donc trois disciplines – même s'ils ne sont pas compétents dans les trois. Par exemple, les biologistes n'ont parfois pas fait d'autres sciences depuis leur GCSE (fin de Seconde en France).

Ainsi, certaines activités pratiques ne sont jamais intégrées dans une véritable démarche d'investigation et ressemblent plus à des démonstrations en matière de réactions chimiques ou phénomènes physiques spectaculaires, qu'à un véritable TP visant à répondre à un problème donné par une démarche scientifique rigoureuse et justifiée.

Les sciences sont devenues totalement virtuelles, et médiées par l'outil informatique dans sa plus basique expression puisqu'il n'y a pas même d'EXAO. Les moteurs de recherche et quelques sites institutionnels font référence.

Les élèves sont regroupés par niveau de compétence, avec un programme à exigences variables suivant les groupes.

Le but est plus d'atteindre le « target » (objectifs fixés par un savant calcul statistique suite aux évaluations nationales), que d'acquérir le niveau le plus élevé possible.

Ainsi, un élève a un niveau de compétence à atteindre pour chaque discipline. Conséquence : s'il est dans un groupe faible rien ne le pousse à progresser et aucun camarade pour tirer le groupe vers le haut.

Le gouvernement souhaite changer la tendance et remonter le niveau de science de la nation.

Pourquoi, alors que le Royaume-Uni commence à se poser des questions sur la façon d'enseigner les sciences, allons-nous bille en tête dans cette impasse avec le plan Sciences de Chatel et l'EIST ? Sans doute une grande clairvoyance ministérielle !

En France, nous ne sommes pas encore liés personnellement à la réussite de nos élèves, notre carrière n'en dépend pas et nous ne sommes pas contraints de leur faire plaisir pour avoir une bonne note en retour et être considéré comme un bon prof !

En Angleterre c'est le cas, pas de corps d'inspection disciplinaire, pas de règle du jeu commune et un chef d'établissement-chef d'entreprise qui recrute avec son conseil.

Les enseignants sont en concurrence directe et en période de crise il ne fait pas bon perdre son job ou tout au moins ne pas avoir d'avancement !

Notre sélection

► UNE REVUE



Les moments littéraires sont une curiosité. Tous les numéros commencent par un portrait – ici celui de Roland Jaccard – suivi de textes éclairant soit un parcours, Petros Markaris auteur de polars et de scénarios qui dit son amour des villes, soit un contexte, le journal de la tante de Marguerite Yourcenar, et se termine par une chronique littéraire. De quoi alimenter notre amour de la littérature. **N. B.**
• *Les moments littéraires*, n° 25, janvier 2011

► FRAGMENTS DE MÉMOIRE



Patrick Pécherot, auteur de polars construisant une sorte de contre-histoire de France, voulait faire un film en mémoire de « L'homme à la carabine » de la bande à Bonnot, André Soudy. Un film rêvé donne naissance à un livre. Un de ceux qui résonne juste. Ils sont rares. Une empathie avec le personnage, tuberculeux comme résultat des conditions de travail assassines, une sorte de plongée dans le monde des anarchistes et un appel à la révolte et à la fraternité. **N. B.**
• *L'homme à la carabine*, P. Pécherot, Gallimard, 273 p.

► LA FIN DE LA PHILOSOPHIE ?



Flammarion a publié une biographie de Jacques Derrida un peu trop linéaire, un peu trop reconstruite qui laisse le lecteur sur sa faim de comprendre cette philosophie singulière. Pierre Bouretz, dans « D'un ton guerrier en philosophie » reprend le flambeau. La guerre entre Habermas et Derrida eut lieu, surtout par disciples interposés. L'impression s'était imposée que tout séparait les deux manières d'appréhender la philosophie. L'un se méfiant de la littérature - Habermas -, l'autre écrivant une philosophie qui se voulait littéraire. Tous les deux se réclamaient des recherches en linguistique. L'auteur mène l'enquête, pas toujours avec le talent de Sherlock Holmes. La hache de guerre fut enterrée, un rapprochement s'opéra au grand dam des dits disciples. Se dessine ici, une sorte d'histoire de la philosophie et des malentendus entre l'Europe et l'Amérique... **N. B.**
• *D'un ton guerrier en philosophie. Habermas, Derrida & Co*, P. Bouretz, Gallimard/Essais, 572 p.

Des révolutions et des tweets

En 2009, les manifestations qui ont suivi les résultats de l'élection présidentielle en Iran ont été essentiellement relayées dans le monde par l'intermédiaire d'internet et de ses outils de partage instantané d'informations. Sur place, les moyens de communication traditionnels (téléphones mobiles, SMS, réseaux sociaux populaires) avaient été désactivés. Les blogs et la plateforme de microblogging Twitter qui seuls fonctionnaient alors ont non seulement permis la diffusion de l'information hors des frontières mais sont devenus des outils de contestation et de mobilisation à l'intérieur du pays. Rapidement, « la révolution Twitter » est devenue un sous-titre commun des événements d'Iran dans les médias occidentaux.

Twitter, blogs et réseaux sociaux sont à nouveau au cœur de la diffusion des informations sur la contestation actuelle des pouvoirs qui s'étend dans le monde arabe depuis plusieurs mois.

Égypte



Entre Nil et Garonne - <http://snony.wordpress.com>
<http://blogs.mediapart.fr/blog/sylvie-nony>

Sylvie Nony, professeur au lycée français du Caire et militante SNES, blogue du Caire depuis juillet 2007. À partir du 24 janvier 2011, en publiant des billets de façon quotidienne, elle a proposé un témoignage au plus près de la contestation dans la capitale égyptienne. Ses remarques régulières sur l'état de fonctionnement des outils d'information ont de plus permis d'avoir une idée de la précarité de la communication dans ces moments-là.

28 janvier 2011 : 17 h 30. *J'arrive vers Bad el-Luq, près du mole Bustan. Je discute avec un homme d'une quarantaine d'années, qui me dit qu'il a vu mourir un jeune homme, tapé par les policiers. Je ne sais pas si c'est le même que le premier. Il m'entraîne vers la rue où il l'a vu tomber, pour que je témoigne. Il me montre le trottoir, mais le baouab qui travaille au pied de cet immeuble a nettoyé le sang.*

26 janvier 2011 : « La connexion internet devient très difficile. J'ajouterai des images dès que possible. Twitter est maintenant bloqué et la connexion sur le réseau Facebook est intermittente. »



TwitterRadar - <http://twitteradar.com/twitter-comment-suivre-la-revolution-egyptienne-via-twitter-1m-jan25/usages-twitter>

TwitterRadar fait partie de ces blogs « tutoriels », sorte de mode d'emploi en ligne de logiciels ou d'appareils. Ils sont composés de billets qui détaillent une de leurs fonctions ou une astuce d'utilisation.

Celui-là expliquait plusieurs façons de faire le tri dans les différents tweets qui risquaient d'être envoyés au cours de la grande manifestation du 28 janvier.

« *Le Search Twitter : plusieurs hashtags sont prévus pour suivre la manifestation : #jan25 (du jour du début des manifestations), #suez (la ville la plus virulente en terme de manifestations) ou encore #1M (relatif au nombre de manifestants attendus : 1 million pas moins).* »

Il existe évidemment un billet sur la notion de « hashtag » (<http://twitteradar.com/cest-quoi-les-hashtags-sur-twitter/news>)...

Iran



Dentelles et tchador - <http://iran.blog.lemonde.fr/2011/02/14/suivez-en-direct-les-manifestations-du-14-fevrier-en-iran>

C'est dans une démarche similaire de tri et de vérification que *Le Monde* propose son outil « Suivez en direct de... ».

Dans ce billet qui suit les informations envoyées d'Iran le 14 février, Armin Arefi tente en temps réel, sur son blog, une sélection organisée et vérifiée de l'afflux d'images et de tweets récupérés sur le net.



Tunisie



ReadWriteWeb - <http://fr.readwriteweb.com/2011/01/16/a-la-une-cest-nest-ni-une-wikileaksrevolution-ni-une-twiterrvolution-sidibouzid>

ReadWriteWeb est l'une des ressources en ligne les plus rigoureuses d'analyse et de prospective du rôle d'internet dans la communication moderne. Fabrice Epelboin, l'un de ses contributeurs français, décortique dans ce billet l'utilisation des outils numériques lors de la révolution tunisienne.

« *Facebook, lui, a eu un rôle bien plus profond. Seul service social non censuré en Tunisie (enfin, partiellement censuré), il a agi comme une distribution gratuite de liberté d'expression, à la sortie des écoles et chez pas mal d'adultes, et force est de reconnaître que les Tunisiens sont devenus accros à leur petit fix de liberté virtuelle, au point de se prendre à rêver de liberté tout court.* »



Nawaat - <http://nawaat.org/portail>

La multiplicité quasi infinie des informations numériques envoyées lors de la révolution tunisienne implique des nécessaires tris et vérifications des sources, difficiles à effectuer pour les internautes peu au fait des situations locales. Ce blog collectif d'informations politiques tunisiennes créé en 2004 a régulièrement été censuré par les autorités au cours de son existence. Il a cependant réussi à maintenir son activité et, pendant la contestation des derniers mois, s'est attelé à vérifier, trier et mettre en ligne les vidéos et les tweets sur les événements.

Bahrein



Mahmood's Den
<http://mahmood.tv/2011/02/20/general-strike-in-bahrain>

Il existe peu de blogs francophones sur la situation de ce pays. Claude Guibal, actuellement correspondante de *Libération* au Caire et envoyée spéciale dans le pays en 2006 recommande aux anglophones sur Egyptoblogue (<http://egypte.blogs.liberation.fr/>), son carnet de bord numérique, la lecture des billets de Mahmood al-Youssif, « un businessman chiite, fin commentateur de la politique bahreïnienne ».

Le 20 janvier 2011 : « *Grève générale au Bahrein. Quand la grève générale a été annoncée hier, je n'y ai guère prêté attention. Je dois être conditionné à ignorer les syndicats puisque leurs dents sont si petites et si émoussées qu'elles chatouillent plus qu'elles ne blessent. Pourtant, il semble qu'elles se soient acérées aujourd'hui et qu'elles commencent à laisser des marques. Les professeurs, enfin certains d'entre eux, ont entendu l'appel. J'ai remarqué quelques rassemblements avec des drapeaux du Bahrein et des pancartes rapidement griffonnées accrochées devant les portes des écoles à côté desquelles j'habite.* »

LE GOUVERNEMENT A LANCÉ la préparation de la réforme de la prise en charge de la dépendance, centrée sur la perte d'autonomie des personnes âgées. Le nombre de personnes âgées dépendantes, en lien avec le vieillissement de la population, ne cesse d'augmenter. Plusieurs pistes de financement sont ouvertes : prise en charge solidaire,

Dépendance des personnes âgées

Quelle prise en charge de la dépendance ?

L'allongement de la durée de la vie et le vieillissement de la population qui en est la conséquence ne sont pas des problèmes mais une chance pour l'ensemble de la société, tant les seniors y occupent une place essentielle, par leur rôle au sein des familles mais aussi dans la vie associative et publique.

Toutefois, le vieillissement s'accompagne d'un accroissement progressif du nombre de personnes âgées dépendantes qui devrait s'accélérer au cours des quelques décennies à venir : le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus devrait passer de 5,2 millions à 11,9 millions entre 2007 et 2060. Les pouvoirs publics se doivent de répondre à ce défi et le Sénat a créé dès 2007 une mission d'information sur la prise en charge de la dépendance qui vient d'achever ses travaux après avoir publié un rapport d'étape en 2008.



Philippe Marini
Sénateur, président
de la mission commune
d'information sur la prise
en charge de la dépendance
et la création
du cinquième risque

Améliorer la prise en charge

La mission a formulé de nombreuses propositions pour améliorer la prise en charge de la perte d'autonomie et diminuer le reste à charge des familles, aujourd'hui trop élevé. Elle plaide pour un renforcement de la prévention, pour une amélioration de l'évaluation des besoins et de la solvabilisation des personnes âgées maintenues à domicile ; il s'agit notamment de relever les plafonds d'aide de

Quant au financement de la prise en charge de la perte d'autonomie, qui suscite tant de débats, il devra reposer sur un partenariat public-privé dans un contexte marqué par la situation très dégradée des finances publiques

manière ciblée pour les personnes isolées ou atteintes de maladies neurodégénératives. La mission souhaite également rendre la dépense de soins en établissement plus efficiente, grâce à la réforme de la tarification des EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), à la mise en place d'une échelle dégressive selon le revenu pour l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) en établissement et à la reconversion de lits hospitaliers en lits d'établissements médico-sociaux.

La gouvernance du 5^e risque

En ce qui concerne la gouvernance du cinquième risque, il serait illusoire de vouloir décaler les schémas mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour créer la Sécurité sociale. Il convient plutôt d'améliorer le système actuel en confortant la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et en répartissant par moitié la charge de l'APA entre l'État et les départements, qui supportent aujourd'hui les deux tiers des dépenses.

Quant au financement de la prise en charge de la perte d'autonomie, qui suscite tant de débats, il devra reposer sur un partenariat public-privé dans un contexte marqué par la situation très dégradée des finances publiques. La mission plaide pour le maintien d'un

socle de solidarité large et n'est donc pas favorable aux propositions tendant à limiter l'APA, en excluant de celle-ci les personnes peu dépendantes appartenant au GIR 4 (Groupe iso-ressources). En revanche, elle considère que cette solidarité doit être articulée avec la prévoyance individuelle par une généralisation de la couverture assurantielle sur une base volontaire. Les contrats complémentaires santé pourraient notamment constituer un important vecteur de diffusion de la couverture de la perte d'autonomie, dès lors que 93 % de la population est couverte par un tel contrat. Les mutuelles de la fonction publique incluent d'ores et déjà la garantie dépendance dans leurs contrats.

Conditionner le bénéfice de l'APA

La mission propose aussi de conditionner le bénéfice de l'APA à taux plein à une prise de gage sur la fraction de patrimoine dépassant un seuil qui pourrait être fixé à 200 000 euros. Cette mesure, parfois mal comprise, nous paraît mettre en œuvre une solidarité intergénérationnelle qui trouve particulièrement à s'exercer dans le cadre de la prise en charge de la perte d'autonomie. Les personnes ayant des patrimoines modestes ne seraient pas concernées et la mesure, qui reposerait sur un choix individuel clair au moment de l'entrée en dépendance, ne remettrait pas en cause l'universalité de l'APA, puisque les personnes refusant la prise de gage percevraient néanmoins une allocation réduite. Enfin, il conviendra de rechercher de nouvelles recettes et la création d'une seconde journée de solidarité nous a semblé être la piste la plus prometteuse. Par ses propositions, le Sénat n'entend pas livrer une réforme « clés en main » mais prendre toute sa part dans le débat national essentiel pour notre société qui s'engage aujourd'hui. ■

LE POINT DE

Ce dossier, comme celui des retraites, est un enjeu social qui suppose un débat large sur le partage des richesses, et non des pistes étroites, bornées quoi qu'en dise le président de la République par des choix idéologiques qui veulent soumettre la protection sociale au marché pour le plus grand profit des assurances privées. La prise en charge de perte d'autonomie relève de la Sécurité sociale.

assurance privée obligatoire dès 50 ans comme le préconise le rapport Rosso-Debord, recours sur succession, extension du champ de l'APA... Philippe Marini, sénateur UMP, président de la mission sénatoriale d'information, et Mireille Elbaum, professeur au CNAM, ont accepté de livrer leurs analyses à *L'US Mag*.

ées : le Sénat prépare le débat

Peut-on parler de cinquième risque ?*

Les réformes engagées en matière de handicap et de dépendance font référence à l'idée d'instaurer un « cinquième risque » au sein de la protection sociale, qui serait consacré à l'ensemble des limitations d'autonomie. Annoncé lors de la campagne présidentielle et appelé de ses vœux par le conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), ce cinquième risque aurait vocation à constituer « un nouveau champ de protection sociale », en ouvrant à tous ceux qui en ont besoin quel que soit leur âge « un droit universel à la compensation pour l'autonomie », c'est-à-dire au financement d'un plan d'aide personnalisé établi en fonction de leurs besoins. [...]

Le concept de « cinquième risque »

Ce concept sous-tend plusieurs orientations susceptibles de guider le développement de ce domaine spécifique de la protection sociale : constituer un champ de prise en charge complet et cohérent pour l'ensemble des aides à la compensation, conforter leur orientation « universaliste », harmoniser le contenu des aides aux handicapés et aux personnes âgées dépendantes, répondre aux incohérences et aux besoins mal couverts par les aides actuelles, anticiper les besoins de financement futurs et leur affecter des ressources suffisantes et pérennes.

Or, les réformes en cours dans le domaine du handicap et surtout de la dépendance des personnes âgées ne se rattachent que de loin à cette notion : l'harmonisation des prises en charge indépendamment de l'âge n'est plus guère un objectif recherché, les aides à la dépendance devraient être modulées selon des critères de ressources plus stricts en établissement et assorties à domicile d'une possibilité de « récupération sur patrimoine » s'inspirant plutôt de l'aide sociale, et la responsabilité des départements est réaffirmée sans y inclure certaines des prestations dispensées par les caisses de Sécurité sociale. Surtout, la volonté de ne pas accroître les prélèvements obligatoires en dépit du vieillissement attendu de la population conduit à promouvoir l'intervention des assurances privées comme pilier ayant vocation à se substituer partiellement aux aides publiques, alors que l'assurabilité du risque dépendance par le marché dans des conditions justes, efficaces et susceptibles de répondre à la hauteur des besoins est fortement sujette à caution. [...]

Les réformes en cours : des limites majeures, peu compatibles avec la perspective d'un cinquième risque

Une première limite est le renoncement à la perspective, même lente et graduelle, d'une harmonisation entre les aides aux personnes âgées et handicapées. [...] Une autre limite concerne les ressources collectives qu'il est prévu d'affecter au financement du risque dépendance, dont le



Mireille Elbaum
Professeur au CNAM,
a occupé le poste
de directrice de la recherche,
des études, de l'évaluation
et des statistiques
au ministère chargé des Affaires
sociales et de la Santé

© DR

plafonnement conduit à rechercher des économies par la voie d'une sélectivité accrue des prestations. L'encadrement de l'évolution des dépenses sociales mis en avant comme moyen prédominant de retour à l'équilibre des comptes sociaux à moyen terme implique que seul un apport réduit soit envisagé pour le financement de la dépendance, en provenance des excédents de la branche famille [...]. La réforme

Une autre limite concerne les ressources collectives qu'il est prévu d'affecter au financement du risque dépendance.

annoncée prévoit donc de réaliser des économies sur le montant tendanciel de l'APA en renforçant la sélectivité des prestations. [...]

Vers un recours à la prévoyance privée

Ces nouvelles conditions mises à la perception de l'APA s'accompagnent de la volonté d'étendre le recours à la prévoyance privée facultative pour répondre au développement du risque de perte d'autonomie chez les personnes âgées : celui-ci devrait surtout s'accélérer à partir de 2025 ou de 2030, laissant théoriquement le temps à ce type de couverture de parvenir à maturité. [...]

Ces formules d'assurance dépendance privée sont le plus souvent assorties d'une sélection médicale à l'entrée, ainsi que de délais de carence (entre la souscription et l'occurrence de la dépendance), et parfois de franchises. [...]

L'un des problèmes majeurs est enfin la difficile lisibilité pour les assurés des conditions d'intervention des garanties souscrites, avec, compte tenu du caractère multiforme de l'offre de contrats, une compréhension le plus souvent très imparfaite des couvertures qui leur sont offertes et des droits dont ils pourront effectivement bénéficier. Le marché de l'assurance dépendance a donc à l'heure actuelle un caractère partiel, opaque et peu régulé qui rend problématique la perspective d'une extension à grande échelle. [...] ■

* Extraits de l'article Les réformes en matière de handicap et de dépendance : peut-on parler de « cinquième risque » ? Article paru dans la revue *Droit social*, n° 11, novembre 2008.

Rubrique réalisée par Matthieu Leiritz

VUE DU SNES

rité sociale avec un financement solidaire à la hauteur des besoins ; elle doit s'appuyer sur des personnels qualifiés et correctement rémunérés, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La réflexion devrait aussi porter sur la création d'un service public qui coordonnerait l'ensemble des politiques publiques, facilitant la vie des personnes âgées et leur épanouissement.

APRÈS LE 19 TOU

La mobilisation du 19 mars montre une nouvelle fois la détérioration des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves, ainsi que le refus toujours aussi massif

POUR SUIVRE LA MOBILISATION

A lors que les personnels, les parents et les élèves découvrent petit à petit l'ampleur des conséquences des suppressions de postes et la mise en œuvre, sans réelle préparation ni accompagnement, des réformes, le ministre poursuit sa stratégie de communication : répéter à l'envie que tout va bien, multiplier les effets d'annonces, et surtout cacher la réalité.

Dogme

De la réforme de la formation des maîtres à la mise en place de la classe de Seconde générale et technologique en passant par diverses expérimentations (CLAIR, NPC...), aucun bilan n'est réellement fait, aucun enseignement n'est tiré. Obstinément, parce que le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite reste intan-

gible, la course mortifère à toujours moins d'École, moins de service public, moins de protection sociale... se poursuit. Les personnels, premières victimes, avec leurs élèves bien entendu, dans l'exercice de leur métier, mais aussi en tant que citoyens, doivent pouvoir exprimer leur colère, alerter l'opinion publique sur la réalité du quotidien et des dangers pour l'avenir engendré par la politique gouvernementale.

Porteurs d'autres exigences et d'autres ambitions, ils doivent reprendre la main sur leur métier en sachant refuser l'inacceptable et imposer un autre projet. L'urgence, dans un contexte de discrédit d'un pouvoir qui a de plus en plus de mal à justifier ses choix, reste à maintenir le rapport de force et à continuer la campagne d'explication et de revendications, dans la recherche de l'unité.

Le SNES, avec la FSU, entend poursuivre la mobilisation dans les semaines qui viennent, tant dans l'Éducation nationale que dans l'ensemble de la fonction publique.

■ Roland Hubert



© Clément Martin

REFUSER LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DÈS MAINTENANT

Organiser le refus collectif et massif des heures supplémentaires est un élément stratégique déterminant de la bataille syndicale pour peser sur la préparation de rentrée, plombée par les suppressions d'emplois.

En effet, la forte mobilisation de 2008 contre les HSA avait empêché de nombreuses académies de transformer autant d'emplois que prévus en HSA face à la détermination des collègues dans chaque collège et lycée. Nous devons reprendre cette offensive car, pour la rentrée 2011, une nouvelle augmentation significative du volume et du poids des HSA s'annonce (jusqu'à 30 % d'augmentation dans certains établissements). On connaît les objectifs et conséquences d'une telle politique, et certaines sont déjà très visibles :

- baisse des postes aux concours ;
- remise en cause de la revalorisation des rémunérations pour tous ;
- alourdissement de la charge de travail.

La bataille contre les HSA est donc d'actualité dans cette période de présentation au CA de la répartition des dotations horaires et

d'annonce des suppressions de postes. L'organisation locale du refus collectif des HSA sera déterminante dans le bras de fer qui s'engage face au gouvernement.

Ce refus des heures supplémentaires est d'autant plus facile qu'il s'appuie sur des règles statutaires :

- une seule heure supplémentaire peut être imposée dans les obligations de service des personnels enseignants de second degré (décret n° 99-880 du 13 octobre 1999) « sauf empêchement pour raison de santé » (décret n° 50-581 du 25 mai 1950) ; elle seule a été majorée de 20 % (décret n° 99-823 du 27 septembre 1999) ;
- impossibilité de donner des HSA aux personnels bénéficiant d'un temps partiel.

Il faut pour le moins refuser d'assurer plus d'heures supplémentaires que cette année : cela peut



largement contribuer à bloquer la prochaine rentrée. Le SNES appelle donc les collègues à refuser dès maintenant les HSA, notamment en s'y engageant par écrit, il faut également exiger la transformation en emplois des heures supplémentaires en refusant la DHG au CA.

Le SNES appelle à être vigilant sur le respect des horaires nationaux dus aux élèves pour que des heures postes ou des HSA ne soient pas illégalement transformées en HSE comme certains recteurs tentent de le faire.

■ Daniel Lecam



© Clément Martin

JOURS MOBILISÉS

des personnels de l'École que veut nous imposer le gouvernement à travers sa politique budgétaire et ses « réformes ».

CLAIR : CONFUSION ET CATIMINI !

Christian Nique avait déclaré que « la grande majorité des RAR avaient vocation à devenir CLAIR ».

Le ministre avait ensuite déclaré que l'extension atteindrait progressivement 400 établissements. Mais il entretient le flou par le biais d'une circulaire sur les disciplines scientifiques et technologiques où on retrouve bien le chiffre de 400, mais il s'agit maintenant du nombre d'établissements devant expérimenter l'enseignement intégré de sciences et de technologie (EIST). Les premiers visés sont les CLAIR et « les RAR qui ont vocation à » le devenir, l'absence de virgule confirmant que tous les RAR n'auraient pas vocation à devenir CLAIR.



Une liste « opaque »

Et alors que l'ambiguïté règne, les rectorats continuent de travailler à la préparation du mouvement intra-académique. La liste des établissements établie par les recteurs a été communiquée au ministère, mais celui-ci n'a pas encore arrêté la liste nationale. Pour les établissements désignés d'autorité l'an dernier, les postes ne passeront pas au mouvement et c'est le chef d'établissement qui fera son choix parmi les candidats ; pour les nouveaux établissements, dont les personnels ne sont souvent pas informés à ce jour du sort qui leur sera réservé, les rectorats sont contraints de jongler. Comme à Versailles, avec une bonification de 500 points sur le vœu établissement.

Vers la polyvalence ?

L'EIST réunit trois disciplines (SVT, physique-chimie et technologie) assurées par un seul enseignant censé « travailler en étroite collaboration » avec les deux autres. Il n'est pas innocent d'étendre l'EIST principalement aux CLAIR, où le recrutement local avec lettre de mission permet plus aisément de faire pres-

DERNIÈRE MINUTE

COUP DE FORCE

Le recteur d'Orléans-Tours a décidé de faire entrer tous les établissements RAR dans le dispositif ECLAIR sans accord du CA de l'établissement. Dans la foulée, il tente d'imposer à tous les personnels déjà en poste ou arrivant à la rentrée des conditions d'emploi et de service contraires aux décrets de 1950. Simple dérive d'un recteur trop zélé ou premiers indices d'une transformation radicale de l'éducation prioritaire ? En tout état de cause, le SNES ne peut l'accepter. Il intervient auprès du ministère et exige le respect des décrets qui régissent nos conditions de service.

sion pour imposer la bi-/polyvalence, et où les ambitions scolaires sont revues à la baisse pour les élèves de milieu populaire (le socle commun étant l'unique objectif cible). La manifestation du 19 mars sera l'occasion pour les établissements CLAIR ou en passe de l'être de se regrouper et de dénoncer un dispositif qui vise l'éclatement des statuts des personnels et le démantèlement de l'éducation prioritaire. ■ Bruno Mer

AIX-MARSEILLE : UNE SCOLARITÉ ÉCLAIR ? 85 % DISENT « NON, MERCI ! »

Prenant acte du refus d'organiser les consultations institutionnelles dans les établissements, le SNES a organisé un référendum : avec une participation estimée à 60 %, 23 des 24 collèges concernés ont exprimé leur refus du dispositif ECLAIR, 85 % des personnels votant contre, 4 % pour et 11 % s'abstenant.

À Aix-Marseille, toutes les problématiques éducatives sont marquées par l'extrême polarisation sociale et l'inégalité des chances scolaires. Quand près d'un tiers des établissements est en ZEP, les réformes de l'éducation prioritaire interrogent le pacte scolaire et le projet académique tout entier. Rapidement, les personnels ont relevé les ambiguïtés de la circulaire : quelle pérennité des moyens ? Quelle latitude pour les dérogations ? Quelles poursuites après le collègue ? Quelles initiatives des équipes, du chef d'établissement ? Quelle articulation entre les missions des uns et des autres ? Quelles garanties pour les personnels ? Ils ont acquis la certitude qu'en rompant avec le principe de la discrimination positive, ECLAIR portait en



germe le renoncement aux objectifs communs de la scolarité.

S'opposer aussi à l'autoritarisme

Si c'est bien le refus d'un collègue dérogatoire, d'un collègue de la relégation sociale, qui explique ce résultat sans appel, a aussi pu jouer le comportement despotique de certains chefs d'établissement. Il était semble-t-il nécessaire de rappeler que la cohésion des équipes autour d'un projet pédagogique innovant et d'un manager charismatique ne se décrète pas...

C'est maintenant aux parents et aux élus locaux de se faire entendre, y compris en organisant des journées de « Fermeture d'ECLAIR ». ■ Laurent Traroni

LES 5 ET 6 AVRIL : « REDONNER UN AVENIR AU COLLÈGE »

Est-il possible de construire un collège plus juste qui n'assigne personne à un destin tracé d'avance, qui réduit les écarts de réussite entre les élèves, qui concilie massification et qualité en visant le meilleur pour tous, qui permet à tous les élèves de s'approprier une culture commune exigeante afin d'en faire des individus et futurs citoyens libres et éclairés, capables de s'insérer dans une société de plus en plus complexe ?

C'est bien parce que l'on ne peut se satisfaire d'un collège abandonné depuis 2005 aux conséquences de la loi Fillon et aux suppressions massives de postes, ni accepter les fausses « bonnes solutions » proposées par les thuriféraires de la bivalence et du dépeçage des disciplines, qu'il faut transformer le collège sans le dénaturer, avec l'ambition de faire réussir tous les élèves tout en respectant les missions et statuts des personnels et en leur donnant les moyens d'exercer tout simplement leurs métiers.

Un colloque de réflexions et de propositions

C'est pour repérer les leviers sur lesquels il convient d'agir pour « redonner un avenir au collège » et lancer un appel solennel à la nation que le SNES, le SNEP et le SNUPDEN-FSU organisent les 5 et 6 avril un colloque national à Eurosites Paris/Saint-Ouen (27, rue Godillot, 93400 Saint-Ouen, métro « Mairie de Saint-Ouen » ligne 13).

Plusieurs tables rondes (« les missions du collège, sa place dans le système éducatif » ; « quels leviers pour une véritable démocratisation scolaire ? » ; « regards croisés sur le travail enseignant et le métier ») et sept ateliers permettront d'échanger avec de nombreux chercheurs, syndicalistes et personnalités diverses.

Pour s'inscrire au colloque, qui a été déposé sous la forme d'un stage de formation syndicale, il suffit de s'adresser à sa section académique,



© Thierry Nectoux

mais l'inscription est obligatoire pour permettre au SNES de prévoir le nombre de repas qui seront servis sur place. Pour plus d'informations



et accéder par ailleurs aux premières contributions de chercheurs qui nous sont parvenues, consulter <http://www.snes.edu/Un-Colloque-pour-redonner-un.html>

■ Monique Daune

LPC⁽¹⁾ : UNE JOURNÉE BANALISÉE À INVESTIR

Dans l'attente d'une réponse ministérielle à sa demande publique de moratoire, et parce qu'aucun texte n'oblige les personnels à valider au fur et à mesure les items du livret, le SNES a appelé les personnels à ne renseigner ce dernier ni au premier trimestre ni au deuxième.

Alors que de nombreux établissements se mobilisent contre le LPC, le ministère vient d'accepter, à la demande du SNES, que tous les personnels bénéficient d'un temps de service banalisé pour discuter de ce livret. Le principe d'au moins une demi-journée après les vacances de printemps est désormais acquis, mais le SNES continue de demander une journée entière pour que la discussion ne soit pas bâclée.



© Thierry Nectoux

Évidemment, pour le ministère comme pour les partisans du socle commun (SE-UNSA ou SGEN-CFDT), ce temps libéré doit permettre aux personnels de réfléchir aux modalités de validation et de se répartir entre eux les items des sept piliers du socle afin de renseigner le LPC.

Dénoncer et combattre le LPC

Pour le SNES, cette journée doit être l'occasion d'investir syndicalement ce temps de réflexion et d'interroger le principe même de ce livret qui pose de redoutables problèmes pédagogiques et éducatifs, didactiques et d'évaluation, qui

n'ont jamais été valablement réfléchis ni débattus avec la profession. Il rappelle que le « socle commun » ne fait pas culture pour les élèves tant il est marqué par une vision réductrice des savoirs qui marginalise nombre de disciplines et par une conception normative de l'éducation.

Un 8 pages spécial permettant de débattre lors de la journée banalisée sera diffusé avec la prochaine US.

■ Monique Daune et Sandrine Charrier

(1) Livret Personnel de Compétences

LIVRET DE COMPÉTENCES : FICHAGE EN VUE ?

Avec la mise en œuvre du livret personnel de compétences via l'application numérique LPC, n'assistet-on pas à un danger de fichage ? Fichage d'autant plus sensible qu'il touche à des domaines intimes, subjectifs et qui va « profiler » la personne tout au long de son parcours scolaire et au-delà puisqu'il sera intégré au « passeport orientation et formation » via un autre livret de compétences expérimenté dans certains établissements, et dont toute personne entrant sur le marché du travail sera dotée à terme. De redoutables questions de droit des personnes et d'interconnexion de fichiers se posent qui ne semblent pas avoir été anticipées.

Marylène Cahouet

LYCÉE RÉFORME STI

En dépit du fait que ce projet de la réforme STI-STL est rejeté par les enseignants, qu'il a reçu un avis négatif des instances consultatives, malgré l'impréparation des formations des enseignants, malgré l'impossibilité de mettre tout cela en place en septembre prochain, le ministère persiste dans son refus d'accorder un moratoire sur la mise en œuvre de ce projet à la prochaine rentrée.

Dans les établissements, les journées de grève s'organisent ; en plus de la contestation du projet, en plus des suppressions de moyens, les personnels portent cette revendication : pour la défense des séries technologiques, laissez-nous faire notre métier !

Prochaines grilles horaires STG-ST2S

Le gouvernement a construit de nouvelles grilles horaires pour les séries STG, ST2S, qui seraient applicables à la rentrée 2012. Mais, il ne souhaite pas les dévoiler et surtout hésite à engager une consultation des organisations syndicales. Que peut-t-il y avoir dans ces projets pour qu'ils restent ainsi secrets : des diminutions d'horaires ? la mise en place de l'accompagnement personnalisé pris sur les horaires technologiques ? des heures globalisées pour les conditions d'enseignements et les dédoublements ? des tronc communs en disciplines générales et technologiques ?

Malheureusement certainement un peu tout cela ! Mais le gouvernement le dira après... les cantonales.

Modularisation en BTS

L'expérimentation de la modularisation sur cinq BTS (MAI, transports, CI, Bâtiment, Travaux publics) se ferait à la rentrée 2011. Le principe a été présenté pour le CI en CPC. Si les objectifs affichés sont séduisants (permettre des réorientations en cours d'année pour les abandons universitaires vers les BTS et inversement), les remèdes sont lourds de conséquences et risquent de déstructurer des formations BTS.

En effet, le principe de modularisation repose sur l'idée que les UC (unités de certification actuelles) d'un BTS peuvent être décomposées en UF (unités de formation) correspondant à des morceaux de référentiels (modules). À ces UF seraient affectés un certain nombre de crédits (dits ECTS) transférables dans une

formation à l'université si elles ont été validées et réciproquement de l'université vers le BTS. La mise en pratique pose de graves problèmes : la validation des UF en CCF en cours d'année pour les disciplines technologiques ET générales, le morcellement des formations et la perte de cohérence en résultant, le risque de consumérisme considérant le BTS comme un « menu » d'UF, l'annualisation du service des enseignants...

La modularisation est une logique qui dépasse largement le cadre de nos BTS. Elle s'inscrit dans l'objectif européen de 50 % de diplômés du supérieur. *Quid* des autres, des collègues qui s'investissent quotidiennement pour ne laisser aucun étudiant sur le bord du chemin ? Permettre au plus grand nombre de réussir passe par une politique bien plus ambitieuse qui n'en rabatte pas sur les moyens. Disons-le haut et fort !

■ Sylvie Obrero, Thierry Reygades
enseignements.technologiques@snes.edu



LYCÉES ET FUTURS LYCÉENS TOUCHÉS DE PLEIN FOUET

La réforme du lycée met à mal le groupe classe : langues vivantes, enseignements d'exploration en Seconde et spécifiques en Première (mathématiques et enseignement scientifique en L et ES par exemple), tronc commun de Première (langues vivantes, histoire-géographie, français par exemple), accompagnement personnalisé, sont autant d'occasions de faire des économies en regroupant les élèves sur des critères variés et variables au fil des enseignements et des circonstances.



Le travail en équipe pédagogique s'est compliqué cette année avec la réforme en Seconde, du fait de la multiplication des enseignants intervenant dans les classes. En sera-t-il de même l'an prochain en Première ?

La réforme du lycée met à mal la cohérence de l'offre de formation des établissements : suppression d'enseignements d'exploration en classe de Seconde, suppression d'options en Seconde et en Première (langues vivantes et anciennes, enseignements artistiques, mathématiques), suppression de filières ayant de bons résultats, la pression est constante sur les chefs d'établissement et sur les équipes pour « mutualiser » tout enseignement qui risquerait de

ne pas faire le plein avec un autre lycée. Les ambitions pédagogiques affichées par la réforme sont bien loin de la réalité... Et les besoins d'aide, soutien et autres accompagnements risquent bien d'exploser.

Quelles seront les conditions de travail des personnels ?

Comment les élèves et leur famille sauront-ils se retrouver dans ce maquis ? Comment croire à une amélioration des conditions d'étude ? de l'orientation ?

Le SNES appelle à manifester son refus de cette réforme : actions locales, pétition et manifestation nationales, tous mobilisés !

■ Valérie Sipahimalani
lycees@snes.edu

FORMATION DES MAÎTRES

Le ministère s'entête à nier le désastre que constitue la réforme de la formation des maîtres dans le second degré. Le SNES continuera à porter d'autres exigences pour les stagiaires.

L'ALTERNANCE DANS LA PRÉCARITÉ

Lors de ses vœux au monde de la connaissance et de la culture, N. Sarkozy avait annoncé l'ouverture de discussions et des aménagements sur la réforme de la formation des maîtres. Aujourd'hui, à moins de deux cents jours de la prochaine rentrée, force est de constater qu'aucune annonce officielle n'a été faite. Le ministre cherche-t-il à noyer le poisson ; ou bien à créer la précipitation pour imposer de nouvelles dégradations ?

Vers des masters en alternance

Au rythme où vont les choses, tout laisse à penser que c'est la deuxième option qui est envisagée. Cela a commencé par la publication d'une circulaire, le 22 juillet 2010, demandant aux universités d'expérimenter un dispositif de master en alternance. Puis, sont venues au cours d'une interview accordée à l'AEF par le Recteur de Versailles, des annonces concernant la mise en place de tels masters. Le schéma retenu serait le suivant : en troisième année de licence, les apprentis enseignants deviendraient assistants pédagogiques, chargés du soutien et de l'accompagnement pédagogique, avant de devenir vacataires 200 heures pendant leur master, afin d'assurer six heures de cours par semaine. Le tout en passant les différents examens et en préparant les concours...



Un dispositif inacceptable

Pour le SNES cette solution est inacceptable à plus d'un titre. D'abord parce qu'elle vise à utiliser des étudiants, qui n'ont pas la qualification requise pour enseigner, comme des moyens d'enseignement au détriment de l'emploi et des postes au concours. En outre, les élèves continueront à subir les effets de la réforme avec la présence d'apprentis enseignants non formés pour enseigner. Ensuite, parce qu'elle fait l'impasse sur la raison qui a conduit à l'élévation du niveau de recrutements des enseignants : la nécessité d'acquérir de meilleures connaissances dans la discipline et un premier contact avec la recherche universitaire.

Vers la constitution d'un vivier de non-titulaires ?

Or la mise en place de masters en alternance « métiers de l'éducation et de la formation », qui cumuleraient formation disciplinaire et l'ensemble de la formation professionnelle, ne pourrait qu'aboutir à un survolage de toutes les dimensions des métiers : on sait bien que l'accumulation déraisonnable de notions différentes dans une formation conduit à l'abaissement des exigences dans chacune d'entre elles. La mise en place de ces masters en alternance fait l'impasse sur les conditions d'entrée dans le métier des lauréats des concours et de la formation au cours de l'année de stage.

Enfin, au prétexte de former les étudiants en amont du concours, ces masters sont la porte ouverte à la constitution d'un vivier de personnel non titulaires mais diplômés et réputés qualifiés pour enseigner. En effet l'obtention de tel master ne garanti pas la réussite au concours.



Le SNES reste porteur d'une tout autre réforme de la formation des maîtres, articulant formation disciplinaire et professionnelle. Elle nécessite un véritable investissement et de véritables moyens. Ce n'est visiblement pas l'ambition du gouvernement. ■

Emmanuel Mercier

UN MINISTÈRE INDIFFÉRENT

Si des promesses « d'améliorer » la formation des maîtres ont été faites pour les années à venir, en revanche, le ministère continue à nier les difficultés que rencontrent nos collègues stagiaires depuis la rentrée. Ce mépris affiché cache en réalité mal la volonté du Ministre de ne changer qu'à la marge et dans des conditions inacceptables cette réforme pourtant largement contestée.

Une intersyndicale réunissant entre autre le collectif stagiaires impossibles et le SNES a été reçue en audience le 23 février par l'adjointe de la DGRH.

Désinvolture

Une fois de plus, le Ministre a choisi de laisser ses services traiter de la question, alors que c'est bien une question politique qui était posée, à savoir le dégagement de moyens pour permettre aux stagiaires de bénéficier d'une

réelle formation et de temps qui leur permettrait de relâcher la pression et de travailler dans des conditions sereines et profitables.

Non recevoir

En fait, c'est une fin de non-recevoir qui a été donnée en guise de réponse à l'ensemble des demandes, y compris à celle d'assurer des compléments de formation spécifiques l'année prochaine. Quant aux modalités de titularisation, le ministère reste retranché derrière l'arrêté de 2010 qui laisse le soin aux Recteurs d'organiser la titularisation, sans plus de cadrage. À ce jour, la plupart des stagiaires ne savent toujours pas exactement dans quelles conditions ils vont être titularisés, quel sera le poids des différents rapports, ou encore comment le jury délibèrera. Cette absence de cadrage laisse également les tuteurs désarmés face à cette nouvelle responsabilité.



Le ministère continue donc à jeter un voile pudique sur les conséquences de la réforme de la formation des maîtres. Après les manifestations du 19 mars, le SNES entend continuer à mobiliser les personnels autour de cette question. ■

Emmanuel Mercier



NON-TITULAIRES : LE PROTOCOLE SOUMIS À SIGNATURE

À l'issue de la réunion du 7 mars, le texte du protocole⁽¹⁾ a été remis aux organisations syndicales qui doivent se déterminer d'ici au 31 mars.

L'unité et la fermeté des organisations syndicales de la Fonction publique ont conduit le gouvernement à retirer le « contrat de projet », contrat dont la durée n'est pas définie au préalable mais qui prend fin avec son objet. Le contrat d'activité expérimenté dans l'archéologie préventive sera abrogé. Le gouvernement a dû renoncer aussi à élargir les cas de recours au contrat en catégories B et C, alors que cela figurait dans l'avant-projet. De fait, le protocole réaffirme le principe statutaire de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires.

Dispositifs dérogatoires

Pendant 4 ans, des dispositifs dérogatoires de titularisation seront ouverts aux contractuels totalisant au moment de l'inscription 4 ans d'ancienneté sur 6 ans, dont 2 ans à la date de signature du protocole. La FSU a obtenu que la condition d'être en emploi à cette date soit élargie au premier trimestre 2011. Les interruptions de contrat inférieures à 3 mois ne feront plus obstacle à la conclusion d'un CDI au terme de 6 ans et une mesure ponctuelle de « CDI-sation » interviendra à la publication de la loi pour ceux qui totalisent une ancienneté de 6 ans sur une période de référence de 8 ans. Des chantiers complémentaires seront ouverts, en particulier pour la fixation et l'évolution des



rémunérations. Dans chaque ministère, le recensement des ayants droit va débiter et il faudra déterminer les modalités de sélection, concours professionnalisé ou examen professionnel, l'un et l'autre permettant de prendre en compte l'expérience. Le nombre de postes offerts devra être apprécié au regard du « nombre des agents susceptibles de se présenter ». Le protocole propose de mobiliser les crédits de rémunération déjà engagés, ce qui réduit la concurrence entre titularisation et recrutement de nouveaux agents.

Les mesures proposées à signature ne règlent pas tout. Leur crédibilité est interrogée par les politiques de l'emploi menées dans la Fonction publique. La pression syndicale devra s'exercer sur le vote du Parlement et sur les négociations annoncées dans chacun des ministères. La signature de la FSU peut-elle être un outil pour avancer ? La CA nationale du SNES, réunie les 29 et 30 mars en débattira. ■

Anne Féray

(1) Voir <http://www.fsu.fr/Texte-du-protocole-d-accord>

CO-PSY ET DCIO : DÉCRET PERFECTIBLE

Le texte du décret sur les missions des CO-Psy et DCIO a enfin été transmis au SNES pour le CTPM du 16 mars. Ce texte constitue un progrès par rapport à ce que le MEN avait mis en discussion lors du groupe de travail. La qualification de psychologue y est clairement mentionnée, les CIO sont cités, et la priorité des interventions auprès du public en formation initiale est affirmée. C'est le résultat de la mobilisation impulsée par le SNES l'an dernier. Mais la rédaction du texte est en deçà des acquis du 25 juin et réorientée de fait l'activité vers le service

dématérialisé et les lieux uniques. Les missions dans les établissements scolaires sont réduites à la mise en œuvre du PDMF et aux élèves en très grandes difficultés. Les CIO semblent des « coquilles vides » et le lieu de nomination des personnels reste flou. Le 18 mars et le 19 mars, il est encore temps de peser pour des missions au service des élèves et des équipes d'établissement grâce à des CIO, bien identifiés et maintenus dans tous les districts. ■

Catherine Remermier



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : UN CHANTIER À RISQUE

Le dispositif réglementaire de mise en place des procédures électorales pour le scrutin du 20 octobre 2011 avance lentement et ses traductions concrètes se mettent en place à la même cadence.

Ainsi le ministère a-t-il définitivement opté pour une élection au CT de proximité au niveau académique, le CT départemental devant être composé comme il l'est aujourd'hui, mais sur la base des résultats du département au vote pour le CT académique. La FSU avait demandé que l'élection du CT de proximité ait lieu au plus proche des personnels, donc au niveau départemental. Le vote test d'avril devrait permettre d'affiner le dispositif et influera sur l'organisation du scrutin réel. L'examen du projet de décret « vote électronique » au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État a eu lieu le 28 février.

Précipitation

La FSU y a dénoncé les conditions de précipitation dans lesquelles se mettent en place de nouvelles modalités de vote. Elles ne permettent pas de prendre le temps pour garantir la participation du plus grand nombre d'agents dans les meilleures conditions. Cette nouvelle modalité de vote intervient en plus des nombreux changements concernant les élections professionnelles (élections des comités techniques en sus des élections aux CAP et CPC, date proche de la rentrée...).

Les exigences de la FSU

La FSU était porteuse de deux exigences fortes relatives à ce projet : toute modification des modalités de vote doit d'une part améliorer son fonctionnement démocratique et sa transparence, et, d'autre part, favoriser la participation du plus grand nombre des électeurs. C'est dans cet esprit que la FSU a déposé et défendu plusieurs amendements au projet de décret. Nous avons exigé l'affichage de la liste électorale sur les lieux de travail, pour informer les électeurs et leur permettre de la contrôler et de la faire rectifier le cas échéant, à tout moment. Nous avons aussi affirmé que tout électeur doit

pouvoir participer au scrutin, y compris s'il est dans l'impossibilité de procéder au vote par internet.

Abstention de la FSU

Dans un cas comme dans l'autre, le gouvernement a pris partiellement en compte nos exigences mais en a renvoyé les modalités à la responsabilité de chaque ministère.

La précipitation dans laquelle s'est effectuée la rédaction et la consultation de ce décret, sa mise en œuvre imposée au ministère de l'Éducation nationale, les réponses incomplètes aux demandes de la FSU ont donc conduit la FSU à s'abstenir sur ce projet de décret.

Le ministère de l'Éducation nationale ayant imposé le recours exclusif au scrutin électronique par internet pour les élections générales du 20 octobre prochain, le SNES, avec la FSU, continuera à intervenir pour que l'organisation du scrutin permette la participation la plus large, favorise l'expression démocratique du choix des personnels et assure une totale transparence de chaque étape du processus, notamment par des lieux de vote sur les lieux de travail. Il reste encore du chemin pour que ces objectifs soient concrètement mis en œuvre par le ministère. ■

**Jacques Lacroix,
Emmanuel Mercier**



VOTE TEST D'AVRIL 2011

Dans le cadre de la préparation des élections professionnelles d'octobre 2011, un test du vote électronique aura lieu du 30 mars au 5 avril sur un peu plus de 30 000 électeurs répartis dans cinq académies : Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Guyane, Versailles. La thématique fictive retenue est celle des sports des Jeux Olympiques, ce qui ne devrait pas manquer de passionner celles et ceux qui vont participer à ce test.

Le test comprendra deux scrutins :

- l'un commun à tous, comme le sera celui pour désigner les représentants au Comité Technique Ministériel le 20 octobre 2011 ;
- l'autre différencié selon les électeurs, comme le seront les élections aux Commissions Administratives Paritaires.

Dans chaque académie, le scrutin test concernera un échantillon d'agents issus de l'ensemble des corps et traduisant l'ensemble des situations d'exercice, choisis par bassin, mais le rapport que chaque administration rectorale aura à fournir se focalisera sur une thématique.

Bordeaux : enseignants du second degré + les non-titulaires.

Caen : administratifs et corps de recherche.

Clermont-Ferrand : enseignants premier degré, questions liées à la ruralité.

Guyane : questions de faisabilité technique, notamment sur les sites isolés.

Versailles : personnels de direction, d'inspection et des universités.

Les personnels des bassins concernés seront informés par l'administration.

Le SNES, avec les autres syndicats de l'éducation de la FSU, aura un certain nombre de ses militants impliqués dans le test. Ils y expérimenteront les différentes étapes et tenteront d'en trouver les failles, avec l'objectif de peser sur les choix techniques et politiques pour faire des élections d'octobre un réel lieu démocratique et transparent d'expression de l'ensemble de nos professions.

Bien sûr, chaque adhérent du SNES faisant partie de l'échantillon est invité à nous faire part de son expérience de testeur, cela nous servira dans les propositions que nous ferons au MEN après le test.

Jacques.lacroix@snes.edu, Emmanuel.mercier@snes.edu

RÉVOLUTIONS

L'Europe, les révoltes arabes et les migrations

« **A**près tout, remettons-les tous dans les bateaux », s'exclame Chantal Brunel, députée UMP, « à propos des migrations de populations qui viendraient de Méditerranée ». Ces propos scandaleux sont significatifs d'une classe politique qui soutient « la loi Besson », qui renforce encore plus l'exclusion des étrangers et institue pour eux un véritable régime d'exception. Pleinement engagés dans le mouvement social, de ce côté de la Méditerranée, nous regardons l'essor de ces révolutions avec un espoir qui nous conforte dans nos propres luttes. Des peuples capables de l'improbable, renverser des dictateurs bien installés, loin de l'épouvantail du danger islamiste agité par la droite. La première réaction de l'Europe a été la prudence. Sarkozy a agité l'épouvantail de l'invasion de flux migratoires incontrôlables alors qu'aucun mouvement significatif d'émigration n'était apparu, entretenant la confusion avec les populations fuyant la Libye pour rentrer dans leur pays.

Nouvelle chasse aux migrants

L'Europe a repris le même refrain, en mettant l'accent non sur les promesses de liberté et de justice, mais sur la nécessité pour les Européens de se barricader.

Il est vrai que l'UE a, de longue date, développé le syndrome de la forteresse en s'appuyant sur les régimes dictatoriaux du Maghreb pour externaliser sa politique d'immigration (cf. le Pacte européen de 2008 sous la présidence française de l'UE). Politique de guerre aux migrants, attentatoire aux droits fondamentaux qui a conduit des milliers de personnes dans des camps d'enfermement en Afrique ou dans des tentatives désespérées pour échapper aux patrouilles. À coup de millions d'euros, Bruxelles a assigné peu à peu le rôle de garde-frontière à la Libye, non-signataire des accords de Genève sur les réfugiés. Le dernier accord de coopération remonte à octobre 2010. Fin novembre, l'UE lui offre une aide de 50 millions sur deux ans alors que l'Italie organise depuis mai 2009 des patrouilles italo-libyennes le long des côtes.

Certes, les ministres européens des affaires étrangères ont depuis exprimé leur indignation face à la guerre que mène Kadhafi contre son peuple mais ils ont appelé « à faire preuve de retenue et de calme »,



© Charolette - Fotolia.com

tandis que l'UE envoyait des navires patrouiller en Méditerranée pour empêcher les exilés d'approcher.

L'UE face à ses responsabilités

L'UE est donc placée face à ses responsabilités : se barricader ou manifester sa solidarité avec les peuples en lutte et les considérer comme des partenaires à égalité.

« Toutes les prévisions sur les flux de population à la suite d'événements géopolitiques majeurs se sont révélées inappropriées », rappelle Jean-Christophe Dumont, spécialiste des questions migratoires à l'OCDE, mais « l'avènement de la démocratie provoque le retour des exilés ». C'est actuellement le cas de l'élite tunisienne qui retourne à Tunis pour prendre part à la reconstruction du pays. Il est évident aussi que la stabilisation politique avec la satisfaction des revendications populaires et le redémarrage de l'économie sont des facteurs clés. ■

Marylène Cahouet

Remise en cause de la trêve hivernale des expulsions

Dominique Perben, député du Rhône UMP et ancien garde des Sceaux, a présenté le 2 mars une proposition de loi visant l'expulsion sans délai, sans recours, pendant la trêve hivernale, des locataires en situation d'impayés de loyer. Il s'appuie sur l'augmentation des contentieux locatifs. Qualifiés d'« escrocs », les locataires coupables ne « bénéficieraient » plus de la trêve hivernale, conquise de l'Abbé Pierre, et pourraient



© Benoit Sarasin - Fotolia.com

être sanctionnés en cas de récidive. M. Perben oublie de préciser que cette situation est liée à la pauvreté grandissante et à la politique gouvernementale. À quelques jours de la fin de la trêve hivernale, c'est une véritable provocation. Le 12 mars, dans toute la France, 25 manifestations y ont répondu massivement en exigeant l'arrêt des expulsions, la réalisation massive de logements sociaux. ■

Marylène Cahouet

LOPPS12

Le Conseil constitutionnel censure treize articles de la LOPPS12. Ce sont entre autres les dispositifs sur la comparution immédiate des mineurs et les peines planchers les concernant. Sont aussi supprimés les articles permettant au préfet de

faire évacuer les terrains occupés « illégalement » par les pauvres ; le refus des salles d'audience dans les CRA et la double peine à l'encontre des étrangers. Certes, d'autres dispositifs aussi dangereux ont été validés mais c'est un

revers pour la politique sécuritaire. Mais le gouvernement ne désarme pas : obligé de retirer l'extension de la déchéance de la nationalité dans la loi Besson, il a introduit un article remettant en cause le droit du sol. M. C.

Santé au travail

« Souffrance au travail, travail en souffrance... fatalités ? »

Mercredi 30 mars, en coopération avec l'université Paris X à Nanterre, la MGEN 92 organise une journée ouverte à tous de rencontres et débats sur les mutations du travail salarié, la souffrance au travail et les possibilités de prise en main de leur métier par les salariés à travers l'économie sociale... autour de trois films documentaires récents, suivis d'échanges avec leurs réalisateurs et divers spécialistes. À 10 heures : *Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés* de Sophie Bruneau et Marc-Antoine Roudil (2006, 80 min), inspiré de *Souffrance en France - la banalisation de l'injustice sociale* de Christophe Dejours (1998). À 14 heures : *La mise à mort du travail* (2009, version de 105 min) de Jean-Robert Viallet suivi, à 16 heures, d'une table ronde associant la sociologue Daniele Linhart, plusieurs personnes montrées dans le film (une salariée en lutte à Nanterre, un économiste, la psychologue-psychanalyste Marie Pezé qui créa la première consultation « souffrance et travail » en France, en 1997, à l'hôpital de Nanterre, dont elle fut récemment évincée...), un médecin généraliste de la rédaction de la revue *Pratiques* (www.pratiques.fr) qui publia en octobre 2009, peu avant la vague de suicides... un dossier conséquent titré « La violence faite au travail ». À 18 heures : *Entre nos mains* (2010, 90 min) film de Mariana Otero, nommé aux Césars 2011 dans la catégorie « meilleur documentaire ». Participation au débat d'Yves Clot (chaire de psychologie du travail au CNAM).

Philippe Laville

• Projections et débats (entrée gratuite) dans le plus grand amphi de l'université, salle Henri Lefebvre, bât. B. Université Paris Ouest Nanterre La Défense (Paris X), 200, av. de la République, à 200 m de la gare de RER Nanterre-Université. Programme détaillé et réservation conseillée sur www.mgen.fr en saisissant « 92 » (dans l'encadré « n° de département »).

PACTE DE COMPÉTITIVITÉ

La stratégie du choc

Deux rapports commandés par le gouvernement attribuent le décrochage de l'économie française au coût du travail.

Le premier, rédigé par un organisme proche du patronat (Rexecode), estime que les coûts salariaux en France sont devenus supérieurs aux coûts allemands, le second de la Cour des comptes préconise d'alléger une partie des charges fiscales et sociales frappant les entreprises en les transférant sur la TVA et la fiscalité carbone. Sont soigneusement écartés du débat les choix de spécialisation industrielle, l'organisation du tissu productif, la faiblesse de la recherche, notamment privée, en France.

Un « modèle » économique pour tous ?

Cette volonté de « copier » l'Allemagne serait suicidaire pour la France : l'économie allemande est dirigée vers les exportations : elle a pu bénéficier de la politique assez radicale de baisse des coûts salariaux pratiquée depuis la fin des années 90, d'une monnaie entrée sous-évaluée dans l'euro, et de la croissance des pays (Espagne, Irlande, Portugal...) qui se sont endettés pour finalement... tirer la croissance allemande. La dynamique de l'économie française repose au contraire sur la consommation intérieure qui souffrirait d'une baisse des salaires ou d'une hausse de la TVA.

Avec cette affaire de compétitivité réduite aux coûts salariaux, se joue une partie très importante au niveau de l'Europe. La crise de la zone euro va rebondir : la spéculation contre les dettes grecque, irlandaise, portugaise... est repartie car la cure d'austérité n'a réglé aucun problème de fond et aggrave au contraire la situation de ces pays, tout en faisant monter la crise sociale. Comme les dirigeants européens ne veulent pas remettre en cause le fondement de la crise de l'euro (pas de mécanismes de transferts des pays « forts » vers les pays en difficultés), leur principale préoccupation est d'éviter que la crise de la dette publique ne génère un nouveau krach financier, d'où les plans de soutien mis en place au printemps 2010.

Politiques libérales renforcées

Ceux-ci se révèlent aujourd'hui insuffisants, mais en contrepartie d'un nouveau plan, les États qui ont la note Triple A (donc en position de garantir les prêts aux pays en difficultés) exigent à travers leur slogan « *more money, more governance* » de prendre le pouvoir en Europe pour imposer aux autres États des politiques libérales visant à réduire les



© F. Jorge Chaves

dépenses publiques, notamment sociales, à « flexibiliser » le marché du travail, à remettre en cause les négociations collectives, à reporter l'âge de la retraite, baisser les allocations chômage...

Compétitivité : maître mot

Le « pacte de compétitivité » concocté par Merkel et Sarkozy est une innovation car il ne s'agit plus seulement de recommandations, mais d'une mise sous tutelle et sous surveillance des politiques nationales, pour imposer des politiques définies par un cercle étroit de chefs d'État et de bureaucrates, sans débat démocratique. La « compétitivité » est l'argument choc de la « stratégie du choc » utilisant la Crise pour rendre possible ce qui était hier politiquement impossible. En effet, il ne s'agit de rien moins que de balancer par-dessus bord l'Europe sociale. L'Europe est en train de changer d'époque. ■

Daniel Rallet



© F.EcoView

FISCALITÉ

Refonder l'ensemble de la fiscalité

On connaît les pistes sur lesquelles travaille le gouvernement en vue de la « réforme » fiscale annoncée par Nicolas Sarkozy.

Pour celui qui depuis le début de son quinquennat a ostensiblement mené des politiques au service des plus riches, sous l'argument fallacieux que la richesse de quelques-uns favoriserait l'emploi et la croissance, il n'est évidemment pas question de changer de braquet. Simple-ment, la crise a rendu encore plus scandaleux le bouclier fiscal, et les affaires Woerth et Bettencourt ont mis sur la place publique les collusions politiques et l'indé- cence des cadeaux financiers accordés aux grandes fortunes.. Loin de remettre à plat l'ensemble de la fiscalité, comme le demandent la FSU et la plupart des organisations syndicales, le président propose en réalité un simple réaménagement, qui risque même de réduire les ressources publiques, alors que le déficit budgétaire est autour de 6 % et sert de prétexte à l'amoin-drissement des services publics. Certes le bouclier fiscal serait supprimé, mais 300 000 foyers échapperaient à l'impôt sur la fortune (ISF) grâce à un relèvement du plafond à partir duquel les contribuables doivent payer l'ISF. Une nouvelle injustice donc car, comme le rappelle l'économiste Thomas Piketty, « nous sommes dans une période historique où les patrimoines prospèrent mais où les revenus stagnent. Ce n'est pas du tout le moment de détaxer les patrimoines ».

Le gouvernement ne reviendra pas non plus sur la quasi-disparition des droits de succession instaurée en 2007 « parce que nous voulons que chacun puisse transmettre à ses enfants le fruit de son travail ».

Les propositions de Landais, Piketty et Saez

Dans ce contexte l'ouvrage de Landais, Piketty, Saez, *Pour une révolution fiscale*⁽¹⁾ est bienvenu. La fiscalité est un enjeu majeur des alternatives et, à un an de l'élection présidentielle, il serait bon que ce débat vienne davantage et sur le fond, non en réaction aux décisions de l'actuel Président mais en



© F.moodboard

propositions pour une autre fiscalité. L'ouvrage a ses limites, il ne revient pas sur le contexte d'emploi et de salaires, de baisse des ressources fiscales et ne traite pas de l'ensemble de la fiscalité (et semble en rester au *statu quo* sur la TVA). Mais tel quel, il développe un plaidoyer vigoureux pour un nouvel impôt sur le revenu et des propositions pour le rendre réellement progressif. Il propose de supprimer l'actuel impôt et de créer un nouvel impôt simplement appelé IR – impôt sur le revenu –, conçu comme une extension de la CSG, avec la même assiette mais avec un barème progressif et non proportionnel.

Il met sur la table des propositions à débattre : paiement de l'impôt à la source, impôt individualisé, pour respecter l'indépendance des hommes et des femmes, avec des mécanismes de maintien des réductions d'impôt pour les enfants. La CSG (impôt affecté à l'assurance-maladie)

serait fusionnée dans le cadre de ce nouvel impôt mais sécurisée à l'intérieur du budget.

Des graphiques et tableaux éclaireront cette démonstration.

Réhabiliter l'impôt sur le revenu

La FSU s'est prononcée pour une refonte de l'ensemble de la fiscalité. Cela passe notamment par une réhabilitation de l'impôt sur le revenu avec une progressivité réactivée par la création de nouvelles tranches et une fiscalité accrue sur le patrimoine et le capital (voir *L'US Mag* n° 703, dossier page 26). Elle souhaite le développement d'un vrai débat sur la refonte de la fiscalité, qui s'inscrive dans des alternatives économiques et sociales. ■

Elizabeth Labaye

(1) *Pour une révolution fiscale, Un impôt sur le revenu pour le XXI^e siècle* (La République des idées, le Seuil, 2011). Site www.revolution-fiscale.fr



© F.michelangelus

Deux revues

Territoires

Un dossier essentiel sur la contre-réforme des collectivités territoriales passant en revue tous les aspects, y compris les conséquences prévisibles en termes de faible représentativité des femmes due au nouveau mode de scrutin du conseiller territorial. Le titre du dossier est tout un programme « Tout sur la réforme qui veut faire plonger les collectivités ». Au total, c'est à la fois la volonté de Sarkozy de s'attaquer aux espaces de démocratie pour imposer la destruction d'emplois dans la fonction publique territoriale comme dans les fonctions publiques d'État et hospitalière. Un plaidoyer pour que le prochain gouvernement – en mai 2012 – abroge cette loi. On peut rêver...

Nicolas Bénéès

• *Territoires*, le mensuel de la démocratie locale, janvier 2011, n° 514.

Savoir/Agir

Un grand dossier, « Justice en réforme, justices en luttés », pour comprendre les remous qui agitent les magistrats, les avocats et les forces dites de maintien de l'ordre. Tous ces corps ont été touchés à un degré ou à un autre par la contestation indiquant un degré jamais atteint de pourrissement. La politique d'austérité en est une des explications, l'autre se trouve dans la perte de toutes les valeurs éthiques et aussi de repères de l'ère Sarkozy. Ce dossier ouvre un débat syndical intéressant.

N. B

• *Savoir/agir*, revue trimestrielle, éditions du croquant.

Livres

Se souvenir

Se souvient-on de l'ex-Yougoslavie ? Des massacres ? De Srebrenica et de ses casques bleus assassins ? Adrian Oktenberg mêle cette histoire, ces histoires en un poème qui a fait date et qui est traduit en français pour la première fois. François Maspéro livre une préface d'une profonde mise en perspective donnant tout son sens au poème comme moyen de ne pas oublier. La fin de cette élégie – soit une plainte douloureuse – devrait servir d'antienne à tout travail de mémoire : « Les messages sont lancés/lancés/lancés/lancés/et s'effacent. »

N. B

• *Bosnie Élégie*, A. Oktenberg, traduit par Séverine Weiss, éditions Isabelle Sauvage.

»» Des inégalités cachées



Une grande inégalité de notre époque tient dans l'accès à l'information. Que l'on confond allègrement avec la communication. La multiplication des journaux gratuits, l'accès au Net donnent l'impression que l'information est partagée, est devenue un bien commun. Bernard Poulet dans *La fin des journaux et l'avenir de l'information* démontre le contraire. D'abord la concentration est de règle dans ce secteur. De grands groupes s'affrontent. Ensuite, les pauvres ont droit à une information pauvre via les gratuits qui publient les nouvelles compatibles avec les annonceurs et les riches à une information riche, diversifiée, hiérarchisée en un mot compréhensible. Le secteur est en train de se métamorphoser. Il est temps que les citoyen(ne)s se préoccupent - comme les organisations syndicales - du droit à l'information.

N. B

• *La fin des journaux et l'avenir de l'information*, B. Poulet, Folio/actuel, 286 p.

Économie sociale et solidaire

ESPER

Les plus anciens parmi nous se souviennent sans doute du CCOMCEN, Comité de Coordination des Œuvres Mutualistes et Coopératives de l'Éducation nationale, qui rassemblait autour de la FEN des partenaires (associations, mutuelles, coopératives) sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire, et du service public laïque d'éducation. On y trouvait aussi bien la MGEN que la MAIF l'Adosen ou la JPA, la FCPE et la MAE. Depuis l'éclatement de la FEN et sa disparition, le CCOMCEN vivait « en pointillé ». Néanmoins, l'intérêt de la démarche demeurait dans un contexte d'attaques contre le service public et de politiques économiques prônant la concurrence et le profit. Il fallait une nouvelle dynamique. Après dissolution du CCOMCEN, une association est donc née, l'ESPER, Économie Sociale Partenaire de l'École de la République. La FSU, déjà membre du Carrefour Social, a été sollicitée ainsi que le SGEN et la LDE pour y participer, et a répondu positivement à cette demande. Elle contribuera à porter, avec ses partenaires et partout où c'est possible, des exigences commune de démocratie, de laïcité, de solidarité.

DICTIONNAIRE

M comme Matières premières

Les cours de toutes les matières premières, à commencer par le pétrole, sont orientés à la hausse tout en étant sujets à de brutales évolutions.

Ainsi, si les cours du blé ont augmenté de 200 % en 2010 par rapport à 2009, ils ont chuté d'environ 20 % fin février, début mars 2011. Lorsque la presse parle de « cours », de « prix » de quoi parle-t-elle ? Toutes les matières premières font l'objet de cotations sur les marchés financiers, soit à Chicago, à New York ou sur la place financière de Londres. Cette dernière reste la place de référence, même si des différences peuvent apparaître entre elle et les autres bourses.

Un prix extrapolé

Le « prix » est un « prix » futur et non pas le prix actuel. Par exemple, le prix du café « Arabica » coté à la Bourse de New York le 23 février 2011, un cours en augmentation, est établi en vue d'une livraison en mai 2011 ; pour le cacao également - en hausse lui aussi en fonction de la guerre civile latente en Côte d'Ivoire -, il s'agit d'un « contrat de référence » pour la production à venir. Le marché au comptant, qui existe aussi, est largement tributaire de ces marchés de futurs, à terme. La hausse s'explique logiquement, même si les facteurs explicatifs sont différents d'une matière première à l'autre. Pour l'essentiel, la production future risque de ne pas suffisamment augmenter pour couvrir l'ensemble de la demande solvable de tous les pays, à commencer



© TebNaed / Fotolia.fr

par les pays émergents où la croissance est importante - de 6 à 10 % pour la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Argentine en particulier. Les inondations en Australie et plus généralement les conséquences de la crise écologique peuvent conduire à prévoir une baisse de certaines productions. En conséquence, les cours montent.

Facteurs géopolitiques

Pour le pétrole, c'est la situation géopolitique des pays du monde arabe - de la Libye surtout - qui laisse planer une grande incertitude sur l'avenir de la production même si la production libyenne ne représente que 2 % des fournitures mondiales journalières.

L'Arabie Saoudite a proposé d'augmenter ses livraisons en cas de problème. Pour le moment, aucun risque de pénurie. Pourtant, les cours du pétrole n'en finissent pas de hausser. Les compagnies pétrolières en profitent pour augmenter les prix des dérivés du pétrole pour... faire grossir leurs profits ! Pour comprendre cette hausse rapide, il faut rajouter un élément : la spéculation. Les fonds de pension anglosaxons ont investi dans le pétrole, les hedge funds - la seule traduction possible, « fonds spéculatifs », c'est redondant - jouent la hausse pour se couvrir ensuite et faire des bénéfices importants. Plus encore, une nouvelle génération de spéculateurs agit sur ces marchés, les « trackers » qui spéculent sur les indices de matières premières, à la hausse ou à la baisse - quelquefois à la hausse et à la baisse -, accentuant les variations. L'afflux de liquidités, permis à la fois par les politiques des banques centrales et des États, favorise toute cette spéculation. Dans le même temps, les opérateurs sur ces marchés font plus de bénéfices avec la spéculation qu'avec la production réelle de matières premières. Une démonstration supplémentaire que la crise financière est loin d'être terminée. Qu'elle est devant nous ? ■

Nicolas Bénéès



© joef / Fotolia.fr

DOSSIER

Politique industrielle

Formation et qualification : *un enjeu pour l'industrie*



Dossier coordonné par Carole Condat ; réalisé par Bruno Bitouzé, Bernard Boisseau, Élisabeth Labaye, Emmanuel Mercier et Thierry Reygades

Les politiques industrielles sont aux confins du développement économique, des évolutions scientifiques et techniques, de la demande sociale, de préoccupations culturelles : leur mise en œuvre pose un véritable défi à la formation initiale et continue.

Nicolas Sarkozy, à travers les « États généraux de l'Industrie », a cherché à dresser un bilan des politiques industrielles ; les partenaires sociaux sont confrontés, notamment dans les Régions, à la question du développement des formations continues dans ce secteur ; le ministère de l'Éducation nationale, sous contraintes budgétaires, impose des réformes pour les formations initiales professionnelles et technologiques ; et la question de la qualification et de sa reconnaissance apparaît de plus en plus centrale pour les salariés de l'industrie.

Dans le même temps, chacun s'interroge sur l'impact du développement industriel sur l'environnement, sur la qualité des emplois, sur le rôle de l'industrie en termes de satisfaction des besoins collectifs. Les questions : Quelles politiques industrielles ? Quels emplois ? Quelles entreprises ?

seront majeures dans les choix politiques à venir. Et pour appréhender ces questions, il convient d'avoir une vue précise des évolutions du paysage industriel depuis les « Trente Glorieuses ». Entre nationalisations et privatisations, entre carrières effectuées dans une même entreprise et intérim, entre pollution et développement durable, entre activité industrielle et politiques des services et de la finance, le débat sur l'évolution économique du pays comporte de multiples facettes. Pourtant des questions semblent essentielles : Comment conjuguer développement économique et social ? Quelle richesse produire ? Et avec quels objectifs ?

À partir d'une approche historique, d'une présentation des politiques actuelles, de la problématique des qualifications et de la formation, et en intégrant la question écologique, ce dossier souhaite alimenter le débat. ■

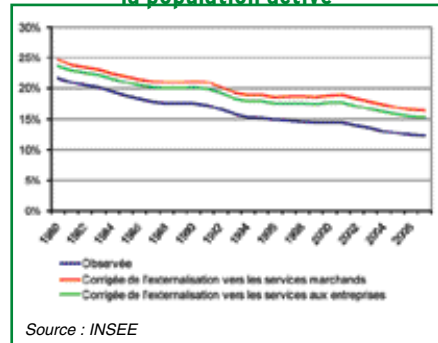
Un passé industriel

Puissance et déclin

L'essor économique de la France, à partir de l'après-guerre, a largement reposé sur le développement industriel. Depuis la fin des années 70, des pans entiers de l'industrie française disparaissent. On parle même d'une « France sans ouvriers » sans que soit menée une réflexion prospective sur l'avenir industriel du pays.

À partir de 1945, sous l'effet de l'impulsion modernisatrice de l'État, mais aussi de l'ouverture des marchés (GATT, CECA, CEE), l'économie française se transforme. Malgré une pénurie relative de main d'œuvre qu'elle va combler avec l'appel à des travailleurs immigrés, l'économie française connaît une croissance élevée dont les taux sont proches des « miracles » allemand et italien, portée par l'industrie dont l'essor remarquable (surtout par les biens d'équipement) est rendu possible par des investissements importants, assuré par un ensemble mixte de firmes nationales et privées et impulsé par une planification efficace. Si au début des années 50, l'industrie française était dominée par les PME (aucune entreprise de taille mondiale, à l'exception de Renault et la Compagnie Française du Pétrole), la concentration industrielle se renforce peu à peu. Le dynamisme démographique conforte l'augmentation de la consommation, le besoin en qualifications s'accroît, l'effort d'innovation stimule l'industrie, les investissements accrois-

Part de l'emploi industriel dans la population active



sent la productivité. La production par la régie Renault de la « Dauphine » à plus de deux millions d'exemplaires entre 1956 et 67 symbolise cette période de croissance.

Interventions de l'État

Dans le secteur public, l'État crée en 1966 Elf Aquitaine (toutes les sociétés pétrolières nationalisées), en 1970 l'Aérospatiale (réunissant Nord-Aviation et Sud-Aviation). Le programme Airbus est lancé en 1969 et, sous l'impulsion de la France, est créée l'Agence spatiale européenne en 1972. Dans le secteur privé, l'État intervient en se portant garant des emprunts souscrits par des sociétés privées auprès du Fonds de développement économique et social. Dans la sidérurgie le groupe de Wendel

devient Usinor-Sacilor. Dans la chimie, Rhône Poulenc se substitue à Pechiney et Saint-Gobain (Pont à Mousson) ; dans l'agroalimentaire se crée le groupe BSN-Gervais-Danone et le groupe Thomson-CSF-Brandt dans l'électroménager. La CGE Compagnie générale d'électricité (Alcatel aujourd'hui) complète le tableau. Les nationalisations de 1981 confortent la place importante de l'industrie et marquent la volonté de se donner les moyens d'une politique industrielle et plus largement économique.

Tournant néolibéral et privatisations

L'industrie, éprouvée par les crises pétrolières des années 70, subit rudement le tournant néolibéral. Dès lors, la finance joue contre l'industrie : les flux financiers ne se tournent plus vers l'investissement. Les fermetures des grandes usines sidérurgiques de Denain et Longwy entre 1979 et 1984, avec des milliers de licenciements, marquent le début d'une crise sociale profonde. Depuis 1986, les vagues de privatisations, la concurrence internationale avec des pays émergents toujours plus compétitifs, l'euro surévalué et les stratégies des FMN contre l'emploi avec des délocalisations massives ont réduit l'industrie française au point qu'on parle aujourd'hui de désindustrialisation, passant de 22 % de la valeur ajoutée en 1998, à 16 % en 2008 la France a rejoint le niveau du Royaume-Uni. La situation s'est encore aggravée avec la crise et la chute considérable des emplois industriels en 2009 et 2010. Face au diktat des actionnaires et aux politiques néolibérales, à la faiblesse des investissements des entreprises françaises, il manque évidemment la volonté politique de promouvoir un potentiel industriel rénové en France et d'y préserver l'emploi, en recherchant éventuellement des stratégies européennes dans certains secteurs. ■



© Clément Martin

Les nationalisations de 1981 confortent la place importante de l'industrie



L'Allemagne, un « modèle » ?

L'Allemagne, s'appuyant sur une spécialisation dans les machines-outils et son tissu d'entreprises moyennes s'est, depuis longtemps, tournée vers l'exportation de produits industriels. Son industrie représente 30 % de son PIB (15 % pour la France). Son commerce extérieur est en

excédent pour 2010 de + 150 milliards, soit 5 % de son PIB (balances commerciales de - 50 milliards pour la France et de + 180 milliards pour la Chine). Au tournant des années 90, l'Allemagne a dû affronter deux défis : l'arrivée de l'euro qui s'est traduite par des coûts salariaux supérieurs de 25 % à la moyenne et la réunification qui a réduit l'excédent commercial. Les industriels allemands ont alors délocalisé une partie de la production de leurs composants dans des pays à bas coûts salariaux (pays de l'Europe

de l'Est intégrés dans l'Union Européenne notamment). L'euro fort a par ailleurs réduit le coût des importations nécessaires à la production. La recherche systématique de maîtrise des coûts a permis à l'Allemagne de dégager à nouveau des excédents, essentiellement dans la zone euro. Ce modèle pose cependant d'importants problèmes :

- la croissance a été faible dans les années 2000. Le bon résultat de 2010 (+ 3,6 %) ne compense pas la chute de 2009 (- 4,6 %) ;
- la population allemande s'est appauvrie : le revenu par habitant était supérieur de 15 % à la France en 2000 ; il est aujourd'hui inférieur de 10 % ;
- l'adoption de ce modèle par les autres pays européens pour réduire leurs déficits, notamment vis-à-vis de l'Allemagne, conduirait le continent à une dépression générale.

Bilan et perspectives

États généraux de l'industrie

À la demande de Nicolas Sarkozy, des États généraux de l'industrie⁽¹⁾ se sont tenus en 2010. Un « bilan de la concertation » a été publié, qui est présenté ici.

L'industrie française réalise directement 16 % de la valeur ajoutée, 13 % des emplois, 85 % de la R&D (recherche et développement) de l'économie française, dont elle demeure un secteur structurant.

L'emploi dans l'industrie accuse une baisse régulière, plus importante que la moyenne de l'UE. Cette baisse affecte tous les secteurs, même si certains connaissent des difficultés de recrutement (électricité, industrie du process...)⁽²⁾. Il faut noter que près d'un quart de la diminution constatée de 1980 à 2007 s'explique par l'externalisation de services par des entreprises industrielles auprès d'entreprises de services et que près d'un tiers est lié aux gains de productivité importants de ce secteur.

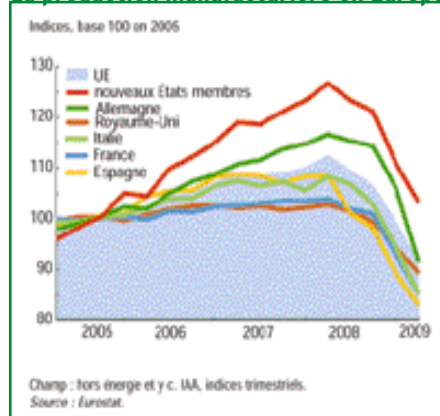
L'industrie française est majoritairement ouverte à l'international (deuxième exportateur européen, cinquième mondial), ce qui est un facteur de force et de vulnérabilité à la fois. Cependant la balance commerciale globale se détériore, même si les industries agro-alimentaires et manufacturières restent excédentaires. Les PME représentent 90 % des entreprises mais seulement 17 % des exportations ; et le tissu d'entreprises intermédiaires (250 à 5 000 salariés) est ténu, contrairement à l'Allemagne ou au Royaume-Uni.

Facteurs favorables

Dans nombre de domaines « structurants » (automobile, aéronautique, BTP, traitement de l'eau, alimentaire...) la France est bien placée. Son savoir-faire est reconnu dans de nombreux secteurs (santé, ingénierie, design, luxe...).

Dans le classement des 500 plus grandes entreprises mondiales, la France arrive en seconde position, derrière les USA. Elle est plutôt attractive en termes d'investissements étrangers.

La production manufacturière en Europe



La qualité de ses infrastructures est largement reconnue, de même que la qualité de la formation des scientifiques, des ingénieurs et des techniciens (BTS-DUT)⁽³⁾.

Facteurs pénalisants

Des facteurs financiers sont pointés : sensibilité notable à la question des parités monétaires, importance des prélèvements publics, avantage en termes de compétitivité des coûts du travail qui s'est effrité⁽⁴⁾. Il en est de même des relations donneurs d'ordre/sous-traitants déséquilibrées. L'image de l'industrie et de ses métiers est dégradée. Enseignements technologique et professionnel sont donc peu valorisés et trop masculins ; les jeunes ingénieurs se détournent de l'industrie aux rémunérations moins attractives. Et, sans qu'un lien direct soit fait, l'insuffisance de la culture de l'innovation et de la créativité est notée.

Pistes pour un renouveau industriel

À l'issue de ces états généraux, le président de la République a annoncé quatre objectifs d'action. Trois sont envisagés pour fin 2015 :

augmentation de 25 % de la production industrielle, retour à une balance commerciale industrielle excédentaire, augmentation de plus de 2 % de la part de la France dans la valeur ajoutée industrielle européenne. Le quatrième objectif, pérenniser l'emploi industriel, porte sur le long terme.

Pour cela, cinq leviers sont déclinés en 23 mesures qui vont de « créer une semaine de l'industrie » à « assurer un financement de l'industrie par les établissements bancaires », en passant par « simplifier la réglementation ».

Un an après...

On ne peut que s'interroger sur la mise en œuvre de ces propositions et craindre que ce chantier soit, comme d'autres, peu suivi d'effets autres que des aides de l'État aux entreprises...

Dans le champ de l'éducation, la réforme des STI2D cherche à reprendre des « éléments de langage » de ces états généraux (développement durable, innovation, éco-conception...) et coupe tous les liens avec le tissu industriel français comme si l'innovation pouvait se construire *ex nihilo*, sans s'appuyer sur une réelle culture technologique.

Pour le SNES, l'ambition d'une véritable politique industrielle, au service du pays, de son économie et des jeunes, reste une question d'actualité. ■

(1) www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000021/index.shtml

(2) Ce constat rejoint l'analyse du SNES qui exige un développement des formations technologiques industrielles, centré sur des champs technologiques industriels pertinents.

(3) C'est ici la reconnaissance des réussites du secteur public, notamment d'éducation, au service de l'économie.

(4) On retrouve ici le discours du MEDEF et de la CGPME.

L'automobile française : grandeur et décadence



La crise financière et économique de 2009 a été l'occasion pour les pouvoirs publics de cibler, une fois de plus, d'importantes mesures de relance (primes à la casse, prêts aux constructeurs) sur le secteur de l'automobile. Celui-ci reste, en effet, aujourd'hui, un secteur stratégique de l'économie française, même s'il a beaucoup régressé depuis les années 70.

L'automobile, avec les branches qui lui sont liées en amont et en aval, de l'énergie à la publicité ou l'assurance, est aujourd'hui à l'origine de plus de 800 000 emplois (1,4 million dans les années 70 et 650 000 dans les années 50) et représente 2,6 % de la valeur ajoutée

totale de l'économie (5,6 % dans les années 70 et 3,4 % dans les années 50).

L'industrie automobile française a su au cours des soixante dernières années relever d'importants défis : essor de la consommation de masse, ouverture des frontières et internationalisation des marchés, chocs pétroliers.

Elle doit aujourd'hui, au-delà des effets propres de la crise de 2009, affronter de nouveaux enjeux structurels apparus dès le tournant des années 2000 : saturation des marchés des pays développés, croissance moins forte que prévue des pays émergents, hausse tendancielle du prix des carburants, impératifs écologiques pesant de plus en plus dans la conception et l'usage des véhicules...

« Une tendance générale à l'élévation des qualifications dans l'industrie »



© DR

Christophe Guitton est chef du département Travail, Emploi et Professionnalisation du Céreq. Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications est un établissement public expert dans le domaine de la formation et l'emploi. Il mène des études, formule des avis et des propositions, et évalue les formations et les politiques publiques. Des périodiques, des ouvrages et des bases de données sont en ligne sur son site (www.cereq.fr).

L'US : Quelle est la situation de l'emploi industriel aujourd'hui en France ?

C. G. : Le recul de l'emploi industriel est incontestable dans la mesure où l'industrie est passée de 5,3 à 3,4 millions d'emplois entre 1980 et 2007, soit une baisse de 36 %, ce qui est tout à fait considérable. La crise économique des années 2008-2009 a encore accéléré le processus. Au cours de ces deux années de récession, l'emploi total a diminué de 2,5 %. Sur les 600 000 emplois perdus, 240 000 sont des emplois industriels (hors intérim) et 180 000 des emplois intérimaires (dont 63 % dans l'industrie). On observe ainsi que l'intérim a permis d'atténuer en partie le choc conjoncturel, en offrant aux entreprises un outil de flexibilité externe.

L'exemple de l'intérim tendrait donc à confirmer qu'une partie du recul de l'emploi industriel s'explique par l'externalisation ?

Une partie importante de la diminution de l'emploi industriel depuis trente ans s'explique par le recours croissant à l'externalisation d'activités productives du secteur industriel vers le secteur des services marchands. Entre 1980 et 2007, alors que la part de l'industrie dans l'emploi a reculé de 11 points (passant de 24 % à 13 %), celle des services marchands a augmenté de 12 points (passant de 32 % à 44 % de la population active). Les deux principaux secteurs de services qui ont profité de ces transferts d'emplois industriels sont les services aux entreprises et le travail temporaire. Sur la période, on estime ainsi à 25 % la baisse de l'emploi industriel imputable non pas à des destructions d'emplois mais à l'externalisation vers les services marchands.

Cela signifie qu'une partie des métiers industriels s'exerce dans les services ?

Il ne faut pas confondre métiers industriels et secteurs industriels : l'industrie fait appel à de nombreux métiers non industriels (commerce, informatique, administration-gestion), tandis que les métiers industriels s'exercent aussi dans le secteur tertiaire. Avec l'accélération de la division du travail au sein de l'industrie (externalisation, recours à la sous-traitance), les métiers industriels exercés en dehors de l'industrie se sont fortement développés à partir des années 1990. Il faut distinguer deux types de services externalisés : les services opérationnels aux entreprises (travail temporaire, sécurité, nettoyage, etc.) et les activités d'assistance et de conseil (activités juridiques et comptables, études et conseil, marketing, publicité, etc.). Les premiers sont faiblement qualifiés, les seconds hautement qualifiés.

Ce que vous dites semble contredire ce qu'on entend parfois, à savoir que la diminution du nombre d'emplois industriels devrait s'accompagner d'une élévation des qualifications dans l'industrie, est-ce le cas ?

C'est en partie le cas, mais en partie seulement. On note une tendance générale à l'élévation des qualifications dans l'industrie proprement dite. Les structures de qualifications sont très différentes selon les secteurs, mais on observe partout un double mouvement de progression des catégories supérieures (ingénieurs et cadres, techniciens, maîtrise) et de diminution des catégories ouvrières (ouvriers qualifiés et non qualifiés). Rares sont les branches dans lesquelles on observe une stabilité, voire une faible progression des emplois ouvriers (métallurgie, industrie agroalimentaire, bois et ameublement). En revanche, la situation des services externalisés est duale : autant les activités de conseil

et d'assistance aux entreprises se caractérisent par un poids prépondérant des cadres (plus de 40 %) et professions intermédiaires (près de 30 %), autant les services opérationnels se caractérisent, à l'inverse, par le poids élevé – bien qu'en baisse – des ouvriers non qualifiés (33 %) et la part prépondérante des ouvriers et employés qualifiés (45 %).

Quelles sont les perspectives pour l'emploi industriel au cours des années à venir ?

C. G. : Il est difficile d'anticiper l'évolution de l'emploi industriel. Les travaux prospectifs réalisés par certains observatoires de branches industrielles avant la récession de 2008-2009 (métallurgie, chimie, notamment) n'étaient déjà pas très optimistes en termes d'emplois, même si la branche de la métallurgie affichait en 2007 un objectif particulièrement volontariste de 100 000 recrutements par an au cours de la décennie à venir. Les réflexions conduites depuis la sortie de crise ne sont guère plus encourageantes. Par contre, les travaux du Bipe montrent que certains secteurs industriels, innovants et à haute valeur ajoutée, pourraient tirer leur épingle du jeu, ainsi que les services hautement qualifiés aux entreprises, à l'image de l'ingénierie (conception et aide à la réalisation d'ouvrages ou de produits industriels) qui devrait rester au cours des années à venir une source d'emplois nombreux et qualifiés.

Comment vont évoluer les besoins en qualifications et en compétences dans l'industrie et, plus généralement, dans les métiers industriels ?

Les travaux du Centre d'analyse stratégique (CAS) sur les métiers en 2020 dessinent les grandes tendances de l'emploi en France : tertiarisation des activités, féminisation des emplois (conséquence directe de la tertiarisation des activités) et polarisation des qualifications (entre cadres et employés peu qualifiés), dans les services principalement. Par ailleurs, les travaux du Céreq sur l'évolution sectorielle de la relation formation-emploi font apparaître une transformation des normes de qualification (*Bref* n° 252, mai 2008) particulièrement nette dans l'industrie. Cela signifie que, quelle que soit la catégorie (d'ouvrier à ingénieur), les emplois sont pourvus à des niveaux de diplômes de plus en plus élevés au fil des générations. Ainsi, les emplois d'ouvriers, pourvus hier au niveau VI (sans diplôme) le sont aujourd'hui au niveau V (CAP, BEP), et de plus en plus au niveau IV (baccalauréat). Les postes de techniciens (pour lesquels a été créé le bac pro) sont de plus en plus pourvus au niveau III (BTS, DUT) et parfois au niveau I-II.

Comment expliquer cette évolution ?

Cette « fuite en avant » dans la qualification résulte avant tout de l'abondance d'une main-d'œuvre juvénile diplômée sur un marché du travail peu favorable depuis trente ans aux jeunes sortants du système éducatif. Mais elle témoigne également d'une transformation en profondeur des représentations sociales de la qualification et de la compétence, à l'image de la métallurgie (*Bref* n° 239, mars 2007), les entreprises recherchant tout autant, à travers le diplôme, la garantie de compétences « relationnelles » ou « comportementales » que la détention des savoirs, savoir-faire et compétences techniques strictement nécessaires à la tenue d'un poste, l'occupation d'un emploi ou l'exercice d'un métier industriel. ■

Former pour l'industrie

Investir dans la formation

Dans les années à venir, les générations du baby-boom vont partir à la retraite. Une étude de la DARES et du Commissariat général au Plan de décembre 2005⁽¹⁾ estimait que, pour la première fois depuis les années 70, les personnes sortant de l'emploi en fin de vie active seront autant, voire plus nombreuses, que les jeunes arrivant du système éducatif sur le marché du travail.

Même si les effets des différentes réformes des retraites pourraient retarder quelque peu le phénomène, les besoins, dans tous les secteurs d'activité, seront importants. Dans ce contexte, mettre en œuvre une politique industrielle ambitieuse, créatrice d'emplois, pensée en prenant en compte les contraintes environnementales, nécessite d'investir dans la formation des futurs ingénieurs, techniciens et ouvriers qualifiés.

Postes à pourvoir d'ici 2015 (effectifs en milliers d'emplois)

Secteur industriel	Emploi	Postes à pourvoir entre 2005 et 2015
Bâtiment et travaux publics	1 702	529
Électricité et électronique	230	45
Mécanique et travail des métaux	1 204	296
Industries de process	1 105	327
Industries légères	376	102
Maintenance	593	156
Ingénieurs et cadres de l'industrie	172	54

Secteur tertiaire	Emploi	Postes à pourvoir entre 2005 et 2015
Cadres administratifs et dirigeants	770	304
Informaticiens	604	207
Assistants maternels, aides à domicile	985	412
Infirmiers, sages femmes	531	201
Enseignants	1 130	358

Sources : Dares, Commissariat général du Plan

Des métiers qui ont évolué

Si les actuels salariés des métiers de l'industrie ont pu suivre l'évolution des connaissances et des techniques tout au long de leur vie professionnelle, ce qui a permis au pays de conserver un certain niveau dans de nombreux domaines, leurs successeurs devront dès le départ avoir un niveau de qualification leur permettant, non seulement de prendre la relève, mais aussi de comprendre et s'intégrer dans les nouveaux enjeux de société, comme, par exemple, le développement durable ou être capable de se former tout au long de sa vie pour rester en phase avec les évolutions de l'emploi et des connaissances. Former les travailleurs pour l'industrie de demain, c'est donc former de véritables citoyens ; et c'est bien à l'État, en particulier à l'Éducation nationale qu'incombe cette mission qui s'inscrit dans le cadre de l'élévation générale des qualifications.

Une voie technologique porteuse d'avenir

L'existence des trois voies du lycée est une chance pour le pays : la voie générale préparant aux métiers de la recherche et de l'ingénierie, la

voie technologique, avec ses filières STI et STL, préparant aux métiers de techniciens supérieurs et la voie professionnelle préparant aux métiers de l'exécution. L'existence de passerelles entre ces trois voies devrait permettre aux lycéens de construire leur parcours sans être enfermé dans un cursus, garantissant ainsi un droit à l'erreur. Pour prendre en compte l'évolution des emplois et de la structure industrielle, les actuelles filières STI et STL ont besoin d'être rénovées et organisées autour de grands axes correspondant à la réalité des métiers de l'industrie. Cette filière doit contribuer à la démocratisation du système éducatif et former les futurs techniciens supérieurs intervenant essentiellement en bureau d'étude. L'objectif des bacs STI et STL doit donc être de préparer les lycéens à la poursuite d'étude post-bac, tel que les BTS ou les DUT, mais également au-delà, en licence. La mise en place de véritables passerelles doit également permettre aux bacheliers STI et aux lauréats du BTS de pouvoir poursuivre vers les écoles d'ingénieurs.

Ce n'est pas le choix que fait le ministre en proposant une réforme qui nie la spécificité de la voie technologique, efface les spécialités des différentes options. Elle est à l'image de la politique industrielle actuelle du gouvernement : sans saveurs ni odeurs, si ce n'est la soumission aux dogmes du libéralisme. ■

(1) Premières Synthèses Information n° 50.1, décembre 2005

Le ministre propose une réforme qui nie la spécificité de la voie technologique



Formation des adultes

Paysage contrasté

Le système de formation continue se caractérise par une obligation de dépense pesant sur l'ensemble des entreprises.

Elles contribuent à plus de 40 % de la dépense nationale pour la formation professionnelle continue qui approche les 30 milliards d'euros. L'obligation pour les entreprises privées de dix salariés et plus s'élève à 1,6 % de la masse salariale. Mais l'intensité de l'effort de formation est très variable d'un secteur d'activité à l'autre.

La banque est le secteur le plus dynamique en matière de formation, elle y consacre 3,7 % de sa masse salariale et 74 % des salariés ont accès chaque année au cours et stage.

Les secteurs du raffinage, de l'industrie nucléaire, de la fabrication de machines et de matériel de transport, et des postes et télécommunications consacrent environ 2,5 % de leur masse salariale pour des formations qui touchent plus d'un salarié sur deux.

Le reste du secteur industriel, la métallurgie consacre 2,2 % de la masse salariale pour 40 % des salariés.

Avec 1,6 % de la masse salariale, le commerce de détail remplit tout juste ses obligations.

En fait, l'effort de formation dépend d'abord de la taille des entreprises, pour celles de dix à vingt salariés le taux d'accès est de près de 20 %, pour celles de plus de 1 000 salariés le taux d'accès est de près de 60 %.

Au niveau européen, la France est plutôt bien située en matière de formation continue, en terme de taux d'accès au cours et stage elle se situe dans le peloton de tête avec la République Tchèque, le Luxembourg et la Suède. ■

Propositions

Pour une autre politique industrielle

Au lieu de mesures de « sauvetage » de l'industrie qui permettent essentiellement de sauvegarder les revenus des actionnaires, et alors que le productivisme ne peut qu'être contesté tant il a mis à mal l'environnement et laissé développer des productions de masse d'objets non durables, il faut à la fois mettre en place de véritables plans de reconversion et de transformation des industries les plus polluantes.

Les objectifs à relever sont ambitieux : assurer la sécurité et la santé des salariés, la soutenabilité écologique tout en préservant l'emploi, et répondre aux besoins nouveaux de la société. Le mouvement syndical a dans ce cadre la responsabilité de réfléchir à l'élaboration de propositions pour des politiques énergétiques et industrielles qui répondent aux besoins croissants des populations, anticipent l'épuisement des ressources naturelles et préservent la planète.

Il s'agit donc de réorienter l'activité humaine en développant des emplois de meilleure qualité, respectueux de l'environnement et porteurs d'utilité sociale.

Modifier les modes de consommation

Cela suppose que se modifient aussi en aval les habitudes et modes de consommation, en y réfléchissant de manière plus collective et en veillant à ce qu'elle soit moins dangereuse pour la planète, et pour ses habitants, en conjuguant efficacité et sobriété énergétique.

Cette indispensable transformation de la politique industrielle et énergétique peut être créatrice d'emplois industriels nouveaux en nombre important, souvent très qualifiés, notamment autour des énergies nouvelles, mais aussi dans les secteurs des transports



© Clément Martin

Cette transformation de la politique énergétique peut être créatrice d'emplois industriels

collectifs et du bâtiment. La réflexion sur l'industrie automobile et son devenir doit bien sûr prendre en compte ces aspects, qui auraient sans doute dû déjà être anticipés, évitant les suppressions sèches d'emplois.

Penser au bien-être de la société

Les propositions syndicales sur cette question doivent donc s'articuler étroitement

avec les luttes contre les suppressions massives d'emplois, pour l'exigence de plans ambitieux de reconversions industrielles dans les secteurs où cela s'avère nécessaire,

Atol relocalise



Face au mouvement général de délocalisation, est apparu, dans les années 90, un mouvement contraire de relocalisation. Ce phénomène aujourd'hui encore très minoritaire (une relocalisation pour dix délocalisations) suscite beaucoup d'intérêt. L'exemple très médiatisé du distributeur Atol (coopérative d'opticiens de 600 salariés) permet d'en mettre en évidence certaines des raisons.

L'entreprise Oxibis-Exalto est un lunetier du Jura, berceau historique de cette industrie en France. Atol distribuait déjà les modèles des marques Oxibis (milieu de gamme) et Exalto (haut de gamme). Les lunettes Ushuaia, également distribuées par Atol, étaient fabriquées depuis 2003 en Chine. Atol a décidé en 2005 d'en relocaliser en partie la

fabrication en France, en se tournant vers Oxibis-Exalto pour une trentaine d'emplois supplémentaires. L'objectif était de gagner en qualité, en design et en réactivité (délais de livraison ramenés de trois mois à 24 heures). Vendue 135 à 140 euros, la paire de lunettes dépassait à peine les 130 euros des montures chinoises mais ne compensait pas la hausse du coût de main-d'œuvre. Atol a perdu, dans un premier temps, 500 000 euros par an, avant de renouer avec les bénéfices en innovant avec le concept de « montures interchangeable et personnalisables » (Ushuaia, puis AK) qui lui a permis d'augmenter son prix à 200 euros tout en gagnant une clientèle nouvelle.

À noter qu'Atol, s'il s'est fait le chantre de la relocalisation, réalise encore 30 % de sa production en Chine, notamment pour ses modèles bas de gamme...

Ils ont dit ou écrit...

« Je suis fier d'être un patron industriel qui délocalise. » Et d'ajouter : « Assez de faux-semblant : la perte d'emploi, la déstabilisation industrielle, c'est normal, c'est l'évolution. » »

GUILLAUME SARKOZY, patron, membre actif du MEDEF et frère du Président

« Je n'imagine pas une France sans usine. »

LAURENCE PARISOT, présidente du MEDEF

« Le projet de quarante suppressions de postes au motif de la stagnation des ventes des véhicules électriques n'est absolument pas justifié. Le groupe Lagardère a aspiré près de 30 millions de dividendes depuis 2007 et l'entreprise a suffisamment de fonds propres pour assurer son développement. »

PIERRE BERTOUX, délégué syndical CGT, ex-employé de Matra MS

et pour le développement de nouvelles formations professionnelles initiales et continues pour les salariés actuels et futurs. Leur concrétisation suppose des politiques publiques offensives. Il ne s'agit plus de favoriser la production de biens inutiles dont le besoin est artificiellement créé par une publicité au service du profit et non du bien-être de la société.

C'est un large débat démocratique qui doit s'engager sur cette question car il suppose des modes de vie qui évoluent, des qualifications qui changent, des emplois qui se créent et d'autres qui deviennent obsolètes. Cela suppose de penser l'aménagement du territoire, la relocalisation de certains emplois, le maintien d'une qualité de vie qui passe davantage par l'existence de services à la population et sans doute de biens collectifs à la disposition du plus grand nombre.

Quoi produire et comment ?

Il ne s'agit pas pour autant de proposer « une France sans usines » comme l'avait envisagé, au début des années 2000, Serge Tchuruk, l'ex-PDG d'Alcatel, mais de réfléchir à l'utilité de ce que nous voulons produire, avec des salariés correctement rémunérés et bien formés. L'État doit s'impliquer clairement et jouer un rôle moteur dans cette perspective en favorisant l'innovation et en finançant la recherche, en développant des formations diversifiées pour des qualifications nouvelles, au lieu de choisir de subventionner sans aucune contrepartie environnementale des groupes industriels surtout désireux de maintenir leurs profits au détriment de la planète. ■

ANNE LAUVERGEON,
présidente du directoire d'Areva

La formation professionnelle

Construire un outil de progrès social

Face au développement des plans sociaux dans les entreprises industrielles, à la montée du chômage, aux difficultés économiques, le développement de la formation professionnelle est souvent présenté comme le moyen pour relever ces défis.

Présentée tantôt comme une possibilité offerte aux salariés notamment en reconversion, tantôt comme un droit individuel collectivement garanti, la formation professionnelle peut apparaître comme l'un des outils de l'accroissement des qualifications et de l'insertion professionnelle. Pourtant, et faut-il s'en étonner, pour le patronat, et en particulier pour le MEDEF, elle a pour principale ambition d'adapter le salarié à son poste de travail et de faire évoluer ses compétences et sa performance à la seule satisfaction des priorités de l'entreprise.

Au service des salariés et de la société

Nous prôtons une tout autre approche : la formation professionnelle a certes pour ambition de relever le défi économique de la nécessité d'élévation des qualifications, mais elle doit également permettre au salarié une amélioration de ses conditions de travail, elle doit contribuer à renforcer son statut dans l'entreprise et déboucher sur un accroissement des rémunérations. Elle doit aussi contribuer à construire un développement industriel respectueux de l'environnement.



© Clément Marlin

Enfin, quelle soit initiale ou continue, la formation professionnelle doit également être un des moyens d'accès à la culture commune. Son développement doit marquer la reconnaissance de la culture professionnelle et de la culture ouvrière dans le patrimoine culturel de la nation.

Une formation diplômante

Le diplôme doit être le repère matérialisant cette reconnaissance. À ce niveau, la loi sur « l'orientation et la formation tout au long de la vie » semble oublier de réaffirmer le rôle incontournable du diplôme.

Aujourd'hui, et en fonction de son statut (élève, étudiant, salarié), l'obtention du diplôme peut être l'aboutissement d'une formation initiale, d'une formation continue ou être le résultat d'une Validation des acquis de l'expérience (VAE). Si ces trois voies ont pour vocation la délivrance du même diplôme, il ne faudrait pas que le développement de l'une d'entre elles se fasse au détriment des deux autres. Il ne faudrait pas par exemple que le développement de la VAE entraîne une diminution des exigences de la formation initiale. Nous savons que seule une formation initiale forte et ambitieuse permet au salarié de tirer profit de formations continues, et cela sera encore plus sensible pour la VAE. Nous pouvons imaginer que ceux qui auront vu leurs qualifications reconnues par un diplôme grâce à la VAE, seront encore plus enclins à étendre leurs compétences grâce à la formation continue.

Pour une Sécurité sociale professionnelle

La formation initiale est le fondement de la mise en œuvre d'une « Sécurité sociale professionnelle », concept absolument central au développement de politiques industrielles ambitieuses et innovantes, respectueuses à la fois des besoins économiques et sociaux et des contraintes environnementales et de développement raisonné. Ceci devrait être politiquement piloté dans le cadre d'un « grand service public de l'éducation et de la formation tout au long de la vie », de simples déclarations de principe ne peuvent ici tenir lieu de politique... ■

Reconnaissance de la culture professionnelle et de la culture ouvrière

« La plupart des dirigeants n'investissent plus de manière sérieuse et à long terme, dans la formation et la qualification de leurs employés. Aux États-Unis, nombre d'entre eux, confient en privé : "D'accord pour que mes salariés améliorent leurs compétences, mais qu'ils le fassent à leurs frais et en dehors du temps de travail". »

Extrait de « Le scandale des délocalisations » par ERIC LAURENT

« L'histoire de l'industrie est le livre ouvert des facultés humaines. »

KARL MARX

Des programmes pour déconstruire

Lehman Brothers, les révolutions arabes, les politiques d'austérité en Europe, le mouvement pour la protection sociale de l'automne l'illustrent : il est fondamental de diffuser des outils de compréhension des organisations productives et sociales, de la mondialisation, du chômage, des inégalités, des crises financières... La demande sociale est forte et l'École doit y répondre. Pour tous ces « objets », l'apport croisé de différentes sciences sociales (économie, sociologie, anthropologie, science politique...) est irremplaçable.

Une attaque politique

Depuis leur fondation, pour donner du sens aux apprentissages, les sciences économiques

et sociales ont défendu une entrée par les objets, les questions, et non par un exposé linéaire et interminable des concepts ou par l'encylopédisme démentiel d'un programme construit sur un empilement de notions qui conduit à un enseignement désincarné et ennuyeux.

Ce qui est en jeu c'est bien une démarche pédagogique qui conduit les élèves à construire activement leur savoir à partir du sens qu'ils donnent aux questions en mobilisant des connaissances savantes. La question centrale est de savoir si on forme des esprits critiques ou des esprits conformes.

L'attaque politique conduite par le ministre,

sous l'égide du Medef et relayée par une certaine presse, est sans précédent. Les nouveaux programmes de Seconde et de Première ES sont révélateurs : étude technique d'outils et concepts pour eux-mêmes, cloisonnement disciplinaire plutôt que regards croisés au nom d'une hypothétique propédeutique, et disparition de questions de société (le travail, l'analyse en termes de classes sociales évincée au profit de celle des réseaux sociaux...). Il a fallu par exemple batailler pour réintroduire la question du chômage en Seconde.

Contre la liquidation des SES

Onze associations d'enseignants chercheurs du supérieur, économistes, sociologues, politistes, anthropologues, statisticiens et historiens, viennent de publier une pétition contre « la liquidation » des SES et demandent un moratoire et une refonte du nouveau programme de Première qui doit s'appliquer à la rentrée 2011.



Pour le SNES, le ministre doit cesser de s'obstiner à poursuivre dans cette voie.

Ce combat des professeurs de SES va au-delà des enjeux de leur discipline : modalités de confection des programmes, choix des contenus, absence de bilan et de consultation, impasse sur la culture commune et sur la réflexion pédagogique, tout est contestable et s'oppose à la conception qu'il porte de l'École. ■

Groupe SES

contenus.secretariat@snes.edu



© Clément Martin

PHILOSOPHIE

Poudre de perlimpinpin ?

Annoncée par Luc Chatel en novembre dernier à l'occasion de la journée mondiale de la philosophie⁽¹⁾, l'introduction de la philosophie en Seconde et en Première dès la rentrée 2011 fait l'objet d'un « appel à projet », au BO n° 9 du 3 mars 2011.

Aucun moyen supplémentaire

Ainsi, sans aucun moyen supplémentaire, les établissements sont invités à proposer des projets aux IPR et aux recteurs, qui doivent organiser une sélection et transmettre la liste des projets retenus au ministère en avril 2011.

On pourrait se réjouir que le ministre s'intéresse à un enseignement de philosophie avant la classe de Terminale, mais les modalités proposées en restent très loin : il ne s'agit pas d'un enseignement structuré mais d'interventions d'enseignants de philosophie dans les cours d'autres disciplines, de l'accom-

pagnement personnalisé ou des TPE. Des sujets communs à traiter en relation avec les programmes sont présentés, dont sont exclus les enseignements technologiques.

Du bricolage

En outre, les séries professionnelles sont exclues du dispositif !

En fait la circulaire organise le redéploiement des heures de philosophie perdues à cause de la réforme : perte programmée des dédoublements en séries technologiques d'une part, fin de la possibilité d'assurer 4 heures élève en série S d'autre part.

La philosophie mérite mieux que ce bricolage dont, de plus, la mise en œuvre est renvoyée à l'organisation locale avec les moyens du bord. Le SNES demande notamment la garantie, dans les grilles horaires nationales, de dédoublements en Terminale, dans toutes les séries générales et technologiques, ainsi



© ifmg - Fotolia.com

que l'introduction d'un véritable enseignement de Philosophie en Première L, dont la revalorisation est loin d'être assurée par la réforme Chatel. ■

Groupe Philosophie

contenus.secretariat@snes.edu

(1) voir L'US n° 702 du 4 décembre 2010

À investir de toute urgence !

La consultation nationale sur les projets de programmes de la classe terminale des séries générales se déroule du 7 mars au 22 avril 2011. Elle est organisée sous la responsabilité des recteurs. On peut également répondre en ligne par le biais du site Eduscol : <http://www.eduscol.education.fr/consultation>

Les enseignements concernés : Droits et grands enjeux du monde contemporain, Économie approfondie, ECJS, Littérature, Histoire-géographie, Mathématiques, Physique-chimie, SVT, SES, Sciences sociales et politiques, et Spécialités Informatique et sciences du numérique, mathématiques, physique-chimie, SVT.

Une consultation bâclée

Le peu d'écho donné à cette trop courte consultation prouve qu'il s'agit pour le ministère d'une contrainte et non d'un moment d'échange avec les enseignants. Ces derniers, qui ont déjà l'impression de ne pas être entendus, ont peu été associés à la conception des projets et, pour l'instant, très peu de réunions semblent prévues par l'inspection dans les académies...

Un enjeu de taille

En outre, des idéologies très fortes ou partis pris ont été conservés dans les programmes précédents, alors qu'ils n'étaient pas approuvés par la profession : programmes de SES et d'histoire-géographie notamment... Sans par-



© Hehejrozame - Fotolia.com

ler de la suppression de la notion de groupes dans les programmes, pourtant indispensables en sciences par exemple...

Pour le SNES l'enjeu de cette consultation est de taille, et il est indispensable que la profession l'investisse. Il s'agit rien de moins que des contenus et pratiques que la profession aura à mettre en œuvre en classe de Terminale pour environ les 10 ans à venir !

Le SNES portera la parole de la profession et fera remonter au ministère les remarques

majoritaires qui lui seront parvenues, en rencontrant les inspections générales, et en intervenant au Conseil Supérieur de l'Éducation, lors de l'examen de chaque programme. Merci de nous envoyer un double des avis que vous faites remonter à l'inspection.



Pour consulter les sites disciplinaires du SNES : <http://www.snes.edu/Contenus-et-pratiques-.html> ■

Sandrine Charrier

contenus.secretariat@snes.edu

OPTIONS, CHORALES

Des HSE pour exister ?

De plus en plus de collègues nous font part du dilemme inadmissible auquel ils sont confrontés dans leur établissement du fait de la diminution des DHG : enseigner le latin, le grec ou la chorale en étant rémunérés en HSE, ou accepter la disparition pure et simple de ces enseignements !

Certains IA ont même parfois explicitement décidé de ne plus financer les chorales en heures postes : ils donnent une enveloppe d'heures étiquetées ARE (activités à responsabilité établissement) ou des HSE, parfois dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

Au-delà du fait que la rémunération en HSE est moindre, il s'agit bien avant tout d'une dénaturation du métier, puisque options et chorales ne sont en aucun cas des dispositifs relevant de l'accompagnement éducatif ou de projets ponctuels. Les textes sont très clairs à ce sujet : il s'agit bien d'enseignements.

Il est important de se mobiliser, avec les parents, sur cette question et que les CA présentent des vœux ou motions défendant les options et la chorale en tant qu'enseignements. ■

Sandrine Charrier



© Bernd_Leitner - Fotolia.com



GUIDE INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

La CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) a envoyé à tous les chefs d'établissement, et à destination des personnels, un carton de Guides « Informatique et libertés pour l'enseignement du second degré ».

Si ce guide ne vous a pas été distribué, réclamez-le à votre chef d'établissement. Il est aussi téléchargeable sur <http://www.jeunes.cnil.fr/parents-profs/> Ce guide précieux apporte des réponses à de nombreuses questions que se posent les personnels.

GÉRARD MORDILLAT EST CINÉASTE, ROMANCIER, POÈTE ; il est spécialiste du Nouveau Testament, et d'Antonin Artaud ; il est président d'une association de promotion du cinéma, Altermédia ; il travaille avec Jérôme Prieur, Nicolas Philibert... Qui est Gérard Mordillat ? Un homme éclectique, pour le moins, un créateur, un artiste, un intellectuel, un engagé, un insurgé ? Gérard Mordillat est un peu de tout ça, et beaucoup de tout à chaque fois... Rencontre avec une personnalité hors du commun...

Rouge de colère...

« Au commencement était le Verbe... »

Mordillat, qui a travaillé tant d'années sur le Nouveau Testament⁽¹⁾, pourrait s'attribuer la paternité de cette phrase fondatrice, car pour lui le Verbe, l'écriture, la parole sont à l'origine des projets qu'il mène. L'écriture, c'est le fil rouge, le point commun à toutes ces parties de lui-même. Pour lui, il n'y a pas de hiatus entre travail littéraire et cinématographique, il s'intéresse avant tout aux voix qui ne sont pas entendues, parce que « *le discours est par excellence le lieu où se mesurent les enjeux de pouvoir* », dit-il en citant Foucault : alors il donne la parole aux poètes, aux ouvriers... Dans le Nouveau Testament, il développe une critique textuelle, historique, il s'intéresse à la transcription de la parole, mais ne développe jamais une approche théologique. Et il insiste sur sa volonté permanente de « dire » le réel, quitte à dire ce qui ne va pas...

Mordillat est un vrai « *littérateur* » : épris de mots, et du mot juste. Parce que les mots permettent de comprendre, de cerner le monde qui nous entoure, Mordillat entend renouer avec leur sens premier, en finir avec les euphémismes, et déjouer les pièges des dominants en décryptant leur discours. Un discours rôdé, qui fait plier le salarié à qui l'on reproche le « coût » du travail, et que l'on convainc ainsi du bien fondé de la délocalisation de son entreprise. Des mots au service du patronat qui voudrait nous faire croire qu'il n'y a plus de classe ouvrière, donc plus de lutte de classes : pour Mordillat, au contraire, la lutte des classes est bel et bien présente, elle déborde le cadre des ouvriers aujourd'hui : c'est le salariat, contre l'actionnariat. Et d'en conclure : « *alors il faut reprendre la main sur les mots, et cesser de parler de « partenaires » sociaux ; les centrales syndicales, ce sont les « adversaires » sociaux du gouvernement, il faut être clair.* »

Conflit social, romanesque et réaliste

Le dernier opus de la trilogie sociale, *Rouge dans la brume*⁽²⁾, se situe dans le Nord ; une entreprise va fermer, les salariés sont informés qu'ils perdent leur emploi (par une lettre cachetée par un timbre de la St-Valentin : mépris suprême qui déclenche, à lui seul, leur colère), ils décident d'occuper l'usine, de séquestrer les patrons, et de mener la lutte pour empêcher le groupe américain de délocaliser cette entreprise qui fait du profit...



© François Catonné

Il donne à ses personnages féminins « la lucidité, la détermination, l'endurance et l'absence de renoncement. C'est sociologique : les hommes sont dans la posture, mais les combats fondamentaux se mènent par des femmes »

Fait divers, banal quotidien du monde du travail dans la société française d'aujourd'hui... Mordillat s'inscrit dans son temps, il insiste : « *j'écris toujours mes livres au présent, c'est un enjeu littéraire, dramatique, mais aussi un enjeu politique* ». L'œuvre de Mordillat est « dite », elle comporte de nombreux dialogues, puissants, qui font la force vitale du roman ; l'auteur veut montrer la parole des ouvriers, l'intelligence du monde du travail. Carvin, le meneur, le révolté, l'écorché vif

possède le pouvoir des mots : il mène la lutte, il argumente, il séduit, il a un rôle visible, même si Mordillat insiste sur le fait que les vraies héroïnes, ce sont les femmes. Comme les femmes des mineurs à Manchester, que Mordillat a rencontrées un jour, dans des tentes, devant les piquets de grève et qui l'ont ébloui, il donne à ses personnages féminins « *la lucidité, la détermination, l'endurance et l'absence de renoncement. C'est sociologique : les hommes sont dans la posture, mais les combats fondamentaux se mènent par des femmes* ».

Un écrivain qui se « dit » dans ses livres

Le roman agit par mise en abyme, comme un miroir de la réalité. Carvin, Rudi, Gary⁽³⁾... Comment ne pas effectuer un va-et-vient entre l'écrivain et ses personnages ? Comme eux, Mordillat est d'abord ouvrier (dans l'imprimerie), fils d'ouvrier (un père serrurier à la SNCF) ; comme eux, l'écrivain réfléchit à la nature des combats à mener, Carvin s'oppose aux formes de luttes « traditionnelles » pour empêcher la délocalisation, et il penche pour la radicalité ; Mordillat s'interroge sur les moyens de lutte contemporains, se demande s'ils sont adaptés à la situation actuelle. Pour l'écrivain, le mouvement des retraites de l'automne 2010⁽⁴⁾ a marqué les limites de l'action syndicale, et des formes de lutte engagées (qui sont à réinventer) : « *il faut transformer le monde, et ne pas se satisfaire des réformes. Il faut provoquer une révolution, pas LA révolution, mais une révolution qui redéfinirait le rôle de l'État, qui restituerait aux services publics la place qui doit être la leur, alors qu'ils sont attaqués de toutes parts ; au-delà, il faut repenser la notion de travail (qui n'a pas été revisitée depuis le XIX^e siècle), et la question des salaires. Tout cela induit une sortie du Capital...* ».

C'est en ce sens que Mordillat conduit son engagement : les artistes, les intellectuels ont un devoir de parole, ils jouent un rôle fondamental car contrairement aux médias, ils ne connaissent pas la barrière de l'argent ou de la censure. « *Le discours d'opposition doit être porté par les artistes. On n'est pas dans une dictature, mais on est dans une période post-démocratique : ça ne durera pas, ça ne peut pas durer. Dans tous les domaines, on ne voit que corruption et injustice ; partout, je ressens la colère rentrée qui ne demande qu'un signe pour exploser.* »



Travail, professionnalisme et dignité

Mordillat entend redonner au travail sa force et sa place, « *grand absent du monde visuel et sonore du monde contemporain* » ; quand la

télévision parle du travail, il s'agit de l'intérim, de petits boulots, du chômage, de grèves, de plans sociaux, c'est-à-dire de la négation du travail ! Mordillat, lui, fait des films, écrit des livres et explique, en riant, que c'est parce qu'il parle du monde du travail qu'on

le « range » en dehors de la création : il réalise des études, des documentaires, plus ou moins sociologiques, mais ne fait pas de création ! Au fil de son œuvre, il montre la spécificité des métiers, les savoirs, la culture des professions. Il lutte contre le phantasme patronal qui voudrait dissoudre le travail ; à ce titre, Mordillat cite le conflit que mènent les intermittents

comme emblématique : l'intermittent n'a pas d'horizon au-delà de la journée travaillée, pas de passé, pas de futur, plus de code du travail... Est-ce supportable ?

« Il faut transformer le monde, provoquer une révolution qui redéfinirait le rôle de l'État, qui restituerait aux services publics la place qui doit être la leur, alors qu'ils sont attaqués de toutes parts ; au-delà, il faut repenser la notion de travail. Tout cela induit une sortie du Capital... »

Les personnages de Mordillat se battent pour leur emploi, mais à travers ce combat, ils luttent surtout pour conserver leur dignité ; fervent défenseur des services publics, Mordillat n'est pas sourd aux inquiétudes des fonctionnaires. Il salue le fait que dans l'Éducation nationale, les personnels se battent pour leur emploi, mais surtout pour l'éduca-

tion, la conception de l'éducation. « *Les profs parlent de leur ambition pour les élèves, de la transmission des savoirs. Ils refusent la vision utilitariste de l'école que le gouver-*

nement voudrait leur imposer. Ils ont raison, c'est sur ce terrain qu'il faut se battre : les parents ne doivent plus dire à leur enfant le soir : "as-tu bien travaillé en classe ?". Laissons le travail au travail. Il faut dire : "as-tu bien appris en classe ?".

Aux profs, j'ai envie de leur dire : "lutez, résistez : on n'est jamais assez révoltés, on ne le sera jamais assez" ». ■

(1) Voir bibliographie et filmographie

(2) Voir bibliographie

(3) Rudi, héros dans *Des vivants et des morts*, Gary dans *Notre part des ténèbres*.

(4) A écrit une préface : voir bibliographie

Des films, des séries TV, des romans, des poèmes...

La production littéraire et cinématographique de Gérard Mordillat est importante, ce qui explique les choix suivants et les listes incomplètes :

Filmographie (non exhaustive)

- 1977 : *La Voix de son maître* : documentaire sur le patronat, co-réalisé avec Nicolas Philibert ; très longtemps censuré.
- 1984 : *Vive la sociale !*
- 1993 : *En compagnie d'Antonin Artaud*
- 2010 : adaptation, pour France 2, par G. Mordillat de son roman *Des vivants et des morts*.

Bibliographie (quelques ouvrages seulement)

Romans :

- 1981 : *Vive la sociale !* Ed. Mazarine
- 2005 : *Des vivants et des morts*, ed. Calmann Lévy
- 2008 : *Notre part des ténèbres*, ed. Calmann Lévy
- 2011 : *Rouge dans la brume*, ed. Calmann Lévy

Collaboration avec Jérôme Prieur (extraits)

- 1998 : série télévisée *Corpus Christi*
- 1999 : *Jésus contre Jésus*, ed. Seuil
- 2003 : série télévisée documentaire en dix parties *L'Origine du christianisme*
- 2004 : *Jésus après Jésus*, ed. Seuil
- 2008 : *Jésus sans Jésus*, ed. Seuil

Poésie (dernière parution)

- 2011 : *Le Linceul du vieux monde*, poésie. Ed. Le Temps qu'il fait

Préface (la plus récente)

- 2010 : *Tous dans la rue*. Le mouvement social de l'automne 2010. Collectif. Ed. Seuil

IMPOSANT À LA HUSSARDE des entretiens qui sont censés ne servir qu'à faire le point sur la carrière, le ministère veut modifier, rapidement mais radicalement, l'évaluation de la valeur professionnelle des enseignants.

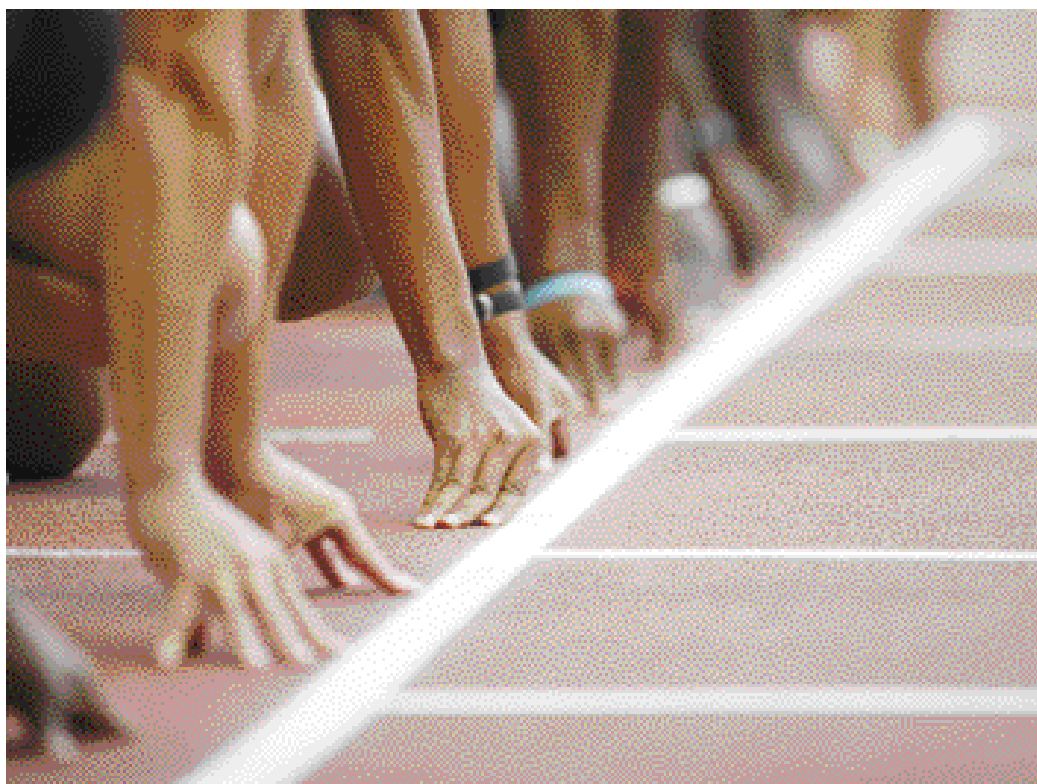
Évaluation : perte de repère

Pour cela, le ministère se donne trois objectifs : supprimer la notation, évaluer sur la base du référentiel de compétence des métiers enseignants et faire du chef d'établissement l'évaluateur principal, ponctuellement aidé par l'IPR.

L'évaluation porterait sur trois pôles : la manière de servir du fonctionnaire, les tâches non directement liées à l'enseignement et la didactique disciplinaire. Seul le troisième pôle serait évalué exclusivement par l'IPR, les deux autres étant du ressort du chef d'établissement.

Si nous concevons que ces trois pôles font partie de l'activité enseignante, il n'en reste pas moins que la suppression de la notation ferait perdre à l'activité d'enseignement son rôle prépondérant dans l'évaluation. Ce phénomène sera d'autant plus aggravé que le ministère veut utiliser le livret de compétences du référentiel métier qui, comme nous l'avons dénoncé à plusieurs reprises, minimise ce qui fait le cœur de notre métier.

Ce n'est pas en mettant les personnels sous le joug d'une hiérarchie locale omnipotente que le ministère résoudra les problèmes liés à la souffrance au travail des enseignants. Or la réforme des missions des IPR réoriente leurs missions vers des audits d'établissement et ne conçoit les inspections que ponctuellement, en cas de difficulté et pour faire appliquer « les bonnes pratiques ». Exit le soutien et l'aide dans leur métier dont les enseignants auraient besoin.



© L'illustration/fotolia.fr

Conséquences sur la carrière

Alors que nous réclamons depuis des années l'avancement de tous au rythme le plus favorable (avancement à rythme unique dont bénéficient nos chefs d'établissement et IPR), le ministère veut utiliser son nouveau système d'évaluation pour « mieux prendre en compte l'engagement professionnel des personnels dans leur carrière ». Sur la base d'un rythme d'avancement moyen, les chefs d'établissement et les IPR pourraient accorder des bonifications d'ancienneté. Une fois de

plus, le risque d'une prime à la docilité est grand.

Pour le SNES, si les procédures actuelles d'évaluation ne sont pas toujours satisfaisantes sur le plan de la régularité des inspections et de l'harmonisation de la notation, la double évaluation du chef d'établissement et de l'IPR restent un garde-fou face aux dérives managériales du gouvernement. La promesse d'inspections plus fréquentes (qui nécessiteraient une vague de recrutement et un recentrage des missions des IPR) n'est qu'illusion.

Pour nous, les questions essen-

tielles doivent porter sur ce qui est évalué (la partie pédagogique doit être prépondérante) et qui doit l'évaluer (l'IPR, avec de nouveaux objectifs, doit y prendre une part essentielle). Des critères clairs et justes doivent être définis. Il faut, de plus, décrocher l'évaluation de l'avancement dans la carrière. Il s'agit en effet davantage de chercher ensemble ce qui s'avère efficace pour les apprentissages et non de proclamer ni de promouvoir un « mérite » individuel. ■

Xavier Marand
intercat@snes.edu



QUESTION-RÉPONSE RETRAITE

J'ai commencé à travailler jeune, je peux toujours partir en retraite à 60 ans ?

Pour bénéficier du dispositif de « carrières longues », il faut vérifier trois conditions⁽¹⁾ portant sur la durée d'assurance totale⁽²⁾, la durée cotisée et l'âge du début de l'activité. Ces conditions varient avec l'année de naissance du fonctionnaire et l'âge visé pour la retraite. On s'en tiendra ici à celles requises pour un départ à 60 ans. Les exigences retenues pour un départ plus précoce rendent cette disposition bien peu accessible.

La durée d'assurance totale devra dépasser de huit trimestres la durée de référence. Ainsi pour retrouver le droit à départ à 60 ans pour un natif de 1952, le salarié devra totaliser 172 trimestres. Les bonifications pour enfant, les majorations de durée d'assurance acquises pour ce motif sont prises en compte ; la durée cotisée étant égale à la

durée de référence soit 164 trimestres dans ce cas. Le service national, les congés maladie et maternité sont eux réputés avoir été cotisés. Le début de l'activité doit être nettement antérieur à 18 ans : il faut totaliser cinq trimestres de cotisations avant la fin de l'année civile du 18^e anniversaire. Pour les natifs du 4^e trimestre, s'ils ne remplissent pas la condition précédente, ils devront justifier de quatre trimestres au titre de l'année de leur 18^e anniversaire. ■

Anne Féray remunera@snes.edu

(1) Article D 16-1 à D 16-4 du code des pensions.

(2) Cette condition doit être ajoutée page 7 du supplément « retraites », elle avait été omise.

MUTATIONS. Le mouvement interacadémique 2011 s'est terminé le 17 mars. Près de 21 000 demandeurs démontrent une forte aspiration collective à la mobilité.

Ouverture de la phase intra-académique

C'est ainsi que près de 13 000 collègues obtiennent une académie (environ 5 700 mutations ou réintégrations, 7 300 premières affectations). Le mouvement 2011 est marqué par le carcan budgétaire : baisse des recrutements, suppressions de postes dans les académies, blocages de postes projetés par les recteurs en vue de l'affectation des stagiaires 2011 sur des services complets... tout aggrave les effets d'un mouvement en deux temps qui entrave structurellement la mobilité des personnels.

Un premier bilan est accessible en ligne : www.snes.edu/-Mouvement-Inter-academique-.html.

Le ministère a derechef tenté de s'affranchir du contrôle exercé par les commissions paritaires, en diffusant de manière anticipée des informations non vérifiées aux demandeurs de mutation. La DGRH a privilégié une opération de communication promotionnelle, effectuée par une officine privée, au détriment du travail de préparation. Pendant le déroulement des commissions, l'administration a joué l'obstruction (réponses dilatoires ou mensongères, provocations diverses, tentatives de manipulation...), aidée en cela par certaines organisations (SE-UNSA, SGEN) acceptant le rôle de supplétifs du ministère et peu soucieuses de défendre la situation des collègues demandeurs de mutation. Cette opération a tourné au fiasco.



Les élus nationaux du SNES dans les FPMN et CAPN ont été attentifs à chaque situation individuelle et à défendre l'intérêt collectif dans le respect des règles communes, des vœux et barèmes de chacun, en continuité avec le travail effectué dans les CAPA et les groupes de travail. Ils ont obtenu des « capacités d'accueil » supplémentaires permettant d'améliorer nombre de situations individuelles, améliorant de ce fait la mobilité générale. Ils ont fait corriger de multiples erreurs et rétabli les collègues dans leur droit à mutation. L'information individuelle, délivrée aux syndiqués à l'issue des commissions, a été plus rapide grâce à l'envoi des SMS et courriels. Près de 45 % des collègues mutés ont pu bénéficier de ce service syndical. Les très nombreux remerciements et centaines de messages de soutien que les élus ont reçu des collègues constituent le plus bel hommage à leur travail. La phase intra-académique s'ouvre maintenant. La publication nationale spéciale Intra 2011 est jointe à ce numéro. Le SNES et ses 1 490 élus académiques restent mobilisés pour

défendre le service public, le droit à mutation, l'égalité de traitement et la transparence. ■

Christophe Barbillet
emploi@snes.edu

DEVOIR DE RÉSERVE. Dans le contexte des élections cantonales, recteurs et inspecteurs d'académie ont fait parvenir des courriers parlant d'une soi-disant période de réserve. Or, rien ne peut priver les citoyens d'exercer leurs droits d'expression et de réunions.

Le fonctionnaire est un citoyen

Le devoir de réserve ne se trouve pas dans le statut général (lois de 1983 et 1984), pour autant, il existe bel et bien. C'est uniquement une construction du juge administratif qui en a défini peu à peu les contours. Il est communément admis que son périmètre diffère suivant les fonctions exercées et la place du fonctionnaire dans la hiérarchie : un proviseur aura un devoir de réserve plus contraignant qu'un professeur, mais aura plus de liberté d'expression qu'un recteur, représentant de l'État. Il ne faut pas confondre avec la neutralité (politique, religieuse, syndicale) qui s'impose à tous dans l'exercice des fonctions. Dans un contexte d'élections politiques (cantonales), recteurs et IA ont fait parvenir aux chefs d'établissement des cour-

riers à porter à la connaissance des personnels et parlant d'une soi-disant période de réserve. Tous les personnels des établissements sont électeurs et éligibles, et qu'à ce titre, rien ne peut priver les citoyens d'exercer leurs droits d'expression et de réunion. Ces droits garantis par la Constitution et réaffirmés par le statut de la fonction publique à la Libération ne peuvent être balayés par une simple lettre circulaire qui relaie un usage, originellement dévolu aux fonctions des représentants de l'État : préfets, recteurs... et entend les étendre abusivement à l'ensemble des fonctionnaires de l'Éducation nationale. Ne vous laissez pas intimider et en cas de difficultés contactez-nous à action.juridique@snes.edu ■

Catherine Goubier



Un établissement agricole



IL SCOLARISE LES ÉLÈVES DE LA QUATRIÈME JUSQU' AUX CLASSES PRÉPARATOIRES, forme les futurs exploitants agricoles mais aussi les techniciens et ingénieurs agronomes, les vétérinaires, l'enseignement agricole représente bien plus qu'un simple étendard du monde paysan. Regard sur un enseignement en pleine mutation.

La révolution verte de l'enseignement agricole

C'est bien connu, les clichés ont la vie dure. L'enseignement agricole n'échappe pas à la règle. Entre préjugés et caricatures véhiculés depuis – trop – longtemps, il vit pourtant sa révolution pour promouvoir, aujourd'hui, une image plus attrayante.

Fort d'une expérience de trente ans et « d'un tour de France » des établissements (seize à son actif), Bernard Moine, professeur au lycée d'enseignement agricole de Melle (Deux-Sèvres) et représentant national du

**Même enseigne, même combat.
L'enseignement agricole a vu la
fermeture de 200 classes en 5 ans alors
que l'on refuse des élèves par centaines**

SNETAP, revient sur l'évolution d'un secteur de l'éducation entièrement chapeauté par le ministère de l'Agriculture.

« Outre la volonté de donner une autre image, plus valorisante, à notre enseignement, il devenait impératif de s'adapter à la crise de la production agricole en diversifiant notre offre éducative. Accompagner les évolutions de l'agriculture et de la société, prendre en compte la qualité du

cadre de vie et promouvoir une dimension environnementale, telles ont été ses nouvelles missions. »

« Une petite académie »

Du coup, en trois décennies, l'enseignement agricole a bien changé. Un établissement, comme celui de Melle, scolarise aujourd'hui les élèves de la Troisième jusqu'au BTS en passant par le bac technologique ou professionnel, dans des filières aussi diverses que la production animale, la gestion et la protection de la nature et l'analyse biotechnologique.

« Cette orientation vers un label environnemental était une absolue nécessité » confirme Bernard Moine. « Elle donne une dimension plus complète à la filière et nous permet d'accueillir des élèves de tous horizons qui peuvent poursuivre leurs études jusqu'à l'Université (licences professionnelles et master), vers les grandes écoles où réintégrer d'autres filières. Y compris celles de la voie générale. »

Un enseignement entièrement placé sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture et piloté régionalement par la DRAAF (Direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts), l'équivalent

du recteur. « Nous représentons l'équivalent d'une petite académie. Les relations sont ainsi plus directes avec notre autorité de tutelle et, à l'échelle de l'établissement, le fonctionnement plus autonome et plus familial grâce à des structures à taille humaine. » Pour autant, il n'en partage pas moins les mêmes problèmes que sa grande sœur de l'Éducation nationale. Car l'ensemble de ces mutations – « certes positives puisque soucieuses d'instaurer des diplômes valorisants » – cachent bien souvent des réalités bien moins avouables. « Toutes ces rénovations s'effectuent très souvent à minima et dans un souci permanent d'économies. Elles s'accompagnent donc de suppressions de postes, de regroupements d'établissements pour constituer des EPLE à direction unique. Nous avons aussi notre carte scolaire ! »

Champs d'expérimentation

L'enseignement agricole doit aussi composer avec une forte concurrence du privé. Notamment les Maisons familiales et rurales qui portent un large préjudice et expliquent principalement la baisse des effectifs. « Ces structures, sous couvert d'un enseignement par alternance, pratiquent une concurrence déloyale car elles n'ont pas les mêmes contraintes et peuvent recruter dès la Quatrième. En Rhône-Alpes, pour l'année

« Les établissements agricoles ont été les premiers à interpeller la société sur la mise en œuvre de nouvelles pratiques sociales et notamment en matière de développement durable »

2010-2011, le nombre d'élèves scolarisés en Quatrième-Troisième dépasse les 4 000 alors qu'il est de seulement 272 dans le public agricole. Bien entendu, ce recrutement précoce alimente ensuite leurs sections professionnelles. »

Si des parallèles peuvent être faits entre les deux systèmes éducatifs, l'enseignement agricole semble souvent précurseur des futures réformes de l'Éducation nationale. « Les exemples sont nombreux » souligne Bernard Moine. « Prenez le contrôle continu en cours de formation, il s'est d'abord imposé à partir de 1985 dans notre enseignement pour ensuite gagner l'ensemble du professionnel avant de resurgir dans les discussions de la voie générale. » Et de poursuivre sur les statuts : « À l'échelle de nos établissements qui combinent enseignement général, technologique et professionnel, si l'intervention d'un même enseignant au sein des trois voies s'avère intéressante, cela représente autant de laboratoires explorant les passerelles entre les



personnels et les statuts. Une généralisation est ensuite tellement tentante ! »

D'où la principale revendication du SNETAP de constituer un ministère unique chargé de l'Enseignement, « par volonté d'être enfin reconnu comme un enseignement à part entière » mais, au-delà, pour promouvoir « ensemble » un système de qualité qui ne repose pas sur les seules pré-occupations comptables. ■

Thierry Pétraut

DES CHIFFRES ET DES LETTRES

EAP : Enseignement agricole public

LEGTA : Lycée d'Enseignement Général Technologique Agricole

DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts

62 000 : Héritier des fermes écoles, des écoles régionales d'agriculture et de l'Institut National Agronomique mis en place en 1848, l'EAP actuel représente un pan du système d'enseignement public. Il a accueilli à la rentrée 2010 plus de 62 000 élèves.

3 : Dans ces établissements coexistent les 3 voies de formation (générale, technologique et professionnelle) ainsi que 3 modes de formation complémentaires : la formation initiale scolaire, l'apprentissage et la formation continue.

4 : La loi assigne à l'EAP 4 missions complémentaires : le développement et l'expérimentation, l'animation rurale et la coopération internationale ainsi que l'insertion scolaire, sociale et professionnelle. Sur le plan pédagogique, on peut citer des spécificités telles que le contrôle en cours de formation (CCF) que le SNETAP conteste, l'enseignement modulaire, la pluridisciplinarité et la conduite de projets. L'enseignement agricole public possède son propre dispositif de formation initiale et continue des personnels.

36,7 % : Alors qu'en 1958, sur les 165 000 élèves de l'enseignement agricole, 65 000 seulement relevaient de l'enseignement privé, les lois Rocard (1984) ont reconnu et institutionnalisés les établissements privés dans l'enseignement agricole. Depuis les chiffres parlent d'eux-mêmes : 131 681 élèves dont 40,6 % dans le public en 1985 ; 171 111 élèves dont 36,7 % dans le public en 2010.

60 et 84 : Si les lois Debré-Pisani (1960) ont créé l'enseignement agricole moderne, elles ont retiré tout pouvoir à l'Éducation nationale sur cet enseignement. En 1984, les lois Rocard reconnaissent et institutionnalisent la prépondérance de la profession agricole.

10 : Hier présenté comme pôle d'innovation pédagogique, l'EAP constitue depuis près de dix ans, un laboratoire des mauvais coups de la droite libérale : autonomie des établissements exacerbée, recrutement des contractuels par les chefs d'établissements, précarité grandissante (20 % des personnels).

Trois questions à

Léa, élève de Terminale STAV au lycée agricole de Melle

« Autre chose qu'apprendre à traire des vaches »

Quel a été ton parcours scolaire ?

« J'ai commencé par le lycée général, un choix qui était plus celui de mes parents, mais en Première S, je voyais bien que j'allais dans le mur alors j'ai préféré changer de voie. À la suite des journées portes ouvertes, j'ai découvert la filière Sciences des Technologies Agronomes et du Vivant et je ne regrette pas mon choix. Nous travaillons sur les sols, étudions les espèces animales et végétales avec le choix entre l'option production animale et aménagement du territoire que j'ai pour ma part choisie. Je ne considère pas qu'il s'agisse d'une orientation par l'échec. J'ai clairement fait ce choix. Je sais pourquoi je suis là. Je compte poursuivre l'année prochaine par un BTS Protection et gestion de la nature. »

Quel regard portes-tu sur l'enseignement agricole ?

« Quand je rencontre mes anciens camarades du lycée, les quolibets fusent du style "t'es venue en tracteur". Ça me gêne un peu mais cela ne repose sur aucun fondement. Il faut simplement les convaincre que l'enseignement agricole ce n'est pas apprendre à traire une vache ou se servir d'une fourche. Nous sommes des élèves comme les autres pas une sous-espèce. D'ailleurs la filière que j'ai choisie s'appuie davantage sur les sciences que sur des pratiques purement agricoles. Le lycée n'est pas exclusivement réservé aux garçons puisque les filles représentent 40 % des élèves. Au contraire, j'ai retrouvé une forme de motivation avec un encadrement à la fois plus strict (études encadrées) et plus proche avec moins d'élèves par classe. Nous sommes plus solidaires avec moins d'esprit de compétition. »

En quoi cet enseignement est-il différent ?

« C'est plutôt ma façon de percevoir le système éducatif qui a changé. Par des contacts plus aisés dans un établissement à taille humaine j'ai repris goût aux études. Au début il s'agissait d'une découverte mais au final je ne regrette pas mon choix. Désormais je touche un peu à tout, même si le socle repose surtout sur la biologie et la physique chimie, et j'ai même progressé en culture générale. J'apprécie aussi cette ouverture qui nous met en relation avec des professionnels au travers de rencontres ou de stages. C'est à chaque fois l'occasion de découvrir des expériences, une tranche de vie et pour moi qui souhaite créer plus tard une ferme équestre avec chambres d'hôtes, ces contacts sont très instructifs. » T. P.

La crise des systèmes éducatifs en Afrique francophone

Le SNES-FSU, actif au sein du CSFEF⁽¹⁾, initiateur de plusieurs programmes de coopération en Afrique francophone⁽²⁾, a réuni dans un séminaire des représentants syndicaux de plusieurs pays d'Afrique francophone afin de rechercher des solutions aux crises persistantes des systèmes éducatifs de ces pays.

Une crise identitaire

Pour Waly N'Diaye, secrétaire général adjoint du SUDES (Sénégal), la cause la plus lointaine de la crise des systèmes éducatifs africains est identitaire : « L'École a été imposée par le colonisateur sans tenir compte de l'environnement socio-culturel. Après les indépendances, l'École n'a pas véritablement changé d'orientation ». Plusieurs intervenants préconisent l'utilisation des langues maternelles au primaire, avant une introduction progressive du français ; cela a été expérimenté dès les années 70, et fonctionne par exemple au Mali. Le « bilinguisme stratégique » mis en place en Afrique orientale anglophone semble donner de bons résultats.

Une crise de financement

Sous la pression de la Banque Mondiale et du FMI, de nombreux gouvernements ont diminué la part de l'Éducation dans le budget de l'État. « En République Démocratique du Congo, elle n'est plus que de 6 %, contre 30 % au moment de l'Indépendance », souligne Jean-Pierre Kimbuya, secrétaire général du SYECO. Au Niger, « 9 %, contre un objectif affiché de 20 % », déplore Gaya Garka, secrétaire général du SNEN.

Devant le manque de moyens, la participation des familles a souvent été sollicitée. Au Niger, elles contribuent à la construction et à l'entretien des infrastructures, aux fournitures scolaires. Du coup, de nombreux parents gardent leurs enfants à la maison. En RDC, la « motivation », participation financière imposée aux parents, a eu des effets dramatiques : déscolarisation massive, notamment des filles, et augmentation de la délinquance. Comme le souligne Joseph Zongo, du SNEA-B, certains parents payent pour que leur enfant obtienne un diplôme.

Une crise des vocations

Depuis des années, les institutions internationales ont conditionné certaines aides au développement de l'emploi précaire dans l'Éducation. Au Niger, de nombreux contractuels quittent leur poste dès qu'ils trouvent un emploi mieux rémunéré : « *dans certaines écoles, il n'y a plus d'enseignants car tous sont partis* », explique G. Garka. Sous la pression des syndicats, un programme de formation et de revalorisation des contractuels a été élaboré. La formation des enseignants, et notamment des contractuels, est partout insuffisante, nombre d'entre eux n'ont que le niveau Brevet.

Une massification mal planifiée

Parmi les Objectifs du Millénaire pour le Développement figurait la hausse de la scolarisation dans le primaire. Cet objectif a été partiellement atteint, ce taux passant de 40 à 70 % au Niger. Dans de nombreux pays, le second degré est incapable de faire face à l'afflux d'élèves. Les effectifs pléthoriques, les conditions d'enseignement désastreuses



© F-anthoniyasari

font grimper les taux d'abandon. La prise de conscience de la nécessité de développer maintenant le second degré progresse.

Le rôle des syndicats

Le morcellement syndical est un fléau dans les pays d'Afrique francophone. Certains syndicats, à la solde du pouvoir, ne comptent qu'une poignée d'adhérents. Le Niger compte par exemple 50 syndicats d'enseignants ! Pour Jean-Pierre Kimbuya, « *il faut un syndicalisme de lutte [...] Le syndicalisme francophone doit être un véritable contre-pouvoir, en s'appuyant sur les acteurs de la société civile. De plus, les syndicats doivent devenir autonomes : l'aide reçue doit servir, à long terme, à tuer l'aide* ».

Les syndicats présents à ce séminaire ont décidé de s'organiser en réseau à l'occasion du Forum Social Mondial, afin d'échanger des informations sur les réformes, l'évolution des systèmes éducatifs, les ripostes syndicales. La réflexion de chacun doit continuer à se nourrir des expériences des autres pays, pour aller vers une éducation de qualité, gratuite, pour tous. C'est un besoin urgent pour l'Afrique, tant « L'Éducation est la capacité à comprendre le milieu et à agir dessus », comme le souligne Waly N'Diaye. ■

Florian Lascroux

florian.lascroux@snes.edu



© Thierry Nectoux

(1) Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation

(2) Burkina-Faso, Tchad, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Burundi, Togo, Cameroun, Bénin, Mauritanie

(3) https://www.snes.edu/IMG/pdf/US_MAG_665.pdf

(4) https://www.snes.edu/IMG/pdf/US_MAG_682_BD.pdf

BUDAPEST, LE 9 AVRIL. Les politiques d'austérité touchent l'ensemble des pays de l'Union européenne ; les services publics et plus particulièrement les systèmes éducatifs payent un lourd tribut à la crise. La mobilisation s'avère indispensable.

Non à l'Europe de l'austérité, oui à l'Europe sociale

Pour la Confédération européenne des syndicats, il est indispensable, dans la suite des actions débutées dès le mois de septembre avec l'Euro-manifestation du 29 à Bruxelles et la journée de mobilisation du 15 décembre, de poursuivre la campagne contre les politiques d'austérité qui frappent des millions de salariés et leurs familles et de mieux faire entendre les propositions alternatives (voir encadré).

Luttes à l'échelle européenne

Une nouvelle mobilisation est ainsi programmée le samedi 9 avril à Budapest. Cette Euro-manifestation coïncide avec la présidence hongroise du Conseil de l'UE et plus particulièrement avec la réunion du Conseil des ministres des affaires économiques et financières (ECOFIN) et de la Banque centrale européenne les 8 et 9 avril à Budapest.

Le Comité syndical européen de l'éducation, fédération de la CES pour ce qui concerne le secteur de l'éducation et de la

formation, va prendre toute sa part dans cette initiative en organisant un cortège spécifique enseignant dans la manifestation. En effet, le CSEE estime que les enseignants et éducateurs en général ont, eux aussi, à faire entendre leurs voix et revendications dans un contexte où de nombreux gouvernements opèrent des réductions dans les dépenses publiques, prônent ce qu'ils appellent la modération salariale et cherchent à affaiblir les systèmes de négociation et de conventions collectives.

Éducation en péril

La situation en Grèce est à cet égard révélatrice des conséquences dramatiques que la mise en œuvre du plan d'austérité a sur la population en général et l'éducation en particulier. Selon OLME (syndicat du second degré), « les diminutions de salaires et des pensions, l'augmentation de l'âge de la retraite et la dégradation de toutes les infrastructures publiques et sociales ne représentent qu'une partie des mesures imposées par le « plan de sauvetage » concocté par l'UE et le FMI. Pour l'année 2011, le niveau des dépenses publiques en matière d'éducation sera le plus bas jamais atteint, à savoir 2,75 % du PIB de la Grèce ».

En Hongrie, « la situation de l'enseignement public se dégrade », souligne Piroska Gallo, Présidente du SEH (50 000 adhérents), « avec des salaires gelés depuis 2007 et le financement des établissements scolaires en baisse en raison de la situation financière des municipalités. 10 000 enseignants ont été licenciés entre 2007 et 2010. Nous avons donc décidé de nous mobiliser fortement pour cette Euro-manifestation ».

Le SNES, dans la continuité des actions qu'il mène au plan national, a pris la décision d'envoyer une délégation à la manifestation



européenne de Budapest. La mobilisation est plus que jamais nécessaire à tous les niveaux, jusqu'au plan européen. ■

Odile Cordelier



© Thierry Nectoux



PROPOSITIONS ALTERNATIVES EN FAVEUR DE LA CROISSANCE ET DE MEILLEURS EMPLOIS

La CES demande :

- l'accès à des emplois de qualité, des emplois stables, le développement de la formation pour tous ;
- la garantie d'un salaire décent ;
- une protection sociale forte, garante de la cohésion sociale et de la solidarité ;
- la protection du pouvoir d'achat ;
- la garantie de meilleures retraites ;
- des services sociaux de qualité accessibles à tous ;
- l'instauration d'une taxe sur les transactions financières afin d'assurer une politique publique d'investissement ;
- la mise en place d'euro-obligations pour freiner la spéculation, mutualiser les risques et financer un plan européen de relance ;
- le développement de politiques industrielles durables et dynamiques basées sur des politiques bas carbone ;
- un renforcement des moyens de coordination et de transparence pour éviter le dumping social en Europe.

À l'occasion du sommet de la zone euro du 11 mars, la Confédération européenne des syndicats a envoyé aux chefs d'État et de gouvernement de l'UE une lettre signée par les principaux dirigeants syndicaux européens, appelant à modifier l'approche actuelle en matière de gouvernance de l'austérité et à adopter une approche dont les objectifs centraux sont la croissance et les emplois.

La CES est fortement opposée à la manière dont le concept de gouvernance économique de l'UE est mis en œuvre et aux propositions actuelles concernant le « Pacte de compétitivité ». Le mouvement syndical européen trouve profondément injuste que les travailleurs paient pour les folies des marchés financiers. Les propositions actuelles visent à exercer une pression à la baisse sur les salaires et à entraver les négociations collectives et l'autonomie des partenaires sociaux. Si cette approche est confirmée, c'est tout le concept d'Europe sociale qui est gravement menacé.

À LIRE

Notre sélection

► LITTÉRATURE ÉGYPTIENNE

Sonallah Ibrahim a connu les geôles de 1959 à 1964. Ses romans traduisent un sentiment, celui qui agite toutes les révolutions actuelles. C'est la première grille de lecture. La deuxième, c'est l'humour et l'ironie qui traverse ses écrits. Plus encore, dans ce *Turbans et chapeaux* racontant, du point de vue de l'Égyptien, la conquête de l'Égypte par Bonaparte en 1798.



Ce ne sont pas seulement les relations entre les Arabes et l'Occident mais surtout la révolte du colonisé face au colonisateur, même si ce dernier est rempli de bonnes intentions...

Babel, la collection de poche d'Actes Sud, réédite tous ces romans. Il faut lire S. Ibrahim. **N. B.**

• *Turbans et chapeaux*, Sonallah Ibrahim, Actes Sud, 278 p.

► UN TOUR DE FORCE

Leonardo Padura réussit dans *L'homme qui aimait les chiens* à superposer les temps. Celui du début des années 40, l'assassinat de Trotsky au Mexique par Ramon Mercader, en remontant les deux trajectoires manière de visiter la révolution russe et cette première partie du court xx^e siècle et Cuba d'aujourd'hui, de 2004 en l'occurrence. Des histoires qui se rencontrent dans



l'Histoire pour décrire une période spécifique d'espoirs et de contre-révolutions pour se terminer dans la barbarie de cette Seconde Guerre mondiale. Cuba se trouve inscrit à la fois dans ce patrimoine, celui du stalinisme, et dans un nouveau contexte obligeant à la redéfinition, à la refondation. Un roman politique. **N. B.**

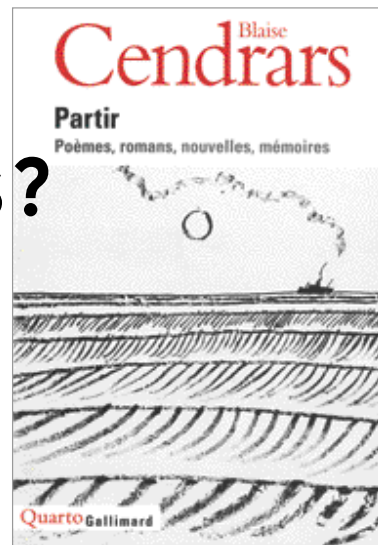
• *L'homme qui aimait les chiens*, L. Padura, Métailié, 671 p.

PARTIR POUR NE PAS ARRIVER

Où se trouve l'ailleurs ?

Frédéric Louis Sauser naît à La Chaux-de-Fonds, en Suisse – l'histoire commence mal – le 1^{er} septembre 1887 et mourra prématurément pour renaître et vivre éternellement sous le nom choisi de Blaise Cendrars. L'écriture sera son châtement, le rêve son échappatoire. Tous les domaines de la littérature seront visités, de la poésie aux romans en passant par les nouvelles et les mémoires. À chaque fois, il partira pour s'échapper, pour essayer de se retrouver en se fuyant. Comme Guillaume Apollinaire, il voudra croire dans les valeurs universalistes de la République française, liberté, égalité, fraternité et s'engagera aux côtés des troupes françaises dans la légion étrangère. Il y perdra son « bras d'écrivain », le

droit. Plus tard, les premiers musiciens de jazz débarquant fin 1917, début 1918, s'en iront à leur tour combattre aux côtés des troupes françaises. Et Cendrars, comme les surréalistes, sera touché par les éclats de jazz. Quelque chose de cette pulsation passera dans ses textes de l'après Première Guerre mondiale. Pourquoi (re)lire Cendrars ? Pour retrouver un dialogue trop souvent oublié, celui d'avec les étoiles. Pour partir ailleurs, peu importe où, surtout ne pas s'installer, être un nomade. Il partage cette manière d'être avec... Django Reinhardt. De manière anecdotique, c'est le cinquantième anniversaire de sa mort le 21 janvier 1961 qui justifie la parution de ce volume *Partir* et partir, on le sait, c'est mourir un peu, pour Cendrars



c'est se perdre complètement et tenter de faire surgir l'autre de cette confrontation avec les territoires et surtout les Villes... ■

Nicolas Bénétiès

• *Partir. Poèmes, romans, nouvelles, mémoires*, Blaise Cendrars, édition établie et présentée par Claude Leroy, précédée comme pour chaque volume de cette collection par une biographie « Vie et Œuvre », Quarto/Gallimard, 1 571 p.

La Fabrique Cranach



Savait-on que Andy Warhol n'avait rien inventé ? Que Cranach l'Ancien (1472-1553) – son fils Lucas suivra ses traces – avait lui aussi constitué une fabrique. Dans son atelier, ses « aides » répondaient aux commandes en utilisant des « patrons », des figures qu'il fallait agencer. Il est considéré comme le peintre de la Réforme mais a aussi travaillé pour les ennemis catholiques de Luther après avoir été le peintre officiel de la plupart des Cours de cette Europe orientale. Il s'appropriera l'art de cette Italie qui marquera la période de la Renaissance, un contexte d'échanges entre les cultures pour élargir le champ des possibles. Ses nus seront appréciés. Il saura exploiter ce nouveau marché. Un peintre actuel, quasi contemporain. Il était temps de le redécouvrir. Catalogue et exposition ouvrent grandes les portes à ses créations. ■

N. B.

• *Cranach et son temps*, sous la direction de Guido Messling, Skira Flammarion, 288 p. Exposition pour la réouverture du Musée du Luxembourg, jusqu'au 23 mai.

Le coin du polar

Joe Gores a voulu à la fois répondre à l'air du temps, celui des pré-sequels – que s'est-il passé avant que les héros des séries deviennent des héros – et à sa volonté de commenter l'œuvre principale de Dashiell Hammett, *Le faucon maltais*. Il nous fait découvrir Sam Spade de 1921 à 1928... dans *Spade & Archer* pour une tentative de décryptage. Intéressant et trop lourd. Il y manque la légèreté, le sens de l'ellipse de Hammett... Georges Pelecanos, quant à lui, continue d'interroger les États-Unis d'aujourd'hui, le contexte comme les relations entre un père et son fils. *Mauvais fils*, mais ce titre français ne dit rien d'un chemin à parcourir pour rentrer chez soi. Maîtrise de l'écriture comme d'habitude. *Parce que le sang n'oublie pas* pourrait être le titre générique d'un certain nombre de polars d'aujourd'hui qui plongent dans le passé pour essayer de comprendre notre monde, ce XXI^e siècle qui apparaît sans passé. Pascal Vatinel nous plonge dans le Japon des années 1930 pour décrire le Japon actuel. Angoissant. Enfin, le polar islandais vint. Steinar Bragi a commencé par la poésie et pour son premier roman tra-



duit en français, il nous propose un portrait de femme dans l'Islande de l'avant crise financière, en 2008. Un exemple de marchandisation que cette *Installation*. Arni Thorarinnsson est sans doute le plus connu de ces auteurs, comme son journaliste Einar et ses angoisses. Lui aussi se situe dans l'avant crise pour décrire ce système mondialisé dominé par l'idéologie libérale. *Le septième fils* sonne comme une référence au diable. ■

N. B.

• *Spade & Archer*, Joe Gores, Rivages/Thriller ; *Mauvais fils*, George P. Pelecanos, Seuil/Policiers ; *Parce que le sang n'oublie pas*, Pascal Vatinel, Rouergue/Noir ; *Installation*, Steinar Bragi, et *Le septième fils*, Arni Thorarinnsson, Métailié/Noir

NOUS PENSONS COMME ON PENSE

Un inconnu si familier

Nous pensons comme On pense. L'air du temps sculpte ces idées que notre éducation et notre fantaisie ont cristallisées sur notre entendement. Et à la question de savoir ce qu'est l'homme je répondrai comme On répond. Mais qu'est-ce que l'On répond au juste ?

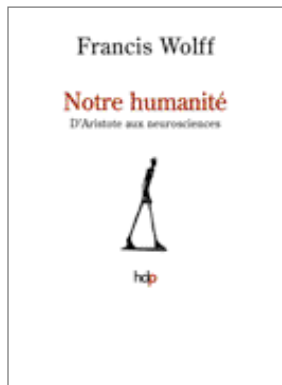
Wolff vient de m'apprendre que j'étais quelque peu structuraliste. Qu'est-ce que l'homme selon moi ? Une figure éclatée en autant d'objets que de sciences humaines. Figure irréductible à l'unité. Il y a l'homme du psychanalyste ou bien encore celui de Marx. Homme partout fractionné. Mentant aux autres et à lui-même. Nécessairement en proie à la fausseté de son rapport au monde. L'homme est ici « sujet assujéti ». Mais un autre dira qu'il est surtout un vivant qui pense et commerce. Placé entre Animal et Dieu. « Ver de terre amoureux d'une étoile. » L'homme est ici « animal raisonnable » pour parler avec Aristote. Un autre encore verra dans l'homme l'union d'une âme et d'un corps. Figure de l'homme où se devine la face du Tout-puissant. Le cognitiviste peut alors rire de ces niaiseries ! L'être humain est reconductible, qu'il mange ou croie en Dieu, au fonctionnement de son cerveau. Pour lui, l'homme ou « l'homme neuronal » c'est du pareil au même. À ces quatre figures de notre humanité – l'« animal raisonnable », « le composé d'âme et de corps », « l'homme structural » et l'« animal comme les autres », pour les citer dans l'ordre de leur apparition à l'écran de l'Histoire – sont corrélées des mutations du savoir – respectivement, la naissance de la physique, la mathématisation de la nature, l'apparition des sciences humaines et celle des sciences cognitives – qui en légitiment l'existence. Mais ce sont aussi des normes éthiques que ces conceptions produisent. Normes à double tranchant. Ainsi, moi qui suis frotté de structuralisme, substituant le culturel au naturel, je ne stigmatiserai pas la bêtise de l'élève, mais l'injustice d'un système qui fait tout pour que cet élève croie ce qu'il doit croire : « C'est par essence que je suis un gros nul ». Pourtant cette générosité peut aussi me pousser à renoncer à la démocratie, laquelle suppose la capacité de délibérer en toute lucidité et

non pas à travers un voile entre moi et moi-même. Mais, si ces figures de l'homme, bien qu'ayant eu chacune son heure de gloire, se superposent sans qu'aucune disparaisse tout à fait, que *penser* et surtout que *faire* ? Peut-être s'en tenir à une définition de l'homme comme être capable de science et d'éthique.

Ce que montre *Notre humanité*, c'est que la poussée de quatre grandes anthropologies conditionne notre conception de l'homme. Et la dernière de ces figures ne semble pas devoir définitivement chasser les autres. Certes, l'homme, contemporain de l'écologie, est un frère de l'homme « animal comme les autres » des neurosciences. Pour autant, l'affirmation, également contemporaine, de la primauté de l'homme sur l'animal, semble, quant à elle, tirer son argument fondamental de la distinction cartésienne de l'âme et du corps. Ici nous apprenons à repérer dans quel camp nous nous rangeons sans le savoir. Mais Wolff n'est pas qu'un philosophe. C'est aussi un professeur de philosophie. La lecture de *Notre humanité* fera honte à ceux qui croient que profondeur égale obscurité. Elle fera également rougir tout commentateur qui n'a pas compris qu'Aristote ou Descartes ne sont utiles que pour comprendre notre monde. On se moque de savoir quelles furent leur *représentation* de l'homme. C'est là l'occupation de désœuvré. Ce qui importe c'est de savoir ce qui, en secret, conditionne *notre* pensée. Mais à cette levée des préjugés l'auteur s'affaire en artiste autant qu'en philosophe. On lit *Notre humanité* comme on écoute une symphonie, avec ses thèmes et ses tensions et ses moments glorieux. Il nous y prend quelquefois l'envie de fredonner Platon ou Kant. On y apprend comme en chantant à connaître celui que nous sommes, et en ressort (qu'on me pardonne !) un petit peu plus humain. ■

Mathieu Niango

• *Notre humanité*, Francis Wolff, Fayard



NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► ENQUÊTE SUR UNE FEMME RÉSISTANTE

20 mai 1943. Suzanne Charlot est arrêté à 52 ans par la police allemande pour trafic d'armes. Membre du réseau des Forces Françaises Libres du nord de la France, elle est déportée à Ravensbruck où son décès est officialisé le 1^{er} mars 1945.

Septembre 1969. Marie-Françoise Hiroux fait sa rentrée en Terminale. Elle découvre que sa tante figure dans un livre d'histoire. C'est bien elle sur cette photo prise le 17 avril 1945 à Bergen Belsen par les soldats anglais libérateurs de ce camp. Que s'est-il passé entre mars et avril 1945 ? Qui était cette tante « victime des nazis » ?

Dans cet ouvrage, notre collègue retrace l'itinéraire tragique de Suzanne et se confronte aux méandres de l'histoire et de la mémoire familiale. Une enquête juste et émouvante qui répare l'injustice faite à une grande-tante résistante dont le sacrifice fut trop longtemps ignoré. Ce livre est aussi un hommage aux oubliés des camps de concentration.

• Marie-Françoise Hiroux, *Suzanne, enquête sur une femme résistante*, éditions Thébès, 14,90 euros. www.thebes.fr

► UNE JEUNESSE DANS LA GUERRE

Pendant la guerre, Denise Schuhler-Génin est, au Mans, une lycéenne studieuse qui tient son journal. Elle traverse cette période sans en souffrir spécialement, si ce n'est de l'ambiance générale, des privations et de l'amertume d'un père blessé pendant la Première guerre. Mais sort-on pour autant indemne de ces événements ?

Cet ouvrage propose une plongée dans le quotidien d'un groupe de jeunes filles entre 1939 et 1945. Un récit qui aimerait transmettre aux jeunes du XXI^e siècle ce récit de jeunesse gâchée par la guerre.

• Denise Schuhler-Génin, *La guerre, mes demoiselles (1939-1945)*, éditions l'Harmattan, collection Mémoires du XX^e siècle.



Le coin de la BD

Meurtre pour mémoire

Baru président du festival d'Angoulême 2011, la BD militante est à l'honneur. C'est l'occasion d'évoquer *Un homme est mort*, l'album de Kris et Davodeau, paru en 2006 chez Futuropolis.

En 1950 à Brest, les ouvriers chargés de la reconstruction de la ville sont en grève depuis un mois. Ils réclament de meilleurs salaires. Le 17 avril, la police charge les manifestants : un mort. Ce fait divers réel va devenir le point de départ d'un film de douze minutes commandé par la CGT bâtiment. René Vautier, cinéaste franc-titreur, improvise le tournage, armé d'une caméra sans micro qui se remonte à clé. En fond sonore, la



lecture de Paul Éluard, *Au rendez-vous allemand*, en hommage à Gabriel Péri. Le film est diffusé la nuit sur les chantiers en grève. Lors de la 150^e projection, la pellicule se désagrège. Pas de copie.

Plus de cinquante ans après, la bande dessinée restitue ce documentaire disparu et avec lui toute une histoire collective de révolte, de solidarité et d'espoirs nés de la Résistance. Étienne Davodeau, l'auteur de *Rural !* et des *Mauvaises gens*, a le sens des scènes de foule. L'album tire également son intensité des planches muettes qui scandent avec sobriété les temps forts de l'histoire. Plus

convenu, le sépia est discrètement rehaussé par le rouge vif des drapeaux des manifestants. Ainsi se récréent des luttes sociales d'un autre siècle qui ne peuvent pas laisser indifférents. ■

Stéphanie Marco

• *Un homme est mort* de Kris et Étienne Davodeau, Futuropolis



À CIEL OUVERT - WE WANT SEX EQUALITY

Les luttes sociales à l'écran

Le sens est-il soluble dans l'actualité cinématographique ? Il arrive que la marée qui déboule le mercredi sur les écrans présente d'étonnantes convergences. Prenez le 9 mars, par exemple, avec la sortie de deux films que tout semble séparer. L'un, *À ciel ouvert*, est un documentaire rigoureux d'Inès Compan, déjà vu dans le cadre de *Cinéma du réel*, en 2010. Il y est question des revendications des habitants oubliés du Nord-Ouest argentin. Les uns se battent pour que le gouvernement finisse une école abandonnée depuis douze ans ; les autres défendent leur terre sur laquelle une multinationale se prépare à bondir pour y exploiter une mine d'argent. On barre la route pour se faire écouter, on voit venir des politiques



© DR

qui ne tiennent pas leurs promesses. Sur fond de ciel argentin limpide, entre le doux regard des lamas et les piailllements des chinchillas, se voit, dans de beaux plans dépouillés, la colère d'un peuple.

L'autre, *We Want Sex Equality*, est une fiction inspirée du combat social mené dans la Grande-Bretagne de 1968 pour l'égalité des salaires entre hommes et femmes, par les ouvrières de l'usine Ford Dagenham. Un pittoresque bonbon fondant. Bons sentiments et couleurs vives, idéaux et tasses de thé, dialogues rigolos, jolies filles en mini-

jupes et femmes abîmées par la vie, vision maffieuse des syndicats (malgré le bon ange interprété par Bob Hoskins) se mêlent et s'entremêlent. Péripéties, numéros d'acteurs, émotion se donnent rendez-vous. Le cinéma britannique n'a pas inventé que le

cinéma social façon Ken Loach, mais aussi sa version « feel-good » dans le droit fil de Peter Cattaneo (*The Full Monty*) ou de Nigel Cole, réalisateur du présent opus et auparavant de *Calendar Girls*.

Ces deux films n'auront pas le même public, et c'est dommage. En dépit des apparences, la même question revient dans le documentaire comme dans la fiction – elle a toujours permis au cinéma de rendre compte des luttes sociales –, l'apprentissage de l'éducation politique ; la montée de l'indignation face à l'injustice ; le mouvement qui porte des gens simples vers l'action et la révolte ; le syndrome de David et Goliath. Ils se différencient par la fin. D'un côté, le « happy ending » noie le thème social dans la logique ordinaire de la success story ; de l'autre, les bulldozers du grand capital commencent à détruire la terre, malgré une mascarade de concertation. D'un côté, le combat est historique et sinon tout à fait gagné, du moins bien engagé. De l'autre, il ne fait que commencer : c'est la lutte de l'individu contre une forme de la mondialisation. Le cinéma saisit cette matière dramatique à bras-le-corps, pour faire rêver ou faire réfléchir. Il n'y a pas à choisir entre les deux films, mais à soutenir le documentaire pour sa valeur politique et artistique et à comprendre que la fiction avec ses concessions est aussi un moyen d'éveiller les consciences. ■

Jacqueline Nacache



© DR

• À *Ciel ouvert* de Inès Compan ; *We Want Sex Equality* de Nigel Cole, « Hitchcock d'or » au festival de Dinard.

DVD

Travail de mémoire



À partir de 1942, Anna Zaks, une jeune juive de 12 ans est cachée par un couple de paysans d'Ivoy-le-Pré, Isidore et Léontine Boyau. Les parents et la sœur d'Anna sont déportés à Auschwitz. En 2009, des élèves d'une classe de Troisième du collège d'Henrichemont sont partis sur les traces de cette histoire en rencontrant des témoins. Le récit est construit sur les entretiens menés par les collégiens. Il montre la difficulté, pour la deuxième génération, à reconstituer une histoire, un héritage, un drame intime et collectif à la fois. Le film est aussi un hommage optimiste à ceux qui ont pris des risques pour sauver des juifs pendant l'occupation. Une belle expérience et un outil pédagogique précieux.

• *Annette, une enfant cachée dans un village du Berry*, DVD édité par le CRDP du Centre, est accompagné d'un riche livret. Utilisable en cycle 3, collège et lycée. Référence : 4500d06

MUSIQUES

• POP ROCK

Un nouveau groupe : *6^e Colonne*, pour un album : *Dans ta ligne de mire*. Fred (basse) Olivier (voix, guitare) et Bertrand (batterie) n'en sont pas à leurs premiers pas dans l'univers du rock.

Depuis leur première formation, *Nuit Blanche*, ils n'ont jamais interrompu cette aventure. Indifférents aux goûts du jour, jamais blasés ils en inaugurent un nouvel épisode avec *6^e Colonne*.

Dans ta ligne de mire est un album de pop rock, imprégné de mélodies qui s'enchevêtrent, portant un regard ironique sur « ce monde parfait qu'on nous promet ».

• *Dans ta ligne de mire*, distribué par Zimbalam Believe sur iTunes, Virgin, Fnac, Amazon, Deezer. 6ecolonne.zimbalam.com

• JAZZ

L'association *Jazz 35*, en collaboration avec le label *Plus Loin Music*, organise la deuxième édition de *Jazz à l'étage* sur Rennes et l'Ille-et-



Vilaine. Il commencera fort avec un m a r d i 15 mars intitulé *City Jazz* pour sept concerts gratuits en ville et en métropole. Quatre vedettes, Eric Le Lann, les Moutin, Médéric Collignon et Tigran Hamasyan ; d'autres qu'il faudra découvrir pendant ces trois jours. N. B.

• *Jazz à l'étage*, rens. www.jazz35.com

• MUSIQUES TRAD

Comment définir une musique traditionnelle ? Comment, à la fois, faire vivre le patrimoine et rendre contemporaines les racines culturelles ? Il faut faire se rencontrer le passé et l'avenir pour définir notre propre présent.

La FAMDT, la Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles, et la Maison de la musique de Nanterre veulent apporter une réponse possible à ces interrogations. Plus encore, cette année,



pour leur 11^e édition elles se sont élargies à l'outre-mer en invitant Danyel Waro, le Trio Lacaille et Lo Griyo. Des rencontres essentielles pour trouver la musique qui deviendra nôtre. Nicolas Bénéès

• *Planètes musicales - Festival des nouvelles musiques traditionnelles*, Maison de la musique de Nanterre, du 7 au 9 avril. Rens. tél. 39 92 - www.nanterre.fr/envies/culture

• VARIOUS

Sur un Plateau

Le Théâtre du Plateau ne fait pas que du théâtre. Il propose des concerts. Ainsi ce 1^{er} avril il permettra à Guillaume Roy, violon alto, d'improviser des mélodies éphémères, et le 27 d'inviter Michel Godard, tubaïste et joueur de serpent, et son groupe pour partager des *Ivresses* avec le public. S'il vous reste un peu de place, il faudra aller entendre Sylvain Kassap, clarinette, avec Hélène Labarrière, contrebasse, Edward Perraud, batterie et Didier Petit, violoncelle, le 28 avril. N. B.

• 5, rue du Plateau, 75019 Paris, tél. 01 42 41 28 22 - <http://atelierduplateau.free.fr>



Entretien avec **PIERRE-FRANÇOIS ROUSSILLON**,
nouveau directeur du *Théâtre 71* de Malakoff

Austérité et inventivité

L'US Mag : À quand remonte l'ouverture du Théâtre 71 ?

Pierre-François Roussillon : 1971. Le théâtre est durant une vingtaine d'années un centre d'action culturelle avant de rejoindre, en 1992, le réseau des 70 scènes nationales en France. Avec une spécificité. En plus de ses fonctions de directeur, Pierre Ascaride qui le dirigera pendant 26 ans, est aussi un créateur, metteur en scène, comédien et auteur. La situation géographique du théâtre à dix minutes de Montparnasse permet de développer un travail dans le domaine des séries de représentations. Le 71 est un lieu résolument tourné vers le théâtre et l'accueil des artistes.

L'US Mag : Votre formation musicale va-t-elle modifier cette ligne ?

P.-F. R. : C'est vrai, la musique a longtemps été mon métier en tant que clarinetiste, musicien de chambre. Mais j'ai de tout temps baigné dans le milieu théâtral, la Comédie Française où mon père était acteur et metteur en scène, et ma curiosité m'a conduit à la danse et vers d'autres formes artistiques. C'est avec cette vision plus large de la création artistique que s'est imposé à moi un projet pluridisciplinaire.

L'US Mag : Qui débouche sur le théâtre...

P.-F. R. : C'est en répondant à une annonce de Télérama que je postule à la direction du Théâtre de la Butte à Octeville, près de Cherbourg. Lorsque les deux villes décident de n'en faire plus qu'une, et procèdent à la fusion des deux théâtres qui devient la scène nationale, *Le Trident*, on m'en confie la direction. J'y reste six ans avant de reprendre en 2006 la Maison de la culture de Bourges. Un gros budget, une équipe de 40 personnes et un engagement fort dans le domaine de la création.

L'US Mag : Au terme de ce parcours, pourquoi Malakoff ?

P.-F. R. : Succéder à Pierre Ascaride dans ce lieu de mémoire est pour moi, un honneur et un défi.

Malakoff n'est pas une maison de productions et son budget est serré. Mais des contraintes budgétaires poussent à relever le défi, à faire preuve de plus d'audace, plus d'inventivité. Depuis un an, le théâtre 71 dispose d'une « annexe », *La Fabrique des Arts* située dans les quartiers sud. Ce lieu de répétitions servira au théâtre mais sera ouvert à d'autres troupes. Il sera une cellule d'accompagnement artistique pour accueillir des artistes en résidence, un lieu de rencontres, de lectures, de répétitions ouvertes au public.

L'US Mag : Quelles seront les innovations ?

P.-F. R. : Pour 2013, il y aura un rendez-vous musical sur un week-end prolongé et, à compter de la saison prochaine, une manifestation en partenariat avec le Théâtre de l'Odéon dans le cadre du festival *Impatience* dont l'objectif est de voir émerger de jeunes compagnies théâtrales.

L'US Mag : Qu'envisagez-vous en direction des jeunes publics ?

P.-F. R. : le *Théâtre 71* a toujours effectué un travail en profondeur avec les établissements scolaires. Les Ateliers Théâtre qu'il propose vont jusqu'à Étampes et les partenariats s'étendent aussi à Vanves, Meudon. Sont proposés des parcours sur l'année et des interventions ponctuelles de plusieurs heures par mois, toujours en rapport avec une thématique émanant de la programmation en cours. Nous développerons naturellement ces passerelles dans le cadre d'accompagnements personnalisés.

L'US Mag : Un des objectifs que vous vous êtes fixés ?

P.-F. R. : Les habitants de Malakoff ne représentent actuellement que 15 % de la fréquentation du théâtre. J'aimerais faire monter ce pourcentage en essayant de fonctionner au plus près de la population en initiant de nouveaux rendez-vous. ■

Propos recueillis par Francis Dubois



© Pascale Angelosanto

À quoi sert une chanson ?

Sous ce titre, l'association *On connaît la chanson* propose un spectacle autour du chant social. Elle offre des possibilités de conférences-débat en milieu scolaire : *Parlons-en !* ou les liens entre les chansons et l'Histoire de 1850 à nos jours. Quatre jeunes interprètes-musiciens, Coline Malice, Carine Brunel, François Fabre et Sébastien Guerrier, se sont associés pour interpréter de grands auteurs – Béranger, Jouy, Sylvestre, Perret, Beaucarne, Aragon, Utgé-Royo, Fanon ou encore Blanche – d'une chanson porteuse de sens et d'émotion.

Coline – photo – écrit et chante ses propres chansons depuis une dizaine d'années, en s'accompagnant d'un accordéon diatonique. D'abord dans le groupe « La boîte à malices », puis dans une formule duo qui donna naissance à *Coline Malice* ! Cette jeune artiste bruxelloise, installée en Auvergne, associe avec talent sensibilité et tonicité, poésie et musique. Elle mêle douceur, critique et humour pour décrire notre quotidien et ses *Petits*

moments – titre de son premier CD. Elle a remporté plusieurs concours, et participe depuis plusieurs années au *Festival de chansons de parole* de Barjac dont Jean Ferrat fut le très actif président d'honneur.

Avec la complicité de son pianiste, Yannick Chambre, aussi accordéoniste (mais chromatique) et arrangeur, Coline met la dernière main à son deuxième album, *Clandestine*. Quelques-unes des quatorze créations nouvelles sur www.myspace.com/colinemalice, dont *Hors Tempo*, thème de la vieillesse en maison de repos. Une « volonté de montrer une facette un peu "cachée"... c'est à ça que sert aussi une chanson... » ; une plus grande implication dans l'actualité avec *Les gens du voyage*, une chanson de révolte et d'humanité contre la politique sarkozyste et les dérapages du ministre de l'Intérieur... ■

Philippe Laville

- *On connaît la chanson*, Aurélien Coissard, association. Rens. 04 73 64 11 45, www.onconnaitlachanson.fr et www.myspace.com/chantersurunvolcan
- Rens. www.chansonsdeparole.com ; entretien radiophonique avec Coline Malice dans le cadre du Festival de Barjac 2010 www.lacompaniedesondes.fr/emissions/chants-libres/coline-malice-0
- www.colinemalice.com pour extraits et concerts programmés.

Festivals de danse

Jusqu'au 2 avril, la 16^e Biennale de danse du Val-de-Marne poursuit, avec un nouveau directeur, le travail, de défrichage de la création chorégraphique contemporaine et d'encouragement de son développement, initié par son concepteur Michel Caserta (cf. *L'US Mag* de mars 2009). 25 compagnies venues de six pays, 50 représentations dans une vingtaine de théâtres... confortent la dimension européenne d'un événement qui trouvera son prolongement dans l'ouverture de *La Briqueterie*, centre de développement chorégraphique dont le financement ne provient de l'État que pour 8 % du budget ! Philippe Laville

• Rens. www.alabriqueterie.com

Paris quartier d'été

La 21^e édition en 2010 eut un succès inégalé. Sous la houlette de son directeur Patrice Martinet, *Paris quartier d'été* a rempli sa mission d'animation de la cité en inventant des événements culturels sortant de l'ordinaire pour redonner à Paris, durant l'été, un rôle éminent de capitale internationale des arts. Pourtant, ce festival risque de disparaître : suppression de 30 % de la subvention ministérielle ! Ph. L.

• Détails et pétition : www.quartierdete.com

Festival décalé

Découvrir le 10^e arrondissement fait partie du programme du Festival Les Plans d'avril, avec l'association *Histoire et vies*. Un hommage sera rendu à Barbara par le cabaret lyrique et décadent, des cinéconcerts, des courts-métrages tchèques, un spectacle à partir des rencontres avec des patients en hôpital psychiatrique pour faire de ces lieux – Point Éphémère (10^e), le Centre musical Fleury-Goutte d'Or-Barbara (18^e) – des endroits d'animations réunissant toutes les disciplines artistiques.

• Du 1^{er} au 7 avril, rens. 01 46 63 55 67 - www.plansd'avril.com

L'ACTUALITÉ CULTURELLE :

www.snes.edu

Prolongez la lecture de ces pages en cliquant sur www.snes.edu/-Culture-.html. Plus de 600 articles avec des nouveautés chaque semaine au sein de onze rubriques, autour de l'actualité cinématographique, théâtrale, chorégraphique, musicale... de débats et conférences, expositions, festivals, entretiens avec des auteurs et artistes, d'informations de collègues créateurs... et la liste de la centaine de théâtres et festivals acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions, dans le cadre du partenariat « Réduc'SNES ». Ph. L.

Appel aux lecteurs

Comme les années précédentes, nous préparons un cahier spécial Festivals et lançons un appel à nos lecteurs pour nous signaler ceux dans lesquels des collègues sont impliqués et qui méritent d'être connus de tous les syndiqués...

INTERNET A QUELQUE PEU BOULEVERSÉ LA DONNE en ce qui concerne le visionnage des films et des vidéos. Streaming, catch-up TV, ressources pédagogiques gratuites ou payantes en ligne : le choix est grand mais vous ne savez pas si vous avez le droit de les diffuser en classe, ni sur quel support (DVD, en ligne, disque dur...). Ce dossier est là pour vous aider à faire le point et vous présenter éventuellement de nouvelles pistes de travail.

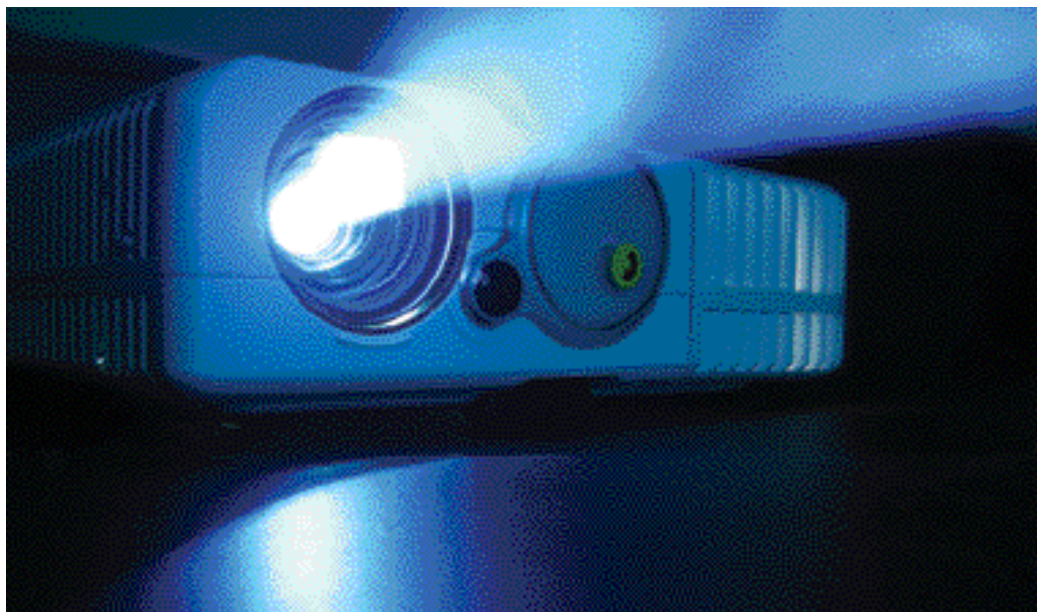
Et si on passait une vidéo en classe ?

Que dit la loi ?

On incite de plus en plus les enseignants à inclure des supports vidéo dans leurs cours. Pour exemple, les enseignants de lettres doivent étudier une œuvre cinématographique pour le bac français : dans quelles conditions ce film peut-il être visionné ? Par extraits ? En classe ? Individuellement par chaque élève, dans le cercle familial ?

La loi en France a été modifiée plusieurs fois, le temps pour les différents pays de l'Europe de s'harmoniser sur le droit d'auteur. Une première loi, d'août 2006, dite DADVISI instaure l'exception pédagogique et permet l'utilisation d'œuvres cinématographiques en classe selon certains critères. Un accord transitoire a vu le jour en 2009.

Le BO n° 5 du 4/02/2010 fait le point sur la propriété intellectuelle en publiant un « accord sur l'utilisation des œuvres cinématographiques et audiovisuelles à des fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche ». Cet accord est valable pour trois ans, renouvelable par tacite reconduction.



© M. Tomczak/Fotolia.fr

Concrètement

Si vous désirez visionner une vidéo en classe, il faut soit en avoir acheté les droits d'auteur, soit qu'elle soit libre de droits, soit que des accords aient été passés avec l'Éducation nationale. Même si vous aimez beaucoup vos élèves, prétendre que votre classe est un cercle familial élargi peut relever d'une certaine mauvaise foi. Consultez le cata-

logue informatisé du CDI ou renseignez-vous auprès de votre collègue professeur documentaliste : le fonds documentaire doit contenir des vidéos libres de droits, acquises auprès du Scéren CNDP, de diffuseurs tels que Colaco, ADAV, Médiathèque des trois mondes, Zéro de conduite... Le coût des achats avec droits ne peut justifier les acquisitions et stockages illégaux

(jamais au CDI en tout cas ! NDLR).

Il se peut que le film que vous souhaitez projeter ne soit pas disponible. Ne désespérez pas : la loi autorise aussi « la représentation dans la classe, aux élèves ou aux étudiants, d'œuvres intégrales diffusées en mode hertzien, analogique ou numérique, par un service de communica-



Sélection de sites pédagogiques présentant des ressources en ligne libres de droits

- Le site TV : www.lesite.tv. Créé par le SCEREN, fonctionne par abonnements, 2 700 vidéos libres de droits en relation avec les programmes scolaires. Il propose maintenant les packs histoire en partenariat avec l'INA, géographie en partenariat avec Edugéo. Rappel : dossier L'US 2010 (www.adapt.snes.edu/spip.php?article604).
- Curiosphère : www.curiosphere.tv. France 5 met en ligne 1 500 vidéos et des ressources éducatives.
- Canal Éducatif à la Demande : www.canal-educatif.fr propose des vidéos pédagogiques en ligne principalement dans les thèmes suivants : économie, histoire de l'art, science et innovation.
- UniversciencesTV : www.universcience.tv. La webTV scientifique hebdomadaire de l'établissement qui regroupe la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte. Nouveauté : universciencevod.fr, plate-forme vidéo.

- Le CNRS : sa vidéothèque édite et propose à la vente ses films, assure un service de prêts pour les institutions. Sur les 1 510 titres indexés au catalogue, plus d'un tiers peut être visionné gratuitement sur www.cnrs.fr/cnrs-images.
- L'INA : on ne présente plus cet institut qui vous permet d'utiliser en classe leurs vidéos en ligne, www.ina.fr.
- In English, please : www.watchknow.org. site américain qui propose des vidéos éducatives pour enfants (jusqu'à 18 ans, quand même !). On peut effectuer une recherche par thème et par âge. Un des membres fondateurs est Larry Sanger (l'autre Monsieur Wikipédia).
- Autres suggestions sur Educnet : www.educnet.education.fr/secondaire/ressources/audiovisuelles. Avec le portail multimoteur de recherches le CDI.net (www.lecdi.net), vous pouvez facilement chercher des vidéos libres de droits sur plusieurs sites à la fois. La page d'accueil vous indique aussi les logiciels à télécharger pour lire ces vidéos.



ADAPT
un service du SNES

Signalez-nous les oublis,
les erreurs, vos découvertes
usmag@adapt.snes.edu

tion audiovisuelle non payant ». Vous pouvez donc enregistrer et passer en classe un film ou un documentaire qui est passé à la télévision, du moment qu'il s'agit d'une chaîne gratuite. Cependant, vous ne pouvez conserver votre enregistrement : il doit être temporaire. Vous n'êtes pas dans ce cas de figure ? Nous repartons donc sur



Les sites non pédagogiques présentant des films libres de droits

Voici une sélection de vingt-deux sites présentant des films libres de droits : www.cursus.edu/?module=directory&subMod=PROD&action=getMod&uid=10972&pclass=2&subject=179 :

- www.veoh.com : si ce site ne présente pas que des œuvres libres de droit, il a pour avantage de préciser si ces vidéos appartiennent au domaine public. Choisissez une vidéo, cliquez dessus : vous avez droit à un aperçu de cinq minutes ainsi que la fiche succincte du film. En cliquant

sur More, vous verrez dans les tags si ce film est libre de droit ou pas.... Formidable ! Bien sûr, il y a un hic : pour visionner la vidéo en entier, il faut télécharger Veoh Web player ;

- www.freemoviesonline.com présente des films ou des émissions tombés dans le domaine public, et précise pourquoi. Vous pourrez ainsi trouver le premier *Cyrano de Bergerac*, mais aussi les nanars les plus improbables du net. Qui n'a jamais rêvé de visionner *Bela Lugosi meets Brooklyn Gorilla* ?

la loi de l'exception pédagogique : vous pouvez diffuser en classe des extraits d'œuvres, mais pas plus. « *Extraits* » s'entend de parties d'œuvres dont la longueur est limitée à six minutes, et ne pouvant en tout état de cause excéder le dixième de la durée totale de l'œuvre intégrale. En cas d'utilisation de plusieurs extraits d'une même œuvre audiovisuelle ou cinématographique,

bonus, ni de restauration). Peut-être est-il plus sage de le chercher alors sur Internet.

Et si je l'ai trouvé sur Internet ?

A priori, la législation est la même. Si vous voulez utiliser un film déniché sur Internet, il faut vous assurer que la vidéo est libre de droits. Vous pouvez passer en classe des films ou des émissions

connexion internet et de la régularité du débit dans votre classe, vous pouvez les passer en streaming. Sinon, enregistrez-les temporairement.

Le streaming

Le cas du streaming est particulier : la loi n'a pas tranché de façon claire. Il semblerait qu'il soit illégal de diffuser des vidéos non libres de droits en streaming, mais non de les regarder, puisqu'il n'y aurait pas stockage sur le disque dur. Au risque de paraître un peu rabat-joie, nous sommes des enseignants et il ne paraît pas souhaitable de jouer avec les limites de la loi... Contentons-nous du streaming légal des chaînes gratuites....

Cinélycée, proposée par le ministère (www.cinelycee.fr) permet aux lycéens et enseignants de choisir des films dans une sélection et de les diffuser en streaming. La mise en œuvre est encore récente mais les avis semblent cependant partagés. Qu'en pensez-vous ?

Pour conclure, nous vous proposons une sitographie non exhaustive sur le thème (*voir encadrés*). ■

LES LOGICIELS LIBRES : À PARTAGER SANS COMPTER !



- Le groupe éducation de l'April a lancé cette campagne. Vous pouvez diffuser l'affiche ci-dessous. Elle est téléchargeable dans divers formats à cette adresse : www.april.org/education-les-logiciels-libres-partager-sans-compter ou en vente sur <http://enventeilibre.org>

- « Les logiciels libres, des outils pour des individus numériques autonomes » : intéressant récapitulatif sur une page du site du CRDP de Franche-Comté : <http://crdp.ac-besancon.fr/index.php?id=logiciels-libres>

la durée totale de ces extraits ne peut excéder 15 % de la durée totale de l'œuvre. »

Vous pouvez donc dans ce cas, utiliser un DVD acheté dans le commerce ou l'enregistrement fait sur une chaîne payante. Pour mémoire, les droits d'auteur courent sur une période de 70 ans après la mort de l'auteur. Méliès et Max Linder viennent juste de tomber dans le domaine public. En ce cas, il faudra s'assurer que le support utilisé ne contienne que le film (pas de

que vous aurez trouvés sur les sites des chaînes gratuites ou des extraits d'œuvres si ce n'est pas le cas. Si vous êtes sûr de la

Les télévisions gratuites en ligne

Bien sûr, vous pouvez retrouver la plupart des émissions en ligne et beaucoup plus rarement les films. Pratiquement toutes les chaînes ont leur site internet. Citons plus particulièrement Arte, qui vous propose un délai de rattrapage de sept jours pour visionner les émissions et les films que vous avez ratés.



Le coin juridique

- www.educnet.education.fr/langues/ressources/droits-d-usage
- www.education.gouv.fr/cid50451/menj0901120x.html
- www.cndp.fr/savoirscdi/societe-de-linformation/cadre-reglementaire/le-coin-du-juriste/lexception-pedagogique.html
- <http://pedagogie.lyon.iufm.fr/ticedroit/cours2009/droitAuteur.php>

NOTRE VEILLE DE MARS

- Les années 1968, nouveaux regards sur une histoire plurielle www.bdic.fr/expositions/mai68
- L'observatoire des inégalités www.discriminations.inegalites.fr
- La plateforme E-learning du Muséum national d'Histoire naturelle <http://plateforme-depf.mnhn.fr/L>
- Google Art Project : visite virtuelle de dix-sept musées répartis dans neuf pays www.googleartproject.com
- Visite de Notre-Dame de Paris www.notredamedeparis.fr/-Cathedrale-d-art-et-d-histoire
- Guerra civil, affiches de la guerre civile espagnole, université de San Diego Californie <http://orpheus.ucsd.edu/speccoll/visfront/vizindex.html>
- Sur Europeana : - la bibliothèque européenne <http://www.europeana.eu/portal> - la communauté Art Nouveau <http://exhibitions.europeana.eu/exhibits/show/art-nouveau/introduction>
- Un netvibes sur l'histoire des arts en collège www.netvibes.com/histoire-des-arts-cdihlefeuvre

Pages réalisées par Anne-Sophie Domenc, Jean-Pierre Hennuyer avec la collaboration d'Élodie Cutrona et Yohan Odivart : Adapt-SNES, 46, avenue d'Ivry, 75641 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 28 30.

Articles soumis à la licence Creative Commons : <http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr>
Reproduction exacte et distribution intégrale permises sur n'importe quel support, si cette notice et les mentions de copyright sont préservées, à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US Magazine*, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

Vos remarques et propositions sont les bienvenues sur usmag@adapt.snes.edu

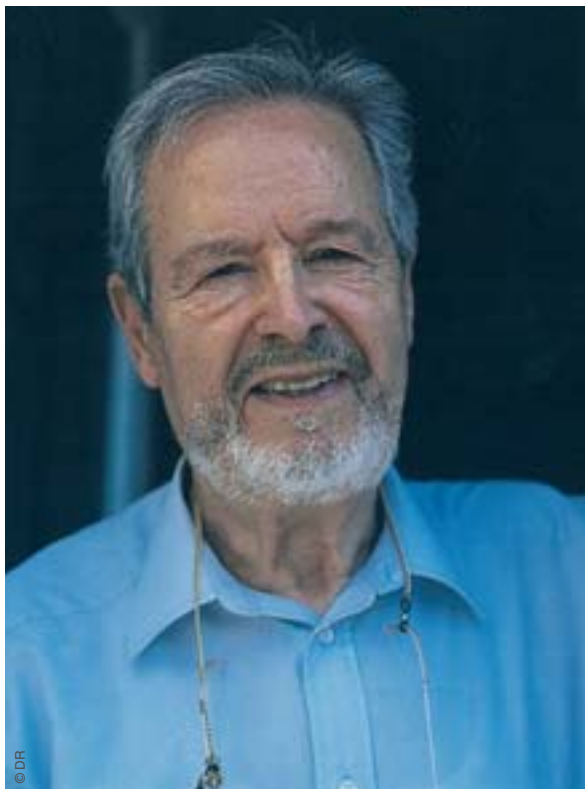
Albert Memmi répond aux questions de Nicolas Morvan

“ Je suis décidivement un humaniste ”

Né dans une petite communauté juive de Tunisie en 1920, Albert Memmi, parallèlement à son œuvre d'écrivain, a mené une carrière de chercheur et d'enseignant à l'École pratique des hautes études, à HEC, et à l'université de Nanterre. Son premier récit, *La Statue de sel*, fut salué par Albert Camus. Prophète de la décolonisation avec son célèbre *Portrait du colonisé*, précédé de *Portrait du colonisateur*, préfacé par Sartre et salué par Senghor, il n'eut de cesse de mettre en lumière les mécanismes de dominance. L'œuvre d'Albert Memmi, traduite dans une vingtaine de pays, a notamment obtenu le Grand prix de la Francophonie, décerné par l'Académie Française.

L'US Magazine : Dans quelle mesure peut-on dire que l'ensemble de votre œuvre est une manière d'appréhender, de travailler votre identité ?

Albert Memmi : Je suis né en 1920, à Tunis, dans une petite communauté juive, de nationalité tunisienne. J'étais très attiré par la culture française, la culture du dominant. J'ai eu la chance d'avoir une bourse : j'étais un petit garçon méritant, cela m'a permis d'entrer au lycée. Puis vint la guerre : j'étais surveillant d'internat, en Terminale, quand elle a éclaté. J'ai alors été déporté dans un camp de travail allemand, en Tunisie. Mais les armées allemandes ont vite été battues par les alliés, et le processus d'extermination n'a pas été mis en œuvre. Après la guerre, avec quelques camarades, nous aspirions à aller à Paris, pour y reprendre des études interrompues. Je me suis alors aperçu que j'appartenais à plusieurs pôles linguistiques et culturels : judéo-arabe, puisque ma mère n'a jamais parlé aucune autre langue, aspirant à devenir un intellectuel d'expression française, et même, à l'époque, un philosophe. Mais à Paris, la philosophie m'a rebuté. J'avais l'impression que mes études ne répondaient pas aux problèmes concrets et vécus que j'avais à affronter. Ce qui m'intéressait, ce n'était pas le « je transcendant » chez Kant, comme je le raconte dans *La Statue de sel*, mais l'incarnation du « Je », le vécu. Avant d'aller à Paris, j'ai passé un an à Alger, où j'ai voulu étudier la médecine. Je me suis alors rendu compte que la médecine ne répondait pas aux questions d'ordre général que je me posais. Je zigzaguais donc entre le concept, qu'incarne la philosophie, et le vécu. On retrouve cela dans toute mon œuvre. Je suis de cette catégorie d'écrivain chez qui l'œuvre et la vie sont entrelacées : à chaque aspect, à chaque étape de ma vie, il y a eu un livre.



Je zigzaguais donc entre le concept, qu'incarne la philosophie, et le vécu. On retrouve cela dans toute mon œuvre

L'US Magazine : Est-ce ce perpétuel va-et-vient entre le vécu et le concept qui peut rendre compte de votre œuvre, et, notamment, du *Portrait du colonisé*, précédé de *Portrait du colonisateur* ?

A. M. : En effet. De retour à Tunis, j'ai enseigné au lycée de garçons. Le processus de décolonisation débutait. Je me suis vite aperçu que les interprétations de mes collègues enseignants, sur ce phénomène, étaient erronées. Ils interprétaient généralement les événements de la décolonisation en termes marxistes. Je ne suis pas anti-marxiste, mais appliquer le schéma de la lutte des classes à la décolonisation était insuffisant, car il ne rendait pas compte du vécu du colonisé. Et ce même si, comme je le montre dans le

Portrait du colonisé, le colonisateur va aux colonies pour y trouver des avantages ou même des privilèges, s'il le faut en exploitant les colonisés. Mais les colonisés ne demandaient pas seulement des avantages économiques. Pour résumer, ils voulaient un drapeau, une nation. C'est alors que j'ai commencé à mettre au point ce qui sera ma méthode de travail. L'intellectuel doit, selon moi, avoir une double tâche : rechercher la vérité, et tâcher de l'exprimer, d'en convaincre les autres. Mais comment rechercher la vérité ? La meilleure manière, selon moi, de résoudre les problèmes est d'abord de s'adresser au vécu. Il faut toujours se demander comment les gens vivent, véritablement. Il ne faut pas partir du concept, mais du vécu. On parle d'abord de l'expérience concrète, et ensuite seulement on forge les définitions et les concepts, pour maîtriser le vécu. J'ai ainsi proposé une définition du racisme par la dévalorisation du différent, qui a été adoptée par l'Encyclopedia Universalis.

L'US Magazine : Quels concepts avez-vous ainsi forgés ?

A. M. : J'ai notamment forgé le concept de *judéité*, qui est maintenant rentré dans le dictionnaire, ou celui d'*hétérophobie*. Le terme de racisme m'a paru étroit, et l'hétérophobie m'a semblé permettre de mieux rendre compte de « la peur agressive du différent » (ce qui est ma définition). De même, le concept de *duo* m'a semblé très opératoire. En effet, il n'y a pas, par exemple, de dominance, en soi, ni de sujétion en soi. Si l'on est dominé, c'est parce qu'il y a un dominant, et inversement. Ainsi, la dominance est indissociable de la sujétion. C'est en travaillant sur ces couples de concepts, liés à mon vécu, à celui que j'observais, que j'ai pu relier le colonisateur et le colonisé,

et tracer leurs deux portraits. Je me suis alors aperçu qu'il y avait d'autres conditions de dominance-sujétion, comme la condition juive ou la condition des Noirs, des femmes également. Il y avait des points de comparaison entre la manière dont un juif se trouve dans un statut de sujétion, et le colonisé. Tous les concepts que j'ai été amené à forger m'étaient indispensables pour expliquer cette expérience vécue que je vivais. Il en est de même pour la *dépendance* et la *pourvoyance*, qui forment l'autre aspect de mon œuvre, qui ne se limite pas seulement à la *dominance* et la *sujétion*. C'est alors devenu un principe méthodologique, une manière de penser. C'est l'ensemble qui constituerait ma philosophie.

L'US Magazine : *Une grande partie de votre œuvre s'intéresse à la question des dominés, de la précarité. Ceci est-il aussi lié à votre propre expérience ?*

A. M. : Si j'ai donné tant d'importance dans mon œuvre à la précarité, qui réduit considérablement la surface de l'individu, c'est aussi parce que j'ai vécu cela. J'ai vu la précarité autour de moi, mais je l'ai aussi vécue. La colonisation, la pauvreté, mais aussi la manière dont on traite les minorités. De là viennent mes engagements, qui ne sont pas d'abord théoriques. J'ai participé à la fondation du premier hebdomadaire anti-colonialiste d'expression française, avant d'écrire le *Portrait du colonisé*. Il faut bien sûr entendre la précarité dans un sens extensif, pas seulement économique, mais aussi culturel. J'ai ainsi vécu un certain nombre de ruptures, à travers la question de la double culture, du bilinguisme notamment. Le bilinguisme n'est pas une catastrophe en soi, mais il renvoie à la domination d'une culture sur une autre. Ainsi, j'aspirais à être un écrivain d'expression française, à maîtriser la culture française, mais je n'en étais pas. Il m'a fallu faire des efforts considérables pour maîtriser la langue française, et ce combat n'est pas terminé. D'où par exemple cette manie de trouver le mot qui convient à la situation. Et si je ne le trouve pas, je le forge. Cela explique l'invention d'un certain nombre de concepts. De cette double culture vient aussi mon goût pour la définition. J'insistais beaucoup sur l'importance, avec mes étudiants, de la définition. Une telle démarche est intéressante pour des questions actuelles. Ainsi, par exemple, le drame, quand on parle de l'Islam, c'est qu'on ne sait pas de quoi on parle : parle-t-

on en termes de démographie, ce qui correspondrait au concept de la judaïcité ? Ou parle-t-on des valeurs culturelles de l'Islam, ce qui correspondrait au concept de judaïsme ? Ou parle-t-on des rapports que chaque individu entretient avec ces valeurs culturelles ? Ce qui correspondrait alors à la notion de judéité ? Il faut opérer ces distinctions, qui permettent de mieux cerner la réalité. Mais surtout, ce faisant, on permet aux individus de se libérer. Un Arabe n'est pas nécessairement un musulman, un Juif n'est pas nécessairement un croyant, un Français

Si j'ai donné tant d'importance dans mon œuvre à la précarité, qui réduit considérablement la surface de l'individu, c'est aussi parce que j'ai vécu cela. La colonisation, la pauvreté mais aussi la manière dont on traite les minorités. De là viennent mes engagements, qui ne sont pas d'abord théoriques

n'est pas nécessairement un chrétien. De toutes manières, pour moi, l'individu doit passer avant les groupes, en quoi je suis décidément un humaniste. Si j'avais à résumer autrement ma philosophie, je dirais qu'elle se fonde sur une trilogie : humanisme, laïcité, rationalisme.

L'US Magazine : *Vous avez beaucoup travaillé sur la mixité culturelle, dans Agar notamment ; peut-on voir dans ce roman, qui relate l'expérience malheureuse d'un couple mixte, la métaphore de quelque chose de plus large, à savoir les relations entre les civilisations ?*

A. M. : J'ai écrit *Agar* il y a cinquante ans, mais une de mes faiblesses a été de dire trop tôt un certain nombre de choses. La mixité est une question capitale aujourd'hui. Dans le cadre du couple mixte, on est confronté à une autre

civilisation. La mixité, dans le couple, est l'illustration et l'exercice concret de la différence des civilisations, avec les conflits que cela amène, tant sur le plan individuel que collectif. Ce qui se passe au sein d'un couple mixte est inattendu, unique, complexe. Sur le plan collectif, la mixité permet aussi de trouver des solutions à un certain nombre de problèmes. Mais la question de la mixité, aujourd'hui, du fait des phénomènes migratoires notamment, prend une nouvelle dimension, et c'est une question qu'on ne peut esquiver. Cela a pu

conduire, par exemple, à ce que certains hommes politiques et intellectuels français se soient préoccupés de la question de l'identité nationale. Mais sur cette question, il faut être prudent. Il y a ce que la science

sociologique montre, à partir d'enquêtes, et il y a des hypothèses. La France est un pays très centralisé, depuis longtemps, sur le plan administratif, mais aussi culturel. Or, aujourd'hui, on assiste, peut-être, et c'est, selon moi, ce qu'a montré la crise économique que nous vivons, à l'agonie du modèle national. Le débat, en France, sur la question de l'identité nationale est peut-être un des soubresauts de cette agonie qui engendre une certaine angoisse, outre la tentation de certains de manipuler cette angoisse.

L'US Magazine : *Dans La Statue de sel, vous insistez beaucoup sur l'école. Quel rôle l'école a-t-elle eu pour vous ?*

A. M. : Elle a eu pour moi un rôle libérateur, d'où l'immense responsabilité qui incombe aux enseignants. L'école ne se contente pas de former des citoyens,

POINTS DE VUE SUR ALBERT MEMMI

• **Albert Camus, préface à *La Statue de sel*, Corrèa, 1953 – Gallimard, 1963**

« Voici un écrivain français de Tunisie qui n'est ni français ni tunisien [...] Il est juif (de mère berbère, ce qui ne simplifie rien) et sujet tunisien [...] Cependant, il n'est pas réellement tunisien, le premier pogrome où les Arabes massacrent les juifs le lui démontre. Sa culture est française [...] Cependant, la France de Vichy le livre aux Allemands, et la France libre, le jour où il veut se battre pour elle, lui demande de changer la consonance judaïque de son nom. Il ne lui resterait plus que d'être vraiment juif si, pour l'être, il ne fallait partager une foi qu'il n'a pas et des traditions qui lui paraissent ridicules. Que sera-t-il donc pour finir ? On serait tenté de dire un écrivain. »

• **Jean-Paul Sartre, préface au *Portrait du colonisé*, précédé de *Portrait du colonisateur*, Corrèa 1957, Gallimard 1985**

« Le livre de Memmi ne raconte pas ; s'il est nourri de souvenirs, il les a tous assimilés : c'est la mise en forme d'une expérience ; entre l'usurpation raciste des colons et la nation future que les colonisés construiront, où "il soupçonne qu'il n'aura pas de place", il essaye de vivre sa particularité en la dépassant vers l'universel. [...] Cet ouvrage sobre et clair se range parmi les "géométries passionnées" : son objectivité calme, c'est de la souffrance et de la colère dépassée. »



mais aussi des hommes, et des femmes. C'est à l'école que mon goût pour la recherche de la vérité s'est formé. Mais l'enfant n'entre pas vierge à l'école. Il y entre avec un bagage culturel, qui comprend certes un certain nombre de choses respectables, mais il y a aussi nombre de dysfonctionnements à rectifier : c'est aussi le rôle des enseignants, et cela peut-être douloureux. Il est douloureux de rompre avec son milieu. C'est aussi de cela dont je parlais dans *La Statue de sel*.

L'US Magazine : *Quel regard portez-vous sur ce qui se passe au Maghreb, en Tunisie notamment ?*

A. M. : Il y a une chose extraordinaire dans ce qui se passe là-bas : la liberté de penser enfin a pu se libérer, s'exprimer, et c'est quelque chose de considérable. C'était impensable auparavant. Mais cela ne fait que commencer. Et il faut admettre qu'aucun des problèmes que connaissent ces pays n'est encore abordé, parmi lesquels figure, en première position, celui de la corruption. Cela plonge ces pays dans ce que j'ai nommé un *cercle infernal* : une

très grande partie des capitaux sont volatilisés par la corruption, au lieu d'être réinvestis dans l'industrialisation, ce qui explique les taux de chômage importants dans la jeunesse de ces pays, et leur révolte. Et c'est, en définitive, ce qui explique l'instauration de régimes tyranniques dans ces pays. Tant que ce cercle infernal au cœur duquel se trouve la corruption perdure, le risque de l'instauration de régimes tyranniques est toujours présent. J'ajoute que c'est une maladie sociale qui n'est pas réservée aux

Pour moi, l'individu doit passer avant les groupes, en quoi je suis décidément un humaniste. Si j'avais à résumer autrement ma philosophie, je dirais qu'elle se fonde sur une trilogie : humanisme, laïcité, rationalisme

pays arabes : on la retrouve dans nombre de pays du tiers-monde.

L'US Magazine : *Vous avez beaucoup évoqué l'importance du lien entre le vécu et le concept. Mais vous avez aussi écrit une œuvre littéraire importante, composée de romans, et d'un recueil de poèmes. Quelle est la place de la poésie et de la littérature dans votre œuvre ?*

A. M. : Nous ne sommes pas limités aux

concepts. Même si je reste persuadé que la raison est notre meilleur outil pour atteindre le réel. Il y a des choses qu'on ne peut exprimer par le concept, comme la nostalgie, l'amour, qui sont fondamentalement des émotions. L'art est un moyen de communiquer agréablement une émotion ; par des sons, c'est la musique ; par des images, c'est la peinture ; par des mots, c'est la littérature. L'amateur d'art est celui qui reçoit, partage cette émotion grâce aux œuvres. La littérature a joué pour moi un grand

rôle. Il faut aussi de la poésie, de l'imaginaire, pour appréhender le vécu dans sa totalité. La poésie, c'est aussi, d'une certaine façon, une

manière de retrouver la Tunisie de mon enfance. La mythologie est pour moi une réponse imaginaire à de réelles difficultés. La Tunisie demeure pour moi un recours, et la mer me manque beaucoup... Ainsi que la couleur du ciel. Mais je ne suis pas accroché à la nostalgie. Et on ne retourne pas en arrière. Je ne suis pas resté dans mon village. Même si cela se paie... ■

BIBLIOGRAPHIE NON EXHAUSTIVE D'ALBERT MEMMI

RÉCITS

- *La Statue de sel*, préface d'Albert Camus, Corrèa, 1953, Gallimard, 1963
- *Agar*, Corrèa, 1955, Gallimard, 1984
- *Le Scorpion ou La Confession imaginaire*, Gallimard, 1969
- *Le Désert, ou La Vie et les aventures de Jubaïr Ouali El-Mammi*, Gallimard, 1977
- *Le Pharaon*, Julliard, 1988, Le Félin 2004
- *Teresa et autres femmes*, Le Félin 2004

POÉSIE

- *Le mirliton du ciel*, Édit. Lahabé 1985, Julliard 1989

ESSAIS, PORTRAITS ET AUTRES TEXTES

- *Portrait du colonisé*, précédé de *Portrait du colonisateur*, préface de J.-P. Sartre, Corrèa 1957, Gallimard 1985
- *Portrait d'un juif*, Gallimard 1962
- *L'Homme dominé*, Le colonisé, le noir, le juif, la femme, le domestique, Gallimard, 1968
- *Le Racisme*, description, définitions, traitement, Gallimard, 1982
- *Le Nomade immobile*, Arléa, 2000
- *Anthologie des littératures maghrébines* Présence africaine, T1 et T2, 1964-1969
- *La Dépendance*. Esquisse pour un portrait du dépendant, préface de Fernand Braudel, suivi d'une *Lettre de Vercors*, Gallimard, 1979
- *Portrait du décolonisé*, Gallimard, 2004

SNES - Service petites annonces - Tél. : 01 40 63 27 10
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Nice ctre, F3, 280 €/sem. Tél. 04 93 86 12 27.

Saint-Pierre (La Réunion), loue 12/07-12/08 maison F4 proche plage, tt cft. Tél. 02 62 34 03 08 - 500 € - pascal.lehein@orange.fr

T2 Cordoue. Tél. 06 42 74 27 08.

(66) Banuyls, 100 m plage, F3, cft, 4 pers. ttes saisons. Tél. 06 86 97 77 73.

(66) Cabestany, villa F4, tt cft, 6/8 pers. jard. jacuzzi, 10 mn mer. Tél. 06 01 75 55 90.

Corse, 10 mn Ajaccio, coll. loue chambre d'hôtes avec terrasse et piscine 10x5, à partir de 70 €/jour ou 390 €/sem., d'avril à septembre. Tél. 04 95 20 53 68.

Nantes ctre, F1 meublé, mansardé, 17 m², calme, près bus, tram., 330 €/m. Tél. 02 40 35 10 93.

Paris 3^e, coll. loue T. Bel appt, 4 pers., 3 pièces, du 9/4-23/4 : 600 €/s. ou 1 100 €/quinz., du 15/7-30/8 : 1 200 €/quinz. ou 2 200 €/mois. Tél. 06 63 35 85 86.

Lubéron loue jolie p. mais. camp. 2 pers., 360 €/sem. + mais. village 4 pers. 460 €/sem. Tél. 06 70 71 58 33.

Paris Nation, studio pour couple, cuis., s.-de-bs, 4^e ét, asc. balcon, tt équipé, 350 €/sem. Tél. + 33 (0) 1 43 73 69 84.

(17) Royan, 10 mn mer, villa 6 p. tt cft, prox commerces, calme, jdin, 520 €/sem. Tél. 05 58 06 09 65 ou 06 26 24 64 87

À louer appt T2, belle de Mai, loyer mensuel : 660 €, séj. + cuis. américaine équip., chbre, salle de bains, WC séparé. Gde terrasse 20 m² expo sud. 7^e et dernier étage. Parking privé personnel. Immeuble récent, prox. ctre ville, commerces, écoles. Provision mensuelle pour charges en sus 65 €. Sans frais agence. Libre immédiatement. Tél. 06 88 30 71 97.

Nice, F4, vue mer, 890 €/quinz. Tél. 06 81 85 62 32.

(30) Sauve prox. Cévennes, 6 pers., mais. tt cft, terrasse. Juin, sept. : 300 €/sem. Été : 400 €/sem. Tél. 01 60 71 13 58.

Narbonne c.-v., gd appt 300 €/sem. ou 100 €/w.-e. Tél. 04 68 32 51 12.

Venise et Toscane part. loue appts tt confit. Tél. 04 73 33 55 95

Ajaccio, loue F3 tt confort, 300 m plage, du 3/07 au 4/09 : 450 €/sem., 850 €/quinz., 1 150 €/3 sem. Tél. 04 95 25 33 67 / 06 09 67 45 41.

Maroc, Essaouira, ttes saisons, 4 pers, 3 pièces, tt conf. TV, câble, 300 m plage, 200-250 €/sem. Tél. 06 20 24 62 34 - luc.bailly01@free.fr

(44) Pomichet, villa 6 p. Tél. 06 32 45 42 84.

Lisbonne, loc. 2 studios WE/sem., vieille ville. Tél. 06 83 01 47 44.

Rome, appart. Tél. 02 33 28 60 97.

Toscane, Maison. Tél. 02 33 28 60 97.

(83) Sanary, villa, 300 €/sem. Tél. 04 94 63 44 66.

Toscane, Maison. Tél. 02 33 28 60 97.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7, sur RDV, www.300pianos.fr

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent 2 circuits touristiques en avril 2011 en Syrie, en Ouzbékistan et randos à Madère. 2 circuits de 3 semaines dans l'ouest américain ou au Vietnam durant l'été. Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent 2 circuits touristiques en avril 2011 en Syrie, en Ouzbékistan et randos à Madère. 2 circuits de 3 semaines dans l'ouest américain ou au Vietnam durant l'été. Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent 2 circuits touristiques en avril 2011 en Syrie, en Ouzbékistan et randos à Madère. 2 circuits de 3 semaines dans l'ouest américain ou au Vietnam durant l'été. Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu : rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisée) et le port est gratuit !
Pour un plus grand choix n'hésitez pas à consulter notre catalogue sur www.adapt.snes.edu

Rédition actualisée

Guide juridique pratique des personnels des collèges et lycées

Statuts, services, carrières, traitements : ce livre répond aux questions concernant la situation professionnelle et administrative de toutes les catégories de personnels, titulaires ou non (Textes, types de recours, marche à suivre, modèles de lettres). Même si les textes qui régissent nos professions connaissent ces dernières années un perpétuel remaniement, il reste important de connaître ses droits et de les faire vivre.

• Régine Paris, Adapt, 104 p. au format A4, juillet 2010, 17 €
2010 : deuxième édition actualisée (première édition en février 2004).

Publicités

Découvrir, rencontrer, partager...

Autotour à partir de 1810€ TTC USA - Ouest

Randonnées à partir de 870€ TTC Maroc

Ville de culture à partir de 1050€ TTC St Pétersbourg

ARVEL Voyages 04 72 44 95 50 www.arvel-voyages.com

Vacances en camping avec le GCU*

- * 100 terrains aménagés
- * Location de résidences mobiles, d'appartements et de bungalows toile
- * Tarifs attractifs
- * Activités de plein air, détente et loisirs
- * Ambiance familiale et conviviale

* Associés MAIF et Fiba-MAIF - Fonctionnaires ou employés d'une collectivité territoriale - Salariés des établissements laïques de l'éducation, de la formation, de la recherche, de la culture, de la santé, des sports et loisirs, de l'action sociale - Enseignants de l'Union Européenne.

GRUPEMENT DES CAMPEURS UNIVERSITAIRES
72 boulevard de Courcelles - 75017 PARIS
Tél. 01 47 63 98 63 - Fax : 01 47 63 04 14
www.gcu.asso.fr - gru@gcu.asso.fr

Recevez gratuitement notre documentation** en retournant ce bon au GCU

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

**Envoi d'un CD-Rom : ou Envoi d'une documentation papier :

GRUPEMENT DES CAMPEURS UNIVERSITAIRES - 72 boulevard de Courcelles - 75017 PARIS